



VIOLENCES GENRÉES

ENJEUX ET RÉSISTANCES

Sous la direction de
ISABELLE AUCLAIR
LORENA SUELVES EZQUERRO
DOMINIQUE TANGUAY



Violences genrées : enjeux et résistances

Violences genrées : enjeux et résistances

SOUS LA DIRECTION DE

Isabelle AUCLAIR, Lorena SUELVES EZQUERRO
et Dominique TANGUAY



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.



Mise en pages : **Santô** *graph*

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2019

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 3^e trimestre 2019

ISBN 978-2-7637-4344-8

PDF 9782763743455

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Remerciements	VII
Introduction	1

PARTIE 1 EXPÉRIENCES DE VIOLENCES GENRÉES EN MILIEU DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 Les violences genrées sont partout, même en milieu de travail : diverses expériences analysées à la lumière du continuum des violences	9
--	---

ISABELLE AUCLAIR ET DOMINIQUE TANGUAY

CHAPITRE 2 La violence au travail vécue par les infirmières : lorsqu'il faut exercer dans un environnement malsain	31
--	----

ISABELLE ST-PIERRE

CHAPITRE 3 Des angoisses genrées ? Réflexions sur les inégalités du jeu universitaire	55
---	----

OLIVIA ROY-MALO

PARTIE 2 ENJEUX ET RÉSISTANCES

CHAPITRE 4 Contre le patriarcat néolibéral, construire les solidarités féministes	79
---	----

DIANE LAMOUREUX

CHAPITRE 5

État patriarcal, violences de genre et impunité : spécificités des féminicides au Sud et questions pour le Nord 101

MARIE FRANCE LABRECQUE

CHAPITRE 6

L'éducation à l'égalité comme mode de prévention et de lutte contre les violences sexistes 123

HÉLÈNE CHARRON

CHAPITRE 7

Le logistique est politique : potentiel et limites des pratiques encadrant le partage de la parole selon le genre 145

TYPHAINE LECLERC

CHAPITRE 8

En route vers la démocratie : les Tunisiennes en lutte pour leurs droits 165

ANNE LEBLANC

Notes biographiques 187

Remerciements

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cet ouvrage, notamment les auteures des textes avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler, ainsi que les évaluatrices et évaluateurs pour le temps consacré à la révision et pour leurs précieux commentaires. Merci à la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés, l’Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité de l’Université Laval, ainsi qu’à Chaire de leadership en enseignement Femmes et organisations (dans le cadre du projet d’action concertée financé par les Fonds de recherche québécois (FRQSC et FRQNT) et le Secrétariat à la Condition féminine) pour le soutien financier qui a permis la parution de cet ouvrage. Merci également au Réseau québécois en études féministes (RéQEF) pour le soutien constant au rayonnement des initiatives féministes. Merci à l’équipe des Presses de l’Université Laval pour l’accompagnement dans le travail d’édition. Nous souhaitons également remercier monsieur Alfredo Ramírez pour la photo qui orne la page couverture de ce livre et qui évoque pour nous la résistance collective face aux violences genrées. Finalement, un merci particulier à l’équipe et aux personnes ayant participé à l’édition 2017 de l’Université féministe, cet espace de partage et de réflexion a été la bougie d’allumage de cet ouvrage.

Isabelle, Lorena et Dominique

Introduction

Depuis 2003, l'Université féministe d'été présente un colloque annuel rassemblant des personnes étudiantes, chercheuses, professionnelles et militantes de divers horizons, préoccupées par les justices sociales, ayant la curiosité de découvrir les féminismes ou comptant déjà plusieurs années d'engagement dans le mouvement des femmes, pour réfléchir ensemble aux enjeux entourant un thème conducteur tout au long d'une semaine. En 2017, le thème retenu était « Femmes, violences, politiques et résistances ». Devant les évènements survenus dans les mois précédant la tenue du colloque – tant dans les contextes universitaires, que l'on pense aux agressions survenues dans les résidences de l'Université Laval, qu'aux niveaux provincial et international avec la prise de parole des femmes dans la foulée du mouvement *#metoo/#moiaussi* visant à dénoncer les violences à caractère sexuel – force était de constater que malgré les efforts des dernières décennies, les violences faites aux femmes et les violences genrées demeuraient un enjeu prioritaire au cœur des réflexions, des débats et des mobilisations féministes. Cette édition de l'Université féministe d'été a donc été l'occasion d'examiner de façon critique et interdisciplinaire divers enjeux liés aux violences (en milieu de travail, en éducation, les féminicides, etc.) ainsi que des formes de résistance. L'importance de ce thème a été confirmée par la participation record tant chez le public provenant des corps étudiant et professoral que chez le public professionnel, provenant d'organisations communautaires, gouvernementales ou syndicales.

Ce colloque multidisciplinaire, abordant des sujets à la fois délicats, difficiles, mais ô combien essentiels, a été une occasion privilégiée d'échanges, de questionnements et d'analyses. Compte tenu de la richesse et de la diversité des apports, et dans l'optique de poursuivre la réflexion, un appel de textes a été acheminé à l'ensemble des personnes ayant participé au

colloque, sans égard à leur statut. Cet ouvrage collectif, qui en est le fruit, se veut donc multidisciplinaire. Sont ici mobilisées les réflexions féministes depuis des disciplines telles que l'anthropologie, la science politique et la sociologie, dans des contextes comme les milieux de travail à prédominance masculine ou féminine, l'éducation au primaire et à l'enseignement universitaire, les mobilisations et les résistances pour les droits des femmes et contre les violences. Toujours dans une perspective de mobiliser des approches, des perspectives et des expériences diverses, ce collectif est original dans son contenu tout comme dans l'expertise des auteures rassemblées. En plus de proposer des avancées en termes théoriques et conceptuels, il présente des résultats de recherches récentes sur les violences. Visant à mettre en valeur la richesse des expertises et des points de vue, cet ouvrage présente le travail de professeures (Marie France Labrecque, professeure émérite au Département d'anthropologie de l'Université Laval; Diane Lamoureux, professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval; Isabelle St-Pierre, professeure agrégée au Département des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais et Isabelle Auclair, professeure adjointe au Département de management de l'Université Laval), de professionnelles (Hélène Charron, directrice de la recherche au Conseil du statut de la femme et Dominique Tanguay, conseillère en développement de la recherche à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval) et d'étudiantes de l'Université Laval au moment de la tenue de l'Université féministe d'été 2017 (Olivia Roy-Malo et Anne Leblanc du département d'anthropologie et Typhaine Leclerc du département de sociologie).

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première contient trois chapitres portant sur les expériences de violences genrées en milieu de travail. Dans le premier chapitre, Isabelle Auclair et Dominique Tanguay présentent les expériences de femmes travaillant dans des professions historiquement masculines à la lumière du concept de continuum des violences genrées. Bien que les questions de recherche dont sont issus les résultats présentés dans ce chapitre ne s'intéressaient pas directement à la violence, mais plutôt aux enjeux d'intégration et de rétention en emploi, les propos des professionnelles rencontrées dévoilent que les

violences, dans leurs diverses formes et manifestations, sont présentes dans tous les contextes de travail. Au deuxième chapitre, Isabelle St-Pierre se penche sur une profession historiquement féminine en s'intéressant aux violences vécues par les infirmières. Guidée par les travaux de Galtung sur la violence structurelle et les quatre techniques d'exploitation qu'il décrit, l'auteure fournit plusieurs exemples de pratiques couramment observées dans les milieux de la santé pour les dénoncer comme étant une forme de violence structurelle contre les infirmières. L'auteure porte ainsi un éclairage novateur sur une situation complexe où se reproduisent des inégalités systémiques. Le chapitre proposé par Olivia Roy-Malo vient clore cette première partie en posant une réflexion sur les inégalités genrées liées à l'articulation entre études doctorales et famille, dans une approche autobiographique. Bien que les études présentent des exigences qui sont objectivement les mêmes pour toutes et tous, la présence d'enfants à charge accroît le défi lié à la persévérance et à la réussite. L'auteure s'intéresse aux mécanismes et aux dynamiques qui font en sorte que l'expérience des études doctorales pour les mères et pour les femmes est marquée par les rapports sociaux de genre inégalitaires qui constituent des violences symboliques et qui affectent leur santé.

La deuxième partie de l'ouvrage, composée de cinq chapitres, présente à la fois des enjeux et des formes de résistances face aux violences diverses. Diane Lamoureux réfléchit, dans le quatrième chapitre, aux effets genrés du néolibéralisme, qui rejoignent la violence découlant du patriarcat, en s'attardant à l'érosion de la démocratie, aux impacts genrés des politiques d'austérité et à l'impunité. Pour y remédier, elle propose de mettre en place un mouvement féministe à la fois radical et inclusif afin de créer un contre-pouvoir riche et diversifié, capable de générer une véritable transformation des structures sociales. Marie France Labrecque, dans le cinquième chapitre, aborde les féminicides en tant que forme de violence de genre marquée par l'impunité de l'État patriarcal. En plus de définir largement les concepts au cœur de son analyse, l'auteure appuie son propos sur des données ethnographiques et documentaires, ce qui permet une réflexion approfondie qui met en question les dynamiques globales et contextualisées qui favorisent la reproduction des

violences de genre et des féminicides au Mexique et au Canada. Hélène Charron s'intéresse ensuite à la violence symbolique genrée qui découle des contenus de formation pour les élèves québécois du primaire et du secondaire. Une analyse des manuels utilisés dans les cours *Histoire et éducation à la citoyenneté* et *Éthique et culture religieuse*, ainsi qu'un questionnaire soumis aux enseignantes et enseignants visant à comprendre leurs représentations et leurs discours quant à l'égalité et à la mixité, ont permis à l'auteure de réfléchir à la façon dont l'école québécoise diffuse des messages qui contribuent à maintenir le *statu quo*, soit en justifiant les différences observées par des croyances biologisantes, soit en présentant la société actuelle comme égalitaire. Typhaine Leclerc discute, quant à elle, de la dimension politique du logistique en s'intéressant aux pratiques de partage de la parole. En s'appuyant sur les récits des militantes et militants appartenant à l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante), elle trace un portrait du travail de militance qui bénéficie notamment aux hommes et met en lumière les luttes qui se déploient à l'intérieur même de cette organisation se présentant comme proféministe. Ces luttes ont des impacts importants sur l'engagement militant des personnes qui les mènent et sur leur participation à l'organisation. Finalement, le chapitre rédigé par Anne Leblanc propose une réflexion sur la lutte pour les droits et le long chemin vers la démocratie souvent caractérisé par les violences. Ayant séjourné en Tunisie en 2018 pour son expérience de terrain dans le cadre de sa maîtrise, l'auteure entame un dialogue entre deux cultures, la maghrébine et la franco-ontarienne, afin de nous faire découvrir des auteures issues de différents courants de pensée. La diversité des expériences vécues par des femmes et des féministes tunisiennes pour faire face aux multiples formes de violences abordées dans ce chapitre nous plonge dans l'histoire récente d'un pays témoin de mobilisations marquantes sur la scène internationale.

Ce bref tour d'horizon dévoile déjà la richesse des chapitres contenus dans cet ouvrage. Ces textes dressent un portrait sombre : les violences demeurent un enjeu quotidien pour bien des femmes. Ces violences s'inscrivent dans un contexte social qui permet leur production et leur reproduction : le patriarcat, système qui fait en

sorte que les femmes se trouvent dans une position subordonnée ou inférieure aux hommes, génère des situations de vulnérabilité (ce qui ne veut pas dire que les femmes sont vulnérables pour autant!). Celui-ci se combine aux autres systèmes d'oppression – racisme, classisme, capacitisme, pour ne nommer que ceux-là – ce qui a comme résultat que certains groupes de femmes sont encore plus durement touchés par les inégalités et les violences. Afin de parvenir à enrayer les inégalités inhérentes aux violences, un regard féministe est essentiel. C'est notre travail, en tant que féministes, de débusquer les manifestations du patriarcat et ses interactions avec les autres systèmes d'oppression, pour mieux comprendre les violences, afin de pouvoir mieux les contrer. C'est à cette lutte que cet ouvrage tente, bien modestement, de contribuer.

Isabelle Auclair, Lorena Suelves Ezquerro
et Dominique Tanguay

PARTIE 1

EXPÉRIENCES DE VIOLENCES GENRÉES EN MILIEU DE TRAVAIL

CHAPITRE 1

Les violences genrées sont partout, même en milieu de travail : diverses expériences analysées à la lumière du continuum des violences

ISABELLE AUCLAIR ET DOMINIQUE TANGUAY

INTRODUCTION

La plupart des témoignages relayés par les médias dans la foulée de la vague #metoo/#moiaussi ont mis en lumière des violences, particulièrement à caractère sexuel, vécues en milieu de travail ou commises par des supérieurs ou des collègues de travail, et ce, dans une diversité de secteurs d'activité. Malgré les discours publics qui traitent souvent des violences en milieu de travail comme un phénomène appartenant au passé ou limité à des cas exceptionnels, ces violences revêtent une diversité de formes et continuent d'être perpétrées de façon régulière, parfois sans même être reconnues comme étant des violences.

Dans une recherche récente menée auprès de femmes travaillant dans des professions ou métiers historiquement réservés aux hommes, une équipe de l'Université Laval s'est intéressée aux enjeux et aux obstacles persistants qui freinent la progression et la rétention des femmes qui ont choisi d'y faire carrière, ainsi qu'aux pratiques organisationnelles qui affectent, positivement ou négativement, leur progression et leur rétention en emploi (Brière et coll. 2018). Cette recherche qui, de prime abord, ne ciblait pas l'expérience de la violence, a permis de mettre en lumière la diversité des formes de violences vécues par des femmes en milieu de travail. Les efforts pour enrayer la discrimination, le harcèlement psychologique et sexuel ainsi que les agressions sexuelles, bien qu'ils aient contribué à conscientiser la population et à mettre en place des environnements de travail plus sécuritaires, n'ont

pas réussi à enrayer les violences vécues en emploi. Non seulement ces violences sont présentes dans tous les domaines étudiés, mais elles se manifestent de différentes façons selon les contextes professionnels.

Ce chapitre vise à témoigner des expériences de violences vécues par les femmes en milieu de travail. Le contexte de la recherche sera présenté brièvement. Le concept de continuum des violences sera explicité, puis suivra l'analyse des propos des femmes rencontrées.

1.1 QUELQUES DÉTAILS SUR LA RECHERCHE

La recherche à l'origine de ce chapitre est issue d'un appel à projet Action concertée financé par le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture, du Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologie, ainsi que du Secrétariat à la condition féminine¹. Le but de cet appel était de dégager une meilleure compréhension des facteurs qui affectent la progression des femmes dans les professions et métiers historiquement masculins. Il invitait à cibler les secteurs qui ont connu une certaine féminisation au cours des dernières années ou décennies, afin de pouvoir étudier la progression et la rétention en emploi, ainsi que les professions et métiers pour lesquels la rémunération est supérieure à la moyenne pour le niveau d'études.

La recherche a été menée entre 2015 et 2018. Sous la direction de Sophie Brière, une équipe plurifacultaire de l'Université Laval rassemblant une dizaine de membres du corps professoral ainsi que des professionnelles et auxiliaires de recherche², a

-
1. *Étude sur la progression et la rétention des femmes dans les professions et métiers ayant été réservés aux hommes*, référence FN-2013-2014.CM, octobre 2014. Le texte de l'appel à propositions peut être consulté [En ligne], [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/512951/AP_CM_femmes_metiers_et_professions.pdf/3b5e8afe-3ad8-4229-ac0d-663212a10a2d].
 2. Membres du corps professoral: Sophie Brière, Isabelle Auclair, Claire Deschênes, Sylvie Dodin, Geneviève Fournier, Pierre-Sébastien Fournier, Liette Goyer, Lucie Héon, Anne-Marie Laflamme et Hélène Lee-Gosselin. Professionnelles de recherche: Carol-Anne Gauthier et Dominique Tanguay. Auxiliaires de recherche: Amélie Descheneau-Guay, Edith Ducharme, Antoine Pellerin, Adelle Simo.

ciblé six secteurs afin de mieux comprendre les particularités de chacun, mais aussi les éléments transversaux qui marquent les expériences professionnelles des femmes qui y travaillent. Ces secteurs sont : le droit et la sécurité publique (agentes correctionnelles, avocates, policières); la finance (postes de direction dans de grandes entreprises du secteur de la finance); les sciences et le génie (ingénieures, professeures en sciences et génie); la gestion d'établissements d'enseignement collégial (postes cadres dans les cégeps); l'inspection (inspectrices des aliments ou en santé et sécurité au travail); et la santé (médecins, dentistes et pharmaciennes).

La recherche visait à comprendre à la fois les parcours individuels des femmes qui travaillent dans ces secteurs, mais également les pratiques organisationnelles adoptées au fil du temps, qu'elles se soient ou non révélées positives, pour soutenir la présence des femmes dans les organisations ainsi que les pratiques qui pourraient être explorées dans l'avenir. Pour ce faire, des entretiens individuels et de groupe ont été réalisés avec des femmes qui travaillent dans ces secteurs, ainsi qu'avec des gestionnaires dont le mandat est lié aux ressources humaines ou au développement organisationnel. Durant le recrutement, l'équipe a eu un souci constant d'inclure une diversité de femmes dans l'échantillon, notamment en ce qui a trait à l'âge, la présence d'enfants et d'autres personnes à charge, l'appartenance ethnique et le parcours professionnel. Au total, 387 personnes ont été rencontrées entre janvier 2016 et juin 2017.

La recherche a adopté une approche féministe, combinant des théories féministes (Calás et coll. 2014) et la théorie institutionnelle (Scott 2014). Alors que les théories féministes visent à comprendre et à déconstruire les inégalités dans les rapports sociaux de sexe, la théorie institutionnelle s'intéresse aux normes, aux lois et aux pratiques qui influencent la façon dont les organisations évoluent. Reconnaissant l'importance de donner la parole aux femmes dans cette recherche, la théorie ancrée (*grounded theory*, Strauss et Corbin 1994) et la théorie de la connaissance située (*standpoint theory*, Harding 2004; Stoetzler et Yuval-Davis 2002) ont été mobilisées. La première permet de générer une théorie à partir des données empiriques et de refléter concrètement

la réalité observée, alors que la deuxième permet de reconnaître les personnes en tant qu'agentes sociales, dont les opinions et les expériences constituent une forme de connaissance qui leur est propre.

Les entretiens retranscrits intégralement ont été analysés à l'aide de QDA Miner. Une grille de codage a été élaborée à partir des éléments identifiés dans la recension des écrits, puis bonifiée par les nouvelles dimensions qui ont émergé au fil de la collecte³.

L'analyse présentée dans ce texte a été effectuée à la suite d'une invitation du Comité organisateur de l'Université féministe d'été 2017. Le codage était alors en cours et les membres de l'équipe chargée de ce travail constataient la présence d'extraits traitant de violences dans les entretiens de tous les secteurs étudiés. Des codes ont donc été générés pour faciliter le repérage de ces extraits⁴. C'est le concept de continuum des violences générées qui apparaissait le plus porteur à l'équipe pour révéler le fait que ces manifestations violentes sont interreliées et forment un phénomène global et complexe.

1.2 LE CONTINUUM DES VIOLENCES GÉNÉRÉES EN MILIEU DE TRAVAIL

Toute personne, dans son individualité et selon le contexte dans lequel elle se développe, exerce et/ou subit le pouvoir d'autres personnes, à un moment ou à un autre (Pessar et coll. 2006, p. 6). Certains groupes, dont les femmes, sont davantage exposés au pouvoir des groupes dominants et à la violence qui y est associée tout au long de leur vie. Comme l'explique Jaspard

-
3. La méthodologie est abordée en plus de détails dans le rapport final de la recherche, qui peut être consulté sur le site Web du FRQ. Nous invitons les personnes intéressées à consulter le rapport pour de plus amples précisions.
 4. Les codes retenus incluent : violences verbales/psychologiques ; violences sexuelles ; violences physiques ; non-reconnaissance de la compétence ; stéréotypes ; blagues sexistes ; attitudes, comportements et exigences différenciées selon le sexe ; ainsi que les stratégies adoptées par les femmes pour faire face à ces situations de violences et aux réponses organisationnelles, réelles ou souhaitables, à la suite d'une expérience de violence dans le contexte du travail.

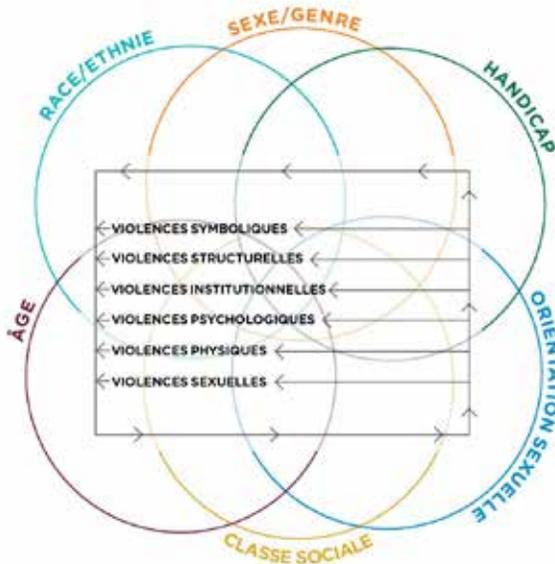
(2011, p. 8), les violences contre les femmes⁵ «s'exercent dans les contextes privés (famille, couple) ou publics (travail, école, espaces collectifs). De nature verbale, psychologique, physique ou sexuelle, les violences se manifestent au travers de paroles, de comportements, d'actes, de gestes». Les violences genrées permettent de déceler les constructions à la base des structures qui participent à la création et au maintien des inégalités sociales découlant des normes et des attentes associées au masculin et au féminin. En ce sens, les multiples manifestations des violences genrées prennent racine dans des contextes et des structures sociales qui mènent à leur exacerbation (Menjívar 2008).

Les différentes expressions de la violence ne sont pas statiques ni exclusives et elles se combinent, se transforment et se multiplient. En plus de s'amalgamer aux autres systèmes d'oppression dont l'âge, l'appartenance ethnique, le capacitisme, l'orientation sexuelle et la classe sociale, les caractéristiques vulnérabilisantes liées au genre se dévoilent dans ce qu'on appelle le continuum des violences basées sur le genre. La chercheuse féministe Liz Kelly, dès la fin de la décennie 1980, insiste sur l'importance de recourir au concept de continuum afin de comprendre les multiples facettes de la violence. Ce concept permet de dépasser la simple hiérarchisation des abus pour mettre en évidence les liens entre les différentes manifestations violentes dans la vie des femmes et leur corrélation avec le patriarcat. En plus d'être pertinent au niveau théorique, le continuum est un outil inestimable pour aborder les violences dans la mesure où il permet aux personnes concernées de comprendre leur expérience de la violence non pas comme un événement isolé, mais situé dans un contexte social où s'exerce un ensemble de violences à l'égard du groupe des femmes (Kelly 1988).

5. Celles-ci sont aussi parfois désignées par les termes violences genrées, violences de genre ou violences basées sur le genre. Il est à noter que les hommes et les garçons, particulièrement ceux ne correspondant pas aux stéréotypes masculins et hétéronormatifs peuvent également être victimes de violences basées sur le genre. Il est toutefois important de ne pas symétriser et d'éviter tout glissement analytique en décontextualisant les actes de violence et en évacuant le processus de socialisation et le système dans lequel les femmes vivent des discriminations et des violences systémiques et spécifiques.

La majorité des spécialistes utilisant le continuum insistent sur la non-hiérarchisation des violences (Cockburn 2005; Kelly 1988; Scheper-Hughes et Bourgois 2004), car il est nécessaire, pour bien saisir la complexité des violences basées sur le genre, de s’attarder à leurs diverses manifestations et à leurs interrelations. Dans le continuum des violences générées utilisé ici (adapté de Auclair 2016⁶), les violences considérées (symboliques, structurelles, institutionnelles, psychologiques, physiques et sexuelles) sont envisagées comme différents aspects d’une trajectoire et d’une situation plus large, laquelle est influencée par les rapports sociaux inégalitaires (voir figure 1). L’application de ce cadre théorique au contexte du travail des femmes exerçant des professions historiquement réservées aux hommes permet de dégager les formes de violences qui y sont vécues et leur participation à la reproduction des inégalités systémiques.

Figure 1 : Continuum des violences générées



6. Le continuum utilisé ici est inspiré du continuum élaboré par Isabelle Auclair (2016) pour l’analyse des violences vécues par des femmes en situation de refuge. L’adaptation de ce cadre d’analyse au contexte professionnel québécois a impliqué le retrait de certaines formes de violences (notamment les violences intrafamiliales et le féminicide).

Des formes de violences contenues dans le continuum, les violences symboliques, structurelles et institutionnelles sont les moins facilement identifiables puisqu'elles sont considérées comme plus sournoises. Leur prise en compte permet toutefois de mieux comprendre la perpétuation d'actes violents directs et physiques. Toutes ces formes sont interreliées et l'analyse de chacune d'elles à l'aune du continuum nous permet de constater leur présence et leur impact dans la vie des femmes, notamment dans le contexte du travail.

Dans les écrits, les **violences symboliques** sont encore peu explorées en comparaison avec les violences physiques, intrafamiliales ou sexuelles. Par contre, cette forme de violence serait, selon Morgan et Björkert (2006), une des plus puissantes en ce sens qu'elle est souvent méconnue ou invisibilisée. Les violences symboliques se traduisent dans le pouvoir que le groupe social en situation de privilège a d'imposer son système de pensées comme étant objectif et universel. La normalisation des inégalités sociales a comme résultat la non prise en compte des besoins spécifiques des groupes historiquement non privilégiés; elle renforce leur marginalisation et favorise l'exacerbation des discriminations et des autres formes de violences. Son pouvoir résiderait précisément dans le fait que les personnes qui y sont exposées vont jusqu'à douter d'elles-mêmes et de la nature violente de leur expérience. La quotidienneté et la familiarité, voire la normalisation, de la violence symbolique la rendent insidieuse puisque les structures de pouvoir et les mécanismes de subordination sont masqués, ce qui crée les conditions favorisant sa perpétuation. L'absence de reconnaissance de la violence symbolique participe en quelque sorte à sa légitimation (Auclair, sous presse).

Dans les propos recueillis auprès de femmes occupant une profession historiquement réservée aux hommes, les violences symboliques se manifestent notamment dans les effets de la socialisation différenciée, la perpétuation de stéréotypes et la pression à la performance. Les extraits révèlent que ces manifestations, bien qu'elles puissent être exacerbées dans certains secteurs, sont vécues dans tous les domaines d'emploi étudiés. Comme le dit une professionnelle de sciences et génie :

Je ne pense pas que [les comportements sexistes] c'est nécessairement parce qu'on est dans une profession majoritairement masculine, je pense que partout où il y a des hommes et des femmes, même dans les milieux où il y a autant de femmes que d'hommes, il y a toujours un petit cas particulier qui va faire un truc sexiste, macho. Je ne pense pas que ce soit spécifique de notre profession.

Ces propos évoquent bien l'idée partagée selon laquelle les comportements sexistes se manifestent dans tous les espaces, pas uniquement ceux historiquement réservés aux hommes.

L'analyse des entretiens permet de déceler la persistance des barrières systémiques qui rendent plus difficiles l'intégration, la rétention et la progression des femmes dans les professions traditionnellement masculines. Une gestionnaire dans un cégep soutient qu'elle n'a pas toujours été consciente de cette barrière dans sa carrière. Elle mentionne :

Avant, je vous aurais dit: «Il n'y a pas de plafond de verre». Une des affaires qui me sautent au visage, c'est à quel point on se permet d'être paternaliste avec les cadres femmes, d'aller plus loin dans la critique, d'aller questionner davantage les décisions.

Ce paternalisme, qui se traduit en un double-standard qui impose des exigences différenciées pour les femmes, est également présent dans la réalité professionnelle des policières, alors que l'insertion et la rétention des femmes dans cette profession demeure un défi :

On a deux types de policiers, ceux qui ont une ouverture aux femmes et les machos. C'est ceux-là qui vont être méchants (...). On est dans un milieu d'hommes, mais on prend notre place. Je pense que l'homme a toutefois encore de la difficulté à voir des femmes de carrière qui montent dans la hiérarchie. (...) Ce que tu dis en tant que femme, ça a toujours la possibilité de moins bien passer que si c'était le gars qui le disait.

Ce double standard résulte de la socialisation différenciée selon le genre ; il a notamment pour résultat que les femmes se voient plus facilement remises en doute et qu'elles ont plus de difficulté que les hommes à reconnaître leurs propres compétences pour postuler à un emploi supérieur. Autre exemple : une avocate identifie le manque de confiance en elles-mêmes des

femmes comme raison expliquant leur sous-représentation dans les postes de décision :

Je pense qu'il y a du bon à avoir plus de femmes dans une organisation, mais si à la base les femmes ne ressentent pas la confiance d'appliquer sur les postes et que le gars qui n'a pas d'expérience applique...

Un des effets des barrières systémiques et de la socialisation genrée se traduit, dans les secteurs marqués par un processus de féminisation au cours des dernières décennies comme le droit et la santé, par une ségrégation horizontale (les femmes sont surreprésentées dans des spécialités considérées comme féminines, par exemple la pédiatrie et le droit familial) et verticale (elles sont sous-représentées dans les postes de décision).

Un autre effet de la socialisation genrée et des rapports inégalitaires qu'elle engendre a trait à la pression inhérente à la performance. Même si cela se traduit de façons diverses selon le contexte, la pression à se surpasser est présente dans l'ensemble des professions étudiées. Les participantes évoquent dans une large majorité le non-droit à l'erreur, le fait qu'elles doivent être sur-préparées à travailler davantage pour être reconnues dans leur domaine. Plusieurs évoquent aussi la persistance des attentes différenciées, même une fois qu'on a fait sa place, ainsi que la persistance de l'impression d'avoir toujours à se prouver. Une dentiste stipule clairement que, en tant que femme : « Tu n'as pas le droit à l'erreur ». Pour éviter toute erreur, une ingénieure explique que la sur-préparation est une stratégie fréquemment employée par les femmes :

Il faut être prête. Il faut être vraiment prête. Il faut savoir exactement ce qu'on dit, il ne faut pas avoir d'hésitation, il faut avoir un discours clair, il ne faut pas *s'enfarger* dans ses mots. Il faut savoir de quoi on parle. Il faut être beaucoup plus préparée qu'un homme. C'est certain.

En plus de la sur-préparation en amont, une gestionnaire au collégial met en avant le double standard entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à la reconnaissance de la compétence :

[Pour] établir ta crédibilité, tu n'as pas le droit à l'erreur. (...) J'ai travaillé doublement, triplement. (...) Je pense que les femmes ont

besoin de mettre plus d'efforts, plus d'huile de bras pour établir leur crédibilité dans certains contextes.

Une pharmacienne résume bien la persistance du double standard dans toute la trajectoire de carrière :

C'est vraiment ce que j'ai trouvé difficile en rentrant : le gars peut être fier de ses coups, mais pas la fille. J'ai trouvé difficile de ne pas savoir où me placer. C'est la culture qui nous pousse à nous sentir comme ça, et aussi les autres collègues. Aujourd'hui j'ai fait ma place, mais même encore maintenant j'ai l'impression d'avoir quelque chose à prouver.

Ces extraits mettent en évidence le non-droit à l'erreur, à la fois en tant que stratégie adoptée par les femmes pour se maintenir en poste, et en tant qu'imposition exercée par le milieu de travail qui leur exige de montrer qu'elles sont dignes de s'y trouver.

La création des conditions favorisant la perpétuation des violences est dépendante des structures sociales et donc, associée aux **violences** dites **structurelles** et **institutionnelles**. La notion de violence structurelle, notamment élaborée par le politologue Johan Galtung dans les années 1960, fait référence à toute forme de violence provoquée et reproduite par les structures d'une société donnée, qui empêche les individus de se réaliser. Les différents systèmes et structures de subordination que sont le sexisme, le colonialisme, le racisme, le capacitisme, le classisme et l'âgisme sont des formes de violences structurelles qui se « réfèrent aux processus par lesquels s'opèrent la discrimination et l'injustice sociale envers certains groupes de population » (Farmer 2004 dans Lessard et coll. 2015, p. 9). Un corollaire de cette opérationnalisation est l'adoption et la reproduction de mesures et des pratiques discriminantes dans les organisations qui peuvent être qualifiées de violences institutionnelles.

Les résultats de notre recherche permettent de constater que, nourries par les différents systèmes de subordination, les pratiques organisationnelles discriminantes, formelles ou informelles, se manifestent notamment dans l'exclusion, l'isolement, les attentes et les exigences différenciées, les pressions liées aux diktats de beauté féminine ou encore de responsabilisation de l'articulation travail-vie personnelle, tout comme dans

l'intimidation, les commentaires sexistes et la non-reconnaissance des compétences.

La reconnaissance de la coconstruction des rapports sociaux inégalitaires permet de prendre en considération les effets imprévisibles de leur articulation (Bilge 2010, p. 45). Un de ces effets peut justement être l'émergence de différentes formes de violences et de discrimination. Par exemple, une ingénieure évoque certains défis dans la réalisation de son travail, malgré ses études et son poste de supervision, découlant de la réaction des gens avec qui elle doit entrer en contact, à cause de son apparence et de ses caractéristiques sociales. Elle affirme: «Quand t'es asiatique et jeune, il n'y a personne qui t'écoute». Compte tenu de l'imbrication des stéréotypes sexistes, racistes et âgistes, avoir l'expérience et les diplômes requis ne suffit pas pour établir sa crédibilité. En outre, plusieurs participantes reconnaissent que les femmes sont parfois évaluées avec des critères différents et donc font l'objet d'exigences différenciées. Une gestionnaire en médecine, en posant une réflexion sur sa propre pratique, souligne l'intégration de biais genrés: «Je m'observe et je me prends à être plus exigeante envers les femmes qu'envers les hommes». Une participante témoigne d'un processus d'embauche inéquitable: «Je peux dire que j'ai eu des examens de plus, car j'étais une femme sur le concours. C'est réel⁷».

Bien que nous ne puissions pas généraliser les pratiques d'embauche inéquitables, d'autres pratiques moins formelles sont présentes et participent à l'exclusion de femmes de certains espaces. Par exemple, les domaines pour lesquels le réseautage est central (notamment pour la rencontre de la future clientèle ou de partenaires), le nonaccès des femmes à certains espaces peut avoir un impact direct sur leur progression professionnelle ou la rétention dans le domaine. Une avocate raconte:

C'est juste des gars. Des «vrais gars» comme ils disent. (...) Je ne suis pas invitée. Il n'y a aucune copine de ces hommes qui veulent que je sois présente. Donc, oui il y a des aspects concernant le développement des affaires auxquels je n'ai pas accès.

7. Le secteur est ici volontairement omis pour protéger la confidentialité de ce propos.

Cette situation est également présente chez les femmes qui travaillent en finance. Comme les avocates, elles se voient parfois exclues de certains espaces, notamment ceux qui sont centraux pour le réseautage ou qui mènent à l'accès aux espaces de décision. De même, la gestion des relations avec la clientèle actuelle ou potentielle peut être une source de préoccupation. Une professionnelle de la finance explique qu'une des stratégies employées pour éviter toute ambiguïté est de planifier les repas d'affaires le matin ou le midi. Elle précise :

Il n'y a absolument rien de dimension sexuelle à aller prendre un petit déjeuner de 7 h à 8 h le matin avec ton mentor pour discuter. Maintenant, si tu dis : «Faisons-le dans un format 5 à 7», tout dépend de la façon dont c'est géré, au mentorat comme dans les équipes de travail. Et si tu n'es pas à l'aise, tu peux simplement dire : «Je préfère un déjeuner, un lunch». Je fais affaire avec mes clients, 99 % sont des hommes, alors vais-je souper avec eux ? Non.

Si cette stratégie fonctionne de façon ponctuelle, il s'agit toutefois d'un élément limitatif pour les femmes. Plus encore, les effets du double-standard mettent en évidence les stéréotypes qui normalisent les injonctions structurelles genrées.

Ces dernières, qui se traduisent dans certaines pratiques discriminantes, peuvent mener à l'émergence de violences institutionnelles lorsque les professionnelles ne correspondent pas à la norme. Les propos d'une spécialiste du domaine des sciences et génie rejoignent ceux de plusieurs participantes de différents secteurs. Elle soutient que : «Quand tu ne corresponds pas au moule, il y a moins de solidarité si tu es isolée». Les impacts de cette désolidarisation et de cet isolement sont encore plus difficiles dans les secteurs d'emploi où l'organisation du travail repose sur le travail en équipe. En plus de l'isolement subi par les femmes dans les métiers historiquement occupés par les hommes, celles-ci se voient parfois reprocher les changements dans le climat de travail, associés à l'arrivée de femmes. Une inspectrice explique :

Apparemment que c'était de la faute des filles. Depuis qu'il y avait des filles, le climat n'était pas bon. Ils sont plus gênés d'aller aux danseuses. En fait, c'est que l'arrivée des filles aurait détruit le

climat, parce que tu avais moins l'esprit *chum-chum*, les gars, *bing bang*, on va prendre une bière à la brasserie ensemble.

La présence accrue des femmes dans certains secteurs, notamment l'inspection ainsi que les milieux policiers et correctionnels, a forcé la révision des pratiques organisationnelles. Certaines sont disparues, notamment des espaces de socialisation hors travail virils voire machistes (ex. danseuses, événements sportifs), mais d'autres pratiques ont été instaurées et sont bénéfiques pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, notamment liées à l'ergonomie au travail et à la sécurité personnelle. Par exemple, en milieu carcéral, des techniques de contrôle des détenus ont été mises au point pour minimiser l'effort physique et les blessures. Il persiste néanmoins, dans les discours populaires de plusieurs organisations où les femmes ont historiquement été minoritaires, une certaine nostalgie de l'époque où seuls des hommes composaient la main-d'œuvre. Cette nostalgie est parfois accompagnée d'effets pervers liés à l'arrivée des femmes, bien que peu affirment ouvertement qu'il soit souhaitable de revenir à la non-mixité.

La correspondance ou la non-correspondance aux normes genrées se traduit également dans les pressions liées aux diktats féminins en termes d'apparence physique, diktats qui s'appliquent spécifiquement aux femmes et non à leurs homologues masculins. Une avocate illustre le double-standard qui est mis en avant dans sa profession :

On a beaucoup de pression sur l'apparence. Un gars porte un veston et c'est tout. Une fille doit être belle, avoir la bonne robe et les bons souliers. Si on a une petite chose de travers, on est mal perçues.

Alors qu'on attend des avocates et des professionnelles de la finance qu'elles correspondent au stéréotype de la féminité, voire qu'elles aient un certain type de corps, l'injonction est différenciée (mais tout de même présente) chez les policières, les ingénieures, les agentes correctionnelles et les inspectrices en salubrité des aliments :

On ne peut pas garder notre féminité. On n'a pas le droit aux bijoux. Maquillage à l'abattoir, c'est prendre un risque. Des fois quand tu décides de t'habiller [de façon] plus féminine, tu reçois un appel te

disant qu'il faut que tu ailles à l'abattoir. Tu te changes parce qu'on garde toutes un *kit* de jogging [au bureau].

De façon généralisée, les inégalités systémiques liées aux construits genrés se manifestent dans l'imposition de normes quant à la tenue vestimentaire, tel que l'évoque une gestionnaire au collégial :

La tenue vestimentaire, puis le regard des hommes, moi ça me dérange encore des fois. Je ne suis pas sûre qu'on dirait à mon collègue « Hé! T'as des beaux yeux », des commentaires encore sexistes là un peu... J'aime ça m'habiller [de façon] féminine, ça fait en sorte que je fais attention à comment je m'habille, parce qu'il ne faut pas que j'aie l'air trop déshabillée.

Les injonctions liées à l'apparence physique varient d'un domaine à l'autre. Dans certains cas, notamment pour les professionnelles du droit ou de la finance, les diktats de féminité sont exacerbés alors que dans d'autres cas, notamment celui des professionnelles dans les secteurs où le port d'un uniforme est obligatoire, les marqueurs de féminités doivent être atténués. Dans tous les cas, l'apparence physique des femmes est normée et parfois même sanctionnée.

En plus d'être souvent jugées sur leur apparence physique, la plupart des femmes ont reçu des commentaires sexistes. Cette réalité est partagée par les professionnelles de tous les domaines étudiés. Une médecin soutient : « Oui, des commentaires sexistes, il y en a encore, et de la part des collègues, et de la part des patients des fois ». Il en va de même pour une dentiste qui, bien qu'elle reconnaisse la présence accrue des femmes dans sa profession et les avancées réalisées, admet que certains défis persistent : « Là où je me bats aujourd'hui, c'est avec des imbéciles machos qui sont rétrogrades et misogynnes, mes confrères ». Une inspectrice évoque la récurrence des commentaires reçus, puis fournit cet exemple : « J'arrive dans une ferme laitière. C'était très tôt le matin, il devait être 7 h 45 ou 8 h et le producteur me dit : « Qu'est-ce que vous faites ici, vous n'êtes pas en train de faire à déjeuner à votre mari, vous ! » Très souvent, ces commentaires visent à faire passer pour des blagues l'idée que les femmes ne sont pas à leur place. D'autres fois, ce message est dit très clairement. Une agente

correctionnelle raconte: «Quand j'ai commencé à travailler ici, les hommes venaient me voir et disaient à voix basse: "Ici ce n'est pas ta place, va-t'en!"» Elle ajoute que les temps ont changé et que: «Maintenant, les hommes se sont plus fait à l'idée de travailler avec les femmes». Même dans les secteurs où un processus de féminisation est très avancé, comme la santé, les stéréotypes genrés persistent. Une médecin raconte:

J'ai une collègue qui a quatre enfants et qui s'est fait dire par un plus vieux patron, alors qu'elle-même était patron, elle n'était plus résidente: «Va-t'en donc t'occuper de tes quatre enfants à la maison. De toute façon, tu n'as rien à faire ici!» C'était il y a deux ans.

Ces commentaires réitèrent la division sexuelle du travail et renforcent l'idée que les femmes n'ont pas leur place dans certains espaces, tel que le raconte une policière: «Je me suis fait dire par un supérieur: «Les femmes dans la police, c'est comme trop de tournevis dans un coffre à outils, ça ne sert à rien». Ça part mal».

Dans certains cas, la naturalisation des propos discriminatoires et l'accumulation des violences symboliques, structurelles et institutionnelles mènent parfois à l'intimidation, voire au harcèlement ou à des violences directes, soit physiques ou sexuelles. Ces violences directes (Rojas-Viger 2008; Branche et coll. 2013; RPM 2013) ont fait l'objet de nombreuses revendications des groupes de femmes et féministes. Les **violences physiques**, qui incluent entre autres les coups ou les contraintes physiques ainsi que les atteintes volontaires à l'intégrité corporelle ou à la liberté individuelle, sont les plus facilement identifiées puisqu'elles sont observables et laissent même parfois des marques. S'inscrivant en continuité des violences symboliques et structurelles, elles participent à l'exacerbation de comportements machistes qui débute souvent avec des commentaires sexistes qui se transforment en violences psychologiques et finalement en agressions physiques. Les extraits cités dans les paragraphes suivants montrent comment le harcèlement sexiste peut, sur une longue période, se transformer en violence physique et directe. Une participante raconte: «Il n'aimait pas les femmes (...) Dès les premières rencontres, il a décidé qu'il allait construire une image où j'étais soit nulle ou naïve. Cela m'a suivi pendant 3 ans

et il m'a rendu la vie difficile⁸». La **violence psychologique** qui est mise en lumière dans cette citation, parfois nommée «cruauté mentale», renvoie essentiellement à l'exercice d'un abus de pouvoir et de contrôle et a souvent comme effet de miner l'estime de soi des personnes qui la subissent (Coll 2009). Pour les professionnelles, cette forme de violence a un impact sur leur progression de carrière et leur rétention dans le domaine, mais aussi sur leur santé mentale et leur vie personnelle.

Certaines participantes racontent également des situations dans lesquelles les insultes et l'intimidation sont accompagnées d'actes de violences physiques. Bien que ceux-ci puissent être commis sur des objets matériels, tel que dans la citation suivante, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un acte d'intimidation violent: «Comment est-ce que je peux prouver comme [professionnelle] que pendant que j'étais [à l'intérieur], quelqu'un a dégonflé mes pneus. Ils m'ont dit: "Arrange-toi avec tes problèmes!"⁹». D'autres agresseurs ne s'en prennent pas aux biens, mais tentent de s'en prendre directement aux professionnelles: «Récemment une de nos collègues a même dû appeler la police parce qu'[une personne dans le contexte du travail] a menacé de la frapper¹⁰». Une participante a raconté avoir déjà été menacée de se faire trancher la gorge dans le cadre de son travail, une autre a partagé l'histoire d'une collègue ayant été menacée physiquement par un client, et lorsque sa collègue a tenté de partir, «en se retournant pour prendre ses choses, il s'est étiré pour la frapper». Les violences physiques peuvent mener à une interruption de carrière. Une participante évoque l'histoire d'une collègue victime d'un acte violent, qui «est en congé de maladie et en arrêt de travail pour une durée indéterminée¹¹».

Il est troublant de constater que, malgré le fait que les questions et les objectifs de recherche ne visaient pas à documenter le harcèlement et les comportements sexuels non désirés, plusieurs femmes en relatent comme faisant partie de leur expérience

8. Ce secteur d'emploi a été volontairement omis pour protéger la confidentialité.

9. Idem.

10. Idem.

11. Idem.

professionnelle. Selon Jaspard (2011, p. 63): «Les **violences sexuelles** sont des agressions en rapport avec la sexualité de l'agresseur et de l'agressé. (...) Ce sont quelquefois des mots – des attitudes dans le cas du harcèlement sexuel –, mais surtout des actes, des pratiques sexuelles, infligées à une personne qui les refuse». Les auteures de l'enquête ESSIMU (Bergeron et coll. 2016), portant sur les violences à caractère sexuel menée dans six universités du Québec, utilisent une catégorisation inspirée de Fitzgerald et coll. (1998) pour analyser ces violences, soit:

1) le **harcèlement sexuel** (comportements verbaux et non verbaux qui ne visent pas la coopération sexuelle, mais qui se traduisent par des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes) (...); 2) les **comportements sexuels non désirés** (comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques qui incluent la tentative de viol et l'agression sexuelle) (...); 3) la **coercition sexuelle** (chantage en retour de considérations futures reliées à l'emploi ou en milieu scolaire) (Bergeron et coll. 2016, p. 20).

Différentes participantes évoquent des situations de harcèlement et de commentaires à connotation sexuelle dans le cadre de leur travail. Une inspectrice insiste d'ailleurs sur le fait que ce traitement est uniquement réservé aux femmes: «Par rapport à mes collègues vétérinaires masculins, ce que j'endure dans les abattoirs, c'est *les jokes de cul pochés*». Une gestionnaire au niveau collégial, bien qu'elle ait adopté des stratégies, soutient la lourdeur de ces comportements:

Tu sais quand tu as un employé qui est en face de toi là, puis il te regarde à hauteur des seins, au lieu de regarder dans les yeux. Moi, ça m'est déjà arrivé. Juste pour vous dire comment j'ai réglé le problème: j'ai penché la tête comme ça [sur le côté], puis quand il m'a regardée, je l'ai remontée. Mais ça, je trouve qu'encore, c'est un défi majeur, c'est présent quand même.

Pour certaines professionnelles, l'accumulation des commentaires et des comportements sexistes se traduit par le besoin constant de justifier qu'elles ne sont pas en relation de séduction. Tel que le mentionne une avocate:

Quand on est en relation d'affaires, dans des cocktails, des activités de réseautage, on dirait que d'entrée de jeu, quand on va voir un homme, il est porté à penser qu'on veut autre chose que du travail.

Au départ, on doit établir une confiance, mais on doit rapidement entrer dans le sujet professionnel, sinon il y a une fausse relation de séduction. Ça dépend de l'âge de la personne aussi, mais il y a toujours cet aspect-là à évacuer.

Les femmes se voient imposer la responsabilité de simultanément correspondre aux stéréotypes de féminité sans toutefois franchir la mince ligne qui sépare ce qui est attendu de séduction et ce qui est considéré comme excessif. Ce paradoxe vient nourrir la culpabilisation des femmes, notamment lorsqu'elles sont victimes de harcèlement ou de violences à caractère sexuel, en « culpabilis[a]nt les victimes, minimis[a]nt les gestes de violence sexuelle et déresponsabilis[a]nt les individus qui les commettent » (Bergeron et coll. 2016, p. iii). Une professionnelle de science et génie raconte :

J'ai été agressée quand je travaillais dans le bois, à un moment donné pour un stage d'été. Le garçon m'a sauté dessus, mais je ne me suis pas laissée faire. J'ai dit : « Eille toi ! » et je suis partie à crier après. Je lui ai dit : « Va-t'en dans ton coin ». En plus, il me ramène en bas, j'étais dans le bois. C'est lui qui chauffait. Il a dit : « OK ». J'étais toute petite. Ça a marché. Parfois, c'est une question d'attitude. Pas toujours.

Cette citation met en exergue les situations vulnérabilisantes dans lesquelles les femmes peuvent se retrouver, même dans un contexte de travail. Tel que le soulève cette participante, l'attitude et le refus catégorique des femmes est parfois suffisant pour mettre fin aux comportements sexuels non désirés. Toutefois, selon le contexte et les rapports de pouvoir qui viennent exacerber les relations inégalitaires, il n'est pas toujours possible pour les femmes de mettre un terme à ces comportements. Les citations suivantes, dont les secteurs ont volontairement été omis mais qui sont toutes issues de participantes et de secteurs distincts, sont évocatrices de la récurrence des violences à caractère sexuel :

Dans les partys de Noël, c'était lui le patron, et il demandait aux filles de venir s'asseoir sur ses genoux, ce que j'ai refusé de faire à maintes reprises. Vous pouvez imaginer comment il m'aimait. Vraiment une attitude dégradante face aux femmes et surtout avec les filles avec qui il était en position d'autorité.

Mon collègue m'a harcelée sexuellement (...) il m'a envoyé une photo explicite de nature sexuelle.

Mon patron de l'époque souhaitait avoir une relation autre que professionnelle avec moi et que j'avais déclinée assez rapidement. (...) Voyant que je refusais, il avait décidé de me planter dans mon évaluation de rendement pour couper mon bonus.

Il a été arrêté et radié pour avoir eu les mains longues. Je fais partie des victimes.

Bien que la prise de pouvoir des femmes sur la situation violente soit importante et doive être reconnue et encouragée, il importe de ne pas faire reposer toute la responsabilité sur les épaules des femmes. Les rapports de pouvoir et les contextes inégalitaires participent à la production et à la reproduction des violences genrées qui s'inscrivent dans un continuum.

1.3 EN GUISE DE CONCLUSION

Les propos recueillis au cours de cette recherche qui s'intéressait d'abord aux parcours professionnels et aux pratiques organisationnelles témoignent de la persistance des violences en milieu de travail, malgré les efforts déployés pour les enrayer. Afin de persévérer dans une carrière qu'elles aiment, les femmes ont adopté diverses stratégies pour éviter ou résister aux violences dont elles étaient ou sont la cible. L'humour et la détermination, la capacité à se « créer une carapace », sont largement partagées. Plusieurs femmes vont tenter de fournir un rendement exceptionnel, d'être irréprochables, afin de se donner une crédibilité et de s'attirer la protection de l'environnement professionnel par le mérite. Cela contribue cependant à nourrir le double-standard qui exige davantage des femmes. Les stratégies les plus communément utilisées sont essentiellement individuelles. Bien qu'elles permettent aux femmes de se maintenir en emploi, elles continuent de faire reposer sur leurs épaules la responsabilité de gérer les actes violents.

Or, puisque les violences vécues par les femmes en milieu de travail sont issues de structures sociales et organisationnelles marquées par le patriarcat et les rapports sociaux inégalitaires, la responsabilité de les combattre doit également être assumée

par les organisations. En plus de faire une réflexion sur les dimensions systémiques de production et de reproduction des violences genrées, celles-ci doivent mettre en place des règles claires qui affirment qu'aucune violence n'est tolérable, ainsi que des recours et des sanctions pour appuyer ces règles. Dans le cadre de notre recherche, peu de femmes ont dénoncé une agression ou un épisode de violence auprès de leur supérieur. Ces femmes étaient surtout regroupées dans certains secteurs où elles disposaient de pouvoir pour agir et se savaient appuyées par leur organisation. Cet appui et ce positionnement clair des organisations sont centraux dans le travail de reconnaissance et d'éradication des violences. Le mouvement #metoo/#moiaussi a mis en lumière l'ampleur d'une forme de violence, les violences à sexuelles, commise envers les femmes en milieu de travail. Les organisations peuvent profiter de cette vague pour sensibiliser leur personnel, mais aussi leur clientèle et leurs partenaires, et apporter les changements requis pour enrayer toutes les formes de violences. En effet, cette prise de conscience est une occasion d'approfondir la réflexion au regard de l'institutionnalisation des rapports sociaux inégalitaires qui participent au continuum des violences genrées.

Références

- Auclair, Isabelle (2016), *Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur*, thèse de doctorat, Université Laval.
- Auclair, Isabelle (sous presse) «Violences de genre et stratégies de résistance» dans *Genre, féminismes et développement international: une trilogie en construction*, C. Lévy et A. Martinez (éd.), Presses de l'Université d'Ottawa.
- Bergeron, Manon et coll. (2016), *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec: Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*, Montréal. [En ligne], [http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf]
- Brière, Sophie et coll. (2018), *Les femmes dans les métiers et professions traditionnellement masculins: une réalité teintée de stéréotypes de genre nécessitant une analyse critique, systémique, comparative et multidisciplinaire*, rapport de recherche remis au Secrétariat à la condition féminine, au Fonds de recherche du Québec Société et Culture et au Fonds de recherche

- du Québec Nature et Technologie. [En ligne], [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_CM_S.Briere_rapport_femmes-metiers-hommes.pdf/9976f065-c878-4e95-8a09-b020aef12a3e]
- Calás, Marta. B., Linda Smircich et Evangelina Holvino (2014), « Theorizing Gender-and-Organization », dans Savita Kumra, Ruth Simpson et Ronald J. Burke (dir.), *The Oxford handbook of gender in organizations*, Oford, Oxford handbooks online.
- Cockburn, Cynthia (2005), « The continuum of violence. A gender perspective on war and peace », dans Wenona Mary Giles et Jennifer Hyndman (dir.) *Sites of violence. Gender and conflict zones*, Berkeley et Londres, University of California Press, p. 24-44.
- Coll, Kathleen (2009), « Genre et citoyenneté culturelle à San Francisco : subjectivité et « estime de soi » dans l'organisation de la communauté latino immigrante », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 167-192.
- Galtung, Johan (1969), « Violence, peace, and peace research » *Journal of peace research*, vol. 6, n° 3, p. 167-191.
- Harding, Sandra (dir.) (2004) *The feminist standpoint theory reader : Intellectual and political controversies*, Londres, Routledge.
- Jaspard, Maryse (2011), *Les violences faites aux femmes*, Paris, Éditions La Découverte.
- Kelly, Liz (1988), *Surviving sexual violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Lessard, Geneviève et coll. (2015), « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances Familles Générations*, n° 22, p. 1-26.
- Menjívar, Cecilia (2008), « Violence and women's lives in Eastern Guatemala: A conceptual framework », *Latin American Research Review*, vol. 43, n° 3, p. 109-136.
- Morgan, Karen et Suruchi Thapar Björkert (2006), « I'd rather you'd lay me on the floor and start kicking me ; Understanding symbolic violence in everyday life », *Women's Studies International Forum*, vol. 29, n° 5, p. 441-452.
- Pessar, Patricia R. et coll. (2006), « Glass half full ? Gender in migration studies », *International Migration Review*, vol. 40, n° 1, p. 3-26.
- Scheper-Hughes, Nancy et Philippe Bourgois (2004), « Introduction : Making sense of violence », dans Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois (dir.), *Violence in war and peace. An anthology*, Hoboken, Blackwell Publishing, p. 1-33.
- Scott, Richard W. (2014), *Institutions and organizations*. 4^e éd. Thousand Oaks, Sage.

- Stoetzler, Marcel et Nira Yuval-Davis (2002), «Standpoint theory, situated knowledge and the situated imagination», *Feminist theory*, vol. 3, n° 3, p. 315-333.
- Strauss, Anselm et Julia Corbin (1994), «Grounded theory methodology», dans Norman K. Denzin et Yvonne S. Lincoln (dir.), *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, Sage, p. 273-285.

CHAPITRE 2

La violence au travail vécue par les infirmières : lorsqu'il faut exercer dans un environnement malsain

ISABELLE ST-PIERRE

INTRODUCTION

La problématique de la violence au travail chez les infirmières¹ n'est pas nouvelle. Celle-ci est bien documentée dans la littérature. En plus de ce qu'on trouve dans la littérature, il existe depuis 2008 une conférence intitulée *International Conference on Violence in the Health Sector*, qui a lieu tous les 2 ans et qui porte spécifiquement sur cette problématique. À l'occasion de cette conférence, plus de 200 présentations orales et affiches traitent du sujet. Pourtant, et malgré tout ce que l'on connaît de ce sujet et tout ce qui est fait pour essayer d'enrayer le problème, la violence au travail chez les infirmières perdure, et sa prévalence augmente d'année en année.

Le but de ce chapitre théorique est d'explorer la problématique de la violence vécue par les infirmières sous l'angle d'un produit découlant des structures sociales et politiques mises en place et maintenues par le pouvoir dominant. Plus spécifiquement, nous avançons que puisqu'elle est majoritairement féminine, la profession infirmière fait l'objet d'inégalités sociales en raison d'idéologies genrées du soin (Baines 2006) qui engendrent une dévaluation du rôle professionnel. Nous utiliserons les travaux de Galtung sur la violence structurelle et les quatre techniques d'exploitation qu'il écrit pour argumenter nos propos.

1. La profession infirmière étant encore de nos jours à 90 % féminine, seul le terme infirmière sera retenu dans ce texte. Cela étant dit, nous avons conscience du fait que les infirmiers sont aussi victimes de violence au travail, même si le type de violence vécu et les raisons peuvent différer.

Nous fournirons plusieurs exemples provenant de la littérature de pratiques normalisées et couramment observées dans les milieux de santé pour les dénoncer comme étant une forme de violence. Nous terminerons ce chapitre en proposant quelques pistes de solutions.

2.1 LA VIOLENCE AU TRAVAIL CHEZ LES INFIRMIÈRES

Malgré le nombre élevé de sources statistiques disponibles sur la violence au travail dans le domaine de la santé, l'incidence des cas de violence serait sous-rapportée. Ce « non-dit » contribue à perpétuer le problème. Une étude américaine par Arnetz et coll. (2015) démontre que la majorité des répondantes et répondants (88 %) ayant auto-rapporté être victimes de violence au travail dans la dernière année n'avait pas officiellement documenté l'incident dans le système prévu à cet effet, et ce, bien que 45 % avaient rapporté l'incident de façon officielle, entre autres, à leur gestionnaire. Selon cette étude, l'ampleur des conséquences de l'incident violent sur les travailleuses et travailleurs aura un impact sur leur propension à déclarer, ou non, celui-ci. Par exemple, une personne blessée physiquement qui doit potentiellement recevoir des soins médicaux, ou qui doit s'absenter du travail en raison de l'incident, sera plus encline à le déclarer officiellement (Arnetz et coll. 2015, p. 7).

Plusieurs raisons sont mentionnées dans la littérature pour justifier la sous-déclaration des cas de violence. Notons entre autres: la perception que la violence « fait partie de la *job* » (Lanza et coll. 2011, p. 135); la perception que rien ne sera fait même si j'en parle (Erickson et Williams-Evans 2000, p. 213); la perception qu'un incident mineur sera sans conséquence (Sato et coll. 2013, p. 1374); la peur de se faire blâmer [ou réprimander] par l'employeur pour l'acte de violence (Elliott 1997, p. 39); la perception d'un dilemme éthique ou d'un conflit d'intérêt inhérent à la relation patient-infirmière (Hesketh et coll. 2003, p. 3018); le processus de socialisation des infirmières voulant qu'elles soient loyales en mettant les besoins des patientes et patients au premier plan (McKoy et Smith 2001, p. 7) et finalement le fait que la sous-déclaration peut être encouragée par certains questionnaires puisque si plusieurs cas sont rapportés, ces employeurs seront appelés à

investir [ou seront obligés de le faire] pour apporter des mesures correctrices (Rippon 2000, p. 454).

2.2 LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE

Il existe plusieurs typologies de la violence. Celle offerte par Buss (1961, p. 4-9) est simple et comprend trois dimensions : active (exercée sur l'individu) / passive (subie par la victime), physique (gestes)/ verbale (paroles), directe (sans intermédiaire) / indirecte (de manière détournée). Ces dimensions se combinent pour qualifier une action. Le tableau 1 offre une synthèse de ces dimensions. Bien que cette typologie ne soit pas spécifique de la violence observée dans les milieux de santé, les exemples en lien avec les dimensions identifiées dans la typologie sont, pour la plupart, facilement applicables à ce milieu.

Tableau 1 : Manifestations de la violence au travail selon Buss, 1961.

Active	Physique	Directe	Coup de poing, poignard
		Indirecte	Vandalisme, vol
	Verbale	Directe	Insultes, menaces
		Indirecte	Commérages, potins, rumeurs
Passive	Physique	Directe	Empêcher l'atteinte d'un but
		Indirecte	Refus de s'engager dans une activité
	Verbale	Directe	Refus de parler ou de répondre à quelqu'un
		Indirecte	Refus de prendre la défense de quelqu'un

Selon Buss (1961, p. 9), l'agression passive est une forme d'agression souvent utilisée lorsqu'il y a un déséquilibre dans la distribution du pouvoir (par exemple entre subalterne et gestionnaire). Cette forme de violence est difficile à prouver pour la victime, ce qui rend difficile de porter plainte contre la personne qui commet l'agression.

La violence physique et la violence psychologique sont les formes de violence les plus souvent observées dans les milieux de santé (Hesketh et coll. 2003 ; O'Connell et coll. 2000 ; Shield et Wilkins 2006). Les agresseurs potentiels peuvent être regroupés en cinq groupes distincts, soit : 1) les patientes et patients et/ou

leur famille (AbualRub et coll. 2007, p. 284; Hesketh et coll. 2003, p. 316; Findorff et coll. 2004, p. 298); 2) les médecins (Manderrino et Berkey 1997, p. 50; Rosenstein 2002, p. 34); 3) les collègues (Farrell et coll. 2006, p. 782; McKenna, et coll. 2003, p. 93); 4) les gestionnaires (Alameddine et coll. 2015, p. 6; Crabbe et coll. 2002, p. 124; Merecz et coll. 2009, p. 445 et 5) les autres travailleuses et travailleurs de la santé (Farrell et coll. 2006, p. 782).

2.3 LE PROBLÈME ASSOCIÉ À UNE CONCEPTION RÉDUCTIONNISTE DE LA VIOLENCE

Une revue de la littérature permet de constater que la plupart des études sur le sujet de la violence au travail chez les infirmières portent sur ces deux formes de violence et ces cinq groupes de personnes qui commentent les agressions. Pourtant, certaines auteures font une mise en garde contre cette tendance à ne voir la violence que comme actes physiques ou psychologiques perpétrés par des individus contre les infirmières, et n'ayant des implications que pour les infirmières en tant qu'individus qui en sont atteints (Choiniere et coll. 2014, p. 39). Ces auteures argumentent que cette compréhension réductionniste voulant que la violence soit au niveau de l'individu limite la façon dont celle-ci est comprise et gérée, souvent en mettant le blâme sur la victime. Elles proposent plutôt de voir la violence comme étant induite par les structures sociales et politiques mises en place par le pouvoir dominant.

Ainsi, le présent chapitre qui est théorique vise à explorer la problématique de la violence subie par les infirmières sous l'angle de la violence structurelle afin d'en améliorer la compréhension. Rappelons ici que la violence structurelle est souvent dite «symbolique» en raison de l'acceptation tacite et de la complicité des personnes qui l'utilisent et de celles qui la subissent, sans toutefois qu'aucune des deux parties ne soit consciente de sa présence (Lawler 2011, p. 1423). Puisqu'elle est invisible et perçue comme naturelle, inévitable et légitime, celle-ci est normalisée et n'est donc pas reconnue comme de la violence (Lawler 2011). Nous allons utiliser les travaux de Galtung pour fournir une description plus complète de ce qu'est la violence structurelle et guider l'analyse subséquente de cette problématique.

2.4 LA VIOLENCE STRUCTURELLE SELON GALTUNG

Les travaux de Galtung sur le concept de la violence structurelle permettent d'explorer l'apport des institutions à perpétuer la problématique de cette forme de violence en milieu de travail. Selon Galtung (1965), la violence structurelle n'est pas une violence suscitée par des acteurs spécifiques causant préjudice à autrui, mais elle est une forme de violence inscrite à même la structure sociale répressive d'une organisation. En raison d'une inégalité du pouvoir et des circonstances, la structure ne bénéficiera qu'à certains groupes (*topdogs*) et en désavantagera plusieurs autres (*underdogs*) qui pourront même devenir en position de vulnérabilité (Galtung 1965, p. 181; Parsons 2007, p. 175).

Pour Galtung, l'exploitation, qui vise à empêcher la formation de la conscience et la mobilisation, est inhérente à la violence structurelle. Celle-ci comporte quatre techniques soit : la pénétration (où les *topdogs* s'infiltrent dans l'environnement des *underdogs*); la segmentation (où les *topdogs* ne donnent qu'une vision très partielle de ce qui se passe aux *underdogs*); la marginalisation (où les *underdogs* sont maintenus en dehors des structures dominantes) et la fragmentation (où les *underdogs* sont tenus éloignés les uns des autres) (Galtung 1990, p. 294). Dans sa forme la plus pernicieuse, l'exploitation peut laisser les *underdogs* tellement désavantagés qu'ils en meurent ou qu'ils vivent dans un état de misère permanent et imposé (Galtung 1990, p. 293). Toujours selon Galtung (1990, p. 294), ces quatre techniques peuvent s'utiliser de façon individuelle ou combinée, et s'opèrent souvent dans des contextes genrés ou raciaux. Nous allons maintenant explorer davantage le rôle du genre dans la normalisation de la violence observée dans les milieux hospitaliers, pour ensuite reprendre les propos de Galtung et explorer plus spécifiquement la violence structurelle dans ces milieux.

2.5 GENRE ET VIOLENCE EN SCIENCES INFIRMIÈRES

La profession infirmière est historiquement et majoritairement féminine (89,9 % d'infirmières au Québec [OIIQ 2016, p. 21] et 92,2 % dans l'ensemble du Canada [ICIS 2017: tableau 8]). Cohen (2012: p. 42-43) explique que ce « cloisonnement professionnel » peut être en partie attribué à « la relation étroite qui

existe entre le genre (féminin) et la vocation d’infirmière» qui découlait de la «charité judéo-chrétienne où le *care* relèverait de qualités attribuées en propre aux femmes seulement» et qui a «longtemps été revendiquée comme étant au fondement de la profession». Cette attribution arbitraire et essentialisante est à la base de la division sexuelle du travail qui s’appuie sur et reproduit les rapports inégaux de genre.

En ce sens, bien que la profession soit majoritairement féminine, on constate que les postes de gestion en sciences infirmières sont plus occupés par les hommes que par les femmes (16 % vs 6 %, respectivement) (OIIQ 2016, p. 33). Cette surreprésentation des hommes dans les postes cadres et les postes de gestion en sciences infirmières a déjà été relevée dans la littérature (Fielden et Burke, 2014). Ces auteurs mentionnent les rôles sexospécifiques traditionnels, le besoin de se retirer temporairement du monde du travail (par exemple, pour avoir des enfants), le travail à temps partiel et le manque de mobilité géographique comme étant des facteurs contribuant à ce phénomène. Ils mentionnent aussi que ce «plafond de verre» n’est pas sans conséquences pour le recrutement et la rétention des infirmières. Cette non-représentativité des femmes dans les postes de gestion en sciences infirmières illustre les rapports sociaux inégalitaires et la socialisation genrée qui contribuent aux inégalités systémiques.

2.6 LES INFIRMIÈRES, GROUPE OPPRIMÉ ?

La théorie de l’oppression a été utilisée par Roberts (1983) pour expliquer la problématique de la violence horizontale [violence entre collègues] en sciences infirmières. Dans son article, elle mentionne que les infirmières affichent plusieurs caractéristiques des groupes opprimés telles qu’une faible estime de soi, la haine de soi et un sentiment d’impuissance. Elle explique que puisque les infirmières ne peuvent manifester des comportements agressifs envers leurs oppresseurs (classe dominante, dans ce contexte les médecins et la gestion) sous peine de représailles, elles dirigent leurs frustrations et agressivité les unes contre les autres (violence horizontale). L’auteure termine en notant que même si elles parviennent à occuper des postes «ayant un statut élevé», ces infirmières adoptent les valeurs et le discours domi-

nant (soit un discours d'oppression) afin de ne pas déranger et potentiellement perdre leur nouveau pouvoir. Ce maintien du *statu quo* a comme conséquence la continuité du statut de subalterne (Roberts 1983, p. 23). Bien qu'intéressante, nous croyons que cette théorie n'explique que partiellement le phénomène de la violence au travail, surtout lorsque celle-ci découle des pratiques institutionnelles. Nous allons maintenant explorer les manifestations de la violence structurelle en milieu hospitalier.

2.7 VIOLENCE STRUCTURELLE ET PRATIQUES INSTITUTIONNELLES

À l'aide des travaux du sociologue et mathématicien Johan Galtung (1965, 1990), nous allons démontrer comment plusieurs pratiques institutionnelles peuvent être considérées comme une forme de violence structurelle envers les infirmières.

2.7.1 *Topdogs* et *underdogs* à travers l'histoire

Dans leur livre *Sorcières, sages-femmes et infirmières*, Ehrenreich et English (1976, p. 17) font l'historique de la profession infirmière et montrent comment «la mise au rancart des femmes par l'establishment médical mâle fut une bataille politique... [Qui] fait partie de la longue guerre des sexes ... [p]arce que cette lutte est étroitement liée à la lutte des classes». À la lecture du livre, nous voyons comment, à travers les siècles, les femmes soignantes ou «sages-femmes» sont passées d'un statut de guérisseuses à un statut de sorcières et par la suite à un statut d'infirmières subalternes et de servantes du médecin [donc un statut de *underdogs*], tandis que les hommes, avec l'appui de l'Église et de l'État, ont fait émerger une nouvelle profession médicale dominante uniquement accessible par ceux-ci [leur conférant ainsi un statut de *topdogs*] (Ehrenreich et English 1976). Selon Collière (1982, p. 48), : «C'est l'impact de ce passé culturel brisé par la perte de la reconnaissance d'une valeur de parité dans la division sexuelle du travail, ainsi que l'influence des valeurs religieuses véhiculées depuis le Moyen-Âge... qui doit rendre compte de la dévalorisation économique, lente, mais certaine, de l'ensemble des pratiques soignantes assurées par les femmes».

Bien que la profession médicale ait perdu de son emprise sur la profession infirmière dans les dernières décennies, on constate que les infirmières ont fait peu de gains ou pas du tout en termes de pouvoir et d'autonomie puisqu'elles sont maintenant victimes de l'emprise économique du monde de la gestion. Plusieurs pratiques de gestion et de changements dans l'organisation des soins sont perçus par les chercheuses féministes comme étant historiquement étayées des idéologies sexospécifiques de soins, y compris «la notion que le travail des femmes est infiniment élastique, naturel, fiable et altruiste» (Choiniere et coll. 2014, p. 40). Selon Adams et Nelson (2009, p. 5), ce constat explique le statut historiquement sous-évalué de la profession infirmière puisque le travail infirmier est perçu comme une extension naturelle du travail des femmes.

2.7.2 *Topdogs et underdogs de nos jours*

Une étude récente menée par McMillan (2018) auprès d'infirmières vivant des changements continus et répétés en milieu hospitalier nous aide à mieux comprendre ce fossé entre les valeurs de la profession infirmière et celles de la gestion qui encadre leurs pratiques, en mettant en lumière deux cultures organisationnelles qui semblent, de prime abord, mutuellement exclusives. En effet, d'un côté la gestion hospitalière adhère davantage à une culture de service où le discours provient largement du domaine de l'administration et porte essentiellement sur la productivité, l'efficacité, l'efficience, le budget et le retour sur les investissements (McMillan, 2018, p. 85). En adhérant à cette culture, le milieu hospitalier est géré comme une entreprise où les patients et patientes sont des clients, où les pratiques sont normalisées et mesurées par des indicateurs observables afin d'évaluer les résultats et de maximiser la rentabilité, et où les infirmières sont perçues comme des ressources humaines coûteuses [donc, comme une dépense à contenir]. Pourtant, Choiniere et coll. (2014, p. 47) dénoncent l'étroitesse de ce qui constitue les indicateurs observables retenus puisque ce qui est jugé important par la gestion reflète les croyances néolibérales et sexospécifiques de cette culture. De l'autre côté, la majorité des infirmières adhère à une culture de soins, culture basée sur le «*care*» où les soins

sont holistiques et de qualité, et les besoins des patients sont au centre des interventions (McMillan 2018, p. 95). Les relations sont au cœur de cette culture qui nécessite de « prendre le temps » puisqu'établir une relation de confiance et des liens émotionnels avec les patients et les familles nécessite d'être avec eux afin de les accompagner à leur rythme et selon leurs besoins.

Un parallèle peut être tracé entre la culture de service, culture dominante « masculine » basée sur les principes de gestion provenant du néolibéralisme (libre-marché et déréglementation de l'économie) et les *topdogs* de Galtung; ainsi que la culture de soin, culture subordonnée « féminine » basée sur les principes relationnels (Gillian 1992) tels que l'aide, la collaboration et le respect, et les *underdogs*. Dans cet ordre d'idées, on constate comment les infirmières, encore une fois, en sont venues à détenir le statut d'*underdogs* dans les milieux hospitaliers. Nous allons maintenant examiner comment les techniques d'exploitation décrites par Galtung se trouvent dans les milieux hospitaliers pour désavantager, de façon pernicieuse et persistante, les infirmières *underdogs*.

2.8 L'EXPLOITATION DES UNDERDOGS

La littérature est riche d'exemples permettant de conclure que les infirmières sont victimes de l'exploitation inhérente à la violence structurelle. Par exemple, déjà en 2012, une étude par Banerjee et coll. tenait des propos similaires à ceux de McMillan (2018) en mettant en opposition une culture de service véhiculant des valeurs *topdogs* à une culture de soin véhiculant des valeurs *underdogs*. Portant sur le phénomène de la violence structurelle dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de trois provinces canadiennes (Manitoba, Nouvelle-Écosse et Ontario) et de quatre pays scandinaves (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), Banerjee et coll. (2012) constatent une différence marquée entre la réalité des travailleuses et des travailleurs de la santé canadiens et celle de leurs confrères et consœurs des pays scandinaves, différence attribuée au fait que, contrairement au Canada, le modèle de soin des pays scandinaves conçoit les soins aux personnes âgées comme une responsabilité de l'État plutôt qu'une responsabilité familiale. Guidé par le

principe d'universalité, l'État est donc le principal fournisseur de soins dans ces pays et offre une vaste gamme de services à toutes les classes sociales, et pas seulement aux personnes dans le besoin comme le fait le Canada². Les auteurs concluent l'étude en exposant que le niveau insuffisant de ressources et la piètre qualité des conditions de travail dont sont victimes les travailleuses et travailleurs canadiens constituent une forme de violence structurelle puisque dans les provinces canadiennes prenant part à l'étude, les conditions de travail étaient préjudiciables à leur santé physique et mentale. De plus, les pauvres conditions de travail augmentaient la probabilité d'être victime de violence physique ou psychologique, et réduisaient grandement la faisabilité de prodiguer des soins de qualité. Les personnes qui ont participé au volet canadien de l'étude percevaient aussi ne pas avoir de voix et avoir des conditions de travail invisibles aux yeux de la gestion qui ne semblait pas apprécier la dure réalité de ces travailleuses et travailleurs de la santé [une forme de marginalisation des *underdogs*]. Elles constataient que les coupures dans l'offre de programmes et la vitesse des interactions avec les patients contribuaient à rendre ces personnes agitées et agressives, et craignaient que la privatisation continue des CHSLD empire les conditions de travail pour privilégier les profits au détriment de la qualité des soins et de la sécurité [une forme de pénétration de la culture de service des *topdogs*]. Les auteurs concluent en s'interrogeant sur les conséquences de l'exploitation des travailleuses et travailleurs, de la normalisation de la violence et du blâme des victimes, caractéristiques, selon eux, non seulement de la violence structurelle mais aussi de la violence faite aux femmes. Ils notent également que le concept de genre n'est pas intégré dans les études portant sur la violence dans les milieux de la santé, et ce, malgré la forte féminisation de ces professions. Les prochains paragraphes serviront à montrer, à l'aide d'autres exemples, les manifestations dans

2. Bien que l'assurance santé soit universelle au Québec et au Canada, plusieurs soins et services ne sont pas couverts par celle-ci, et certains soins ou services sont seulement couverts lorsque les gens vivent sous le seuil de la pauvreté. Aussi, au Québec et au Canada, plusieurs CHSLD sont gérés par des entreprises privées. Certains sont des CHSLD privés conventionnés (partenariat public-privé) et d'autres sont non conventionnés (entièrement privés).

les milieux de santé des quatre techniques d'exploitation décrites par Galtung soit: la pénétration, la segmentation, la marginalisation et la fragmentation.

2.8.1 La pénétration

Selon nous, l'utilisation des principes de gestion véhiculés par les *topdogs* est un exemple de pénétration de ceux-ci dans les structures organisationnelles des milieux hospitaliers. Antérieurement, les hôpitaux étaient gérés par des religieuses qui étaient souvent elles-mêmes des infirmières et avaient une connaissance approfondie de la profession et partageaient plusieurs des valeurs de celle-ci. Il s'agissait à l'époque d'une des seules occasions pour les femmes d'occuper des postes de gestion. Le processus de laïcisation du système hospitalier a eu notamment comme effet de rendre plus difficile l'accès des femmes à ces postes de gestion. De nos jours, la haute direction des hôpitaux est souvent composée d'hommes gestionnaires formés en administration [cette formation peut être combinée à une formation en santé sans toutefois être en sciences infirmières]. La plupart d'entre eux ont donc une connaissance et une compréhension limitées du rôle de l'infirmière. De plus, plusieurs des décisions ayant trait à la santé sont prises au ministère de la Santé et des Services sociaux, où le taux de gestionnaires formés dans le domaine de la santé peut être encore plus bas. Cette hiérarchisation verticale (la forte représentation des femmes dans les postes d'infirmières et leur faible représentation dans les postes de gestion et de décision) illustre la continuité de la division sexuelle du travail. Ce rapport inégal genré dans la structure et l'organisation des milieux de santé fait en sorte que les valeurs véhiculées sont majoritairement celles de ces gestionnaires, qui sont en majorité des hommes. Celles-ci ne sont pas toujours cohérentes avec celles des infirmières, qui sont en majorité des femmes. Les modes de gestion qui en découlent peuvent donc avoir des conséquences perverses sur l'environnement de travail des personnes qui travaillent dans le domaine de la santé, et surtout celui des infirmières qui «constituent le groupe le plus important de fournisseurs de soins de santé au Canada» (AIIC 2015, p. 6).

Prenons l'exemple de l'implantation de la méthode LEAN dans plusieurs hôpitaux pour illustrer nos propos. Le LEAN est une méthode issue des chaînes de production Toyota dans les années 1970 et a comme objectif d'améliorer la performance en examinant les processus et en éliminant tout ce qui est perçu comme inutile ou nuisible à ceux-ci. De nos jours, cette méthode est utilisée par les gestionnaires des milieux hospitaliers pour revoir les processus afin d'améliorer la performance et de réduire les coûts. Bien que cette stratégie de gestion puisse être initialement bénéfique en obligeant la prise d'un recul et une réévaluation des pratiques, c'est l'utilisation continue et perverse de celle-ci ainsi que l'atteinte impossible des objectifs LEAN en raison du manque de ressources allouées pour y arriver qui devient problématique et qui a des conséquences défavorables sur la pratique infirmière (MacMillan 2018, p. 88-89). Des témoignages reçus lors du projet d'accompagnement VPE (Vécu, Pratique et Environnement de travail) par Mayrand-Leclerc, St-Pierre & Verdon en 2015, auprès d'infirmières ayant récemment vécu l'implantation de cette méthode, soutiennent ce constat. En effet, les participantes au projet interprétaient l'implantation du LEAN dans leur milieu de travail comme une façon structurée et délibérée de déshumaniser encore davantage les services de santé. Elles rapportaient que les valeurs de performance imposées par la haute gestion en nécessitant d'appliquer des critères définis de productivité, d'atteindre des quotas, de tenir des statistiques, et de respecter des temps arbitrairement alloués aux interventions n'étaient pas des valeurs préconisées par la profession infirmière. Le LEAN peut donc être comparé à une forme de « rationalisme économique » en réponse aux impératifs de réduction des coûts, et où les travailleuses et travailleurs de la santé doivent constamment faire plus avec moins par le retranchement, entre autres, des effectifs infirmiers (Bradley 1999, p. 58). Ce retranchement peut se faire de plusieurs façons, par exemple par la réduction du nombre d'infirmières, ou encore l'utilisation sous-optimale de celles-ci qui se voient « assigner à des tâches nécessitant peu leurs habiletés professionnelles » (Vancol-Fable 2015, p. i).

2.8.2 La segmentation

Il n'est pas rare d'entendre les infirmières dire qu'elles ne comprennent pas comment les décisions administratives affectant leurs pratiques sont prises. La stratégie de segmentation peut servir à expliquer cette incompréhension. En effet, la haute gestion des milieux hospitaliers n'est pas tenue de fournir des explications à son personnel pour justifier ses actions. C'est donc dire que les infirmières n'ont qu'une compréhension partielle des raisons motivant les décisions, ce qui peut avoir comme conséquence une érosion de la confiance envers la gestion, qui peut être soupçonnée d'avoir une intention cachée. Un lien a aussi été fait entre la violence et la justice informationnelle qui fait référence à la perception de la qualité de l'information communiquée quant à la façon dont sont prises les décisions touchant les personnes concernées, où moins l'information communiquée est claire et explicite, plus grande est la perception d'injustice et plus grand est le risque de violence comme mesure de rétorsion (St-Pierre et Holmes 2010a, p. 1172).

L'implantation du LEAN peut aussi servir d'exemple de segmentation par la haute gestion qui ne fournit qu'une explication partielle des raisons justifiant l'utilisation de cette méthode. En effet, bien que le LEAN soit une méthode toujours utilisée et préconisée dans les milieux hospitaliers, les résultats de deux revues systématiques (DelliFraine et coll. 2010; Moraros et coll. 2016) et d'une étude menée au Québec (Deblois et Lepanto 2013, p. 30) ne permettent « pas de tirer de conclusions *robustes* quant à l'efficacité du LEAN ». Pourtant, et malgré des résultats mitigés, la haute direction de plusieurs milieux hospitaliers, soutenue par le ministère de la Santé, continue d'aller de l'avant en préconisant l'utilisation de cette méthode pour justifier les coupures qui y sont associées.

2.8.3 La marginalisation

On trouve plusieurs exemples dans les milieux hospitaliers où les infirmières sont marginalisées en étant maintenues en dehors des structures dominantes. Par exemple, Choiniere et coll. (2014, p. 44) décrivent une hiérarchie des connaissances et de l'expertise médicale et infirmière qui crée une division profes-

sionnelle provenant du fait que la contribution des infirmières au système de santé n'a pas été, et n'est toujours pas, reconnue à sa juste valeur. Cette hiérarchie des connaissances avait été relevée en 1997 dans une étude menée par Bucknall et Thomas (234), qui témoignaient de la frustration des infirmières d'expérience à l'égard des médecins peu expérimentés qui avaient sous leur responsabilité la direction des soins aux patients. Ces infirmières décrivaient comment les structures organisationnelles présentes dans les hôpitaux les maintenaient dans un rôle subalterne au médecin. Cette dévaluation de l'expertise infirmière est reprise par MacMillan (2018, p. 176) dans un contexte d'utilisation des technologies, où les infirmières étaient frustrées que les données provenant de la technologie soient perçues par les autres professionnels de la santé et la gestion comme étant plus fiables que leur jugement professionnel.

L'étude de MacMillan (2018) permet de mettre en lumière une autre forme de marginalisation des infirmières en dénonçant comment leur voix demeure absente du processus décisionnel. Deux exemples servent à démontrer cette absence de voix. Le premier a trait aux consultations qui guident les changements organisationnels et met en évidence le fait que les opinions recueillies lors des consultations précédant de tels changements proviennent souvent de disciplines extérieures au domaine des soins de santé, la consultation des infirmières étant minimale. Pourtant, c'est souvent le travail des infirmières qui sera le plus directement affecté par les nouvelles initiatives découlant de ces changements. De plus, si les infirmières sont consultées, les moments choisis pour tenir la consultation ne leur permettent souvent pas d'y assister en raison de la charge de travail associée au temps de la journée où ont lieu les consultations (106), ou les consultations ne sont perçues que comme « artificielles », car les décisions sont déjà prises ou sont prises sans prendre en considération les commentaires soulevés par celles-ci (170). Le second exemple se rapporte à la capacité des infirmières à utiliser un langage valorisé par la gestion pour être entendues lorsqu'elles rapportent un besoin à leur gestionnaire. Par exemple, elles s'assureront de formuler leurs demandes de ressources en termes de préoccupation pour la sécurité des patients plutôt que

de préoccupation vis-à-vis d'une charge de travail trop lourde (MacMillan 2018, p. 269). Bien que cette façon de faire reflète la compréhension qu'ont les infirmières des relations de pouvoir entre la gestion et les infirmières pratiquant au chevet des patients, elle sert aussi à maintenir le discours « managérial » et de ce fait, à perpétuer le déséquilibre des priorités organisationnelles (par exemple, accorder la priorité à la sécurité des patients plutôt qu'aux besoins des infirmières) (MacMillan 2018, p. 269).

2.8.4 La fragmentation

La charge de travail des infirmières inclut les soins directs aux patients et patientes (p.ex., médicaments, pansement), les soins indirects (p.ex., ordonnances médicales, notes au dossier), et les activités non reliées aux patients et patientes (p.ex., rencontre d'équipe, formation) (Umansky et Rantanen 2016, p. 551). Une des conséquences des nombreuses restructurations du système de santé est l'augmentation de la charge de travail pour ces trois catégories de tâches. Une charge de travail élevée contribue à la fragmentation en gardant les infirmières éloignées les unes des autres, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur les relations. Par exemple, les gestionnaires prenant part à l'étude de St-Pierre (2010b, p. 131) étaient d'accord pour dire qu'une lourde charge de travail rendait difficile les échanges entre les membres du personnel et faisait en sorte qu'un certain nombre de professionnels de la santé ne s'arrêtaient pas pour les pauses ou les repas, ce qui limitait la possibilité de socialiser, de discuter et de régler les problèmes. Ces gestionnaires avaient même constaté que le personnel était plus enclin à être intolérant ou à attribuer des intentions négatives à quelqu'un qu'ils connaissaient moins bien en raison de l'augmentation de la charge de travail qui diminuait les occasions de socialisation entre travailleuses et travailleurs de la santé. Une charge de travail élevée fait aussi en sorte que certaines tâches infirmières ne sont pas accomplies par manque de temps (MacPhee et coll. 2017, p. 10-11). Cette réalité peut amener de la frustration lors du changement de quart de travail chez les collègues qui prennent la relève et qui doivent ajouter les tâches non complétées à leur liste. En plus de priver les infirmières de liens humains importants, une charge de travail

élevée a aussi comme conséquences l'épuisement émotionnel et l'insatisfaction au travail (MacPhee et coll. 2017, p. 11).

2.9 QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS

Les exemples rapportés dans ce texte permettent de constater la nature insidieuse et invisible de la violence structurelle subie par les infirmières. En effet, puisque ces gestes et pratiques sont vécus au quotidien, sans toutefois être associés à une forme de « violence », ou puisque ceux-ci sont justifiés sous le volet de l'amélioration continue de la qualité, il devient difficile d'en voir le côté pervers. Le problème de la violence structurelle dans les milieux de santé est difficile à résoudre puisque qu'il perdure depuis des années et qu'il est normalisé, donc souvent non dénoncé. Devant cette réalité, il n'est pas facile de trouver des stratégies pour l'enrayer. En raison de sa complexité, une approche déployée à plusieurs niveaux se révèle nécessaire. Les quelques pistes de solutions identifiées dans les prochains paragraphes sous-entendent aussi que la haute gestion est prête à prendre un recul pour examiner comment la culture, les modes de gestion et les pratiques peuvent contribuer à créer un environnement violent. Une fois les constats faits, des changements organisationnels importants sont nécessaires pour remédier à cette violence structurelle. Il faut reconnaître que sans cette volonté de changement de la part de la haute gestion, les pistes ne resteront qu'un idéal théorique.

La métaphore du « *popcorn* », présentée par Folger et Skarlicki (1998), illustre bien l'importance d'aller au-delà de l'individu et de considérer aussi l'environnement lorsqu'il s'agit d'enrayer la violence en milieu de travail. Dans cette métaphore, l'huile chaude, qui représente les facteurs organisationnels, contribue à faire sauter [devenir agressifs] les grains de *popcorn* [les travailleuses et travailleurs]. La leçon à retenir de cette métaphore est qu'il est plus facile de s'attarder à contrôler la température de l'huile [améliorer l'environnement de travail] que d'essayer de prédire quels grains exploseront et dans quel ordre [prédire quels individus auront des comportements violents en réponse à l'environnement malsain].

Une première piste de solution est d'explorer comment les rapports sociaux inégalitaires, la division sexuelle du travail et la hiérarchisation des emplois (postes en gestion majoritairement occupés par les hommes versus postes en sciences infirmières majoritairement occupés par les femmes) contribuent à maintenir la violence structurelle dans les milieux de santé. Pour ce faire, il serait souhaitable de se pencher sur les façons de rallier la culture de service préconisée par les gestionnaires *topdogs* à la culture de soins favorisée par les infirmières *underdogs*. Pour y arriver, Macmillan (2018, p. 222) suggère l'utilisation d'un style de gestion démocratique, telle la gestion participative ou la gouvernance partagée. Toujours dans le but de rallier ces deux cultures, il serait intéressant de voir comment la gestion pourrait à son tour utiliser le langage des infirmières (langage associé à la culture de soins) pour justifier les décisions qui affecteront leur travail, surtout lorsque les changements auront des répercussions sur la relation et le temps passé avec les patients.

Une deuxième piste de solution est l'implantation de la norme nationale canadienne portant sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (BNQ/CSA/CSMC, 2013). Cette norme comprend 13 facteurs présents en milieu de travail et pouvant avoir des répercussions sur la santé et la sécurité psychologiques du personnel, soit: le soutien psychologique; la culture organisationnelle; le leadership et les attentes claires; la politesse et le respect; les exigences psychologiques de l'emploi; la croissance et le perfectionnement; la reconnaissance et les récompenses; la participation et l'influence; la gestion de la charge de travail; l'engagement; l'équilibre travail-vie personnelle; la protection psychologique contre la violence, l'intimidation et le harcèlement; et la protection de l'intégrité physique. Plusieurs des facteurs identifiés dans cette norme sont en lien avec la violence structurelle telle la culture organisationnelle (culture de service valorisée par les *topdogs*) et la charge de travail (culture de soins valorisée par les *underdogs*). Un questionnaire a récemment été élaboré pour permettre le monitoring de ces facteurs en milieu de travail (Ivey et coll. 2018).

Une troisième piste de solution a trait à la mise en place de stratégies visant à bonifier les compétences relationnelles

des gestionnaires et des employées et employés. Par exemple, le développement de l'intelligence émotionnelle pourrait aider les personnes à être conscientes de leurs émotions et à mieux les gérer, tout en étant aussi conscientes de celles des autres et de la façon dont certains de leurs gestes peuvent contribuer à tempérer ou à envenimer une situation conflictuelle. Une étude américaine menée par Morrison (2008, p. 980) auprès de 92 infirmières indique qu'il existe une relation positive entre la capacité à gérer les conflits de manière constructive et les quatre composantes de l'intelligence émotionnelle soit: la conscience de soi, l'autogestion, la sensibilisation sociale et la gestion des relations. Pour sa part, Littlejohn (2012) suggère dans son article théorique qu'il est possible de réduire le stress et la violence au travail en augmentant la compétence émotionnelle des professionnelles et professionnels de la santé. Nous croyons qu'une telle approche est gagnante tant pour le milieu de travail qui mettra en place une culture organisationnelle centrée sur l'humain, que pour les individus qui apprendront à mieux se connaître et à interagir autrement avec les autres. Toujours dans le but d'améliorer les relations, il serait aussi souhaitable de mettre en place du soutien et des outils pour faciliter la résolution de conflits. En permettant aux personnes qui le souhaitent d'avoir accès à des ressources en accompagnement professionnel (*coaching*) en gestion de conflit ou en médiation, il pourrait être possible de mieux gérer les situations difficiles. Par exemple, la démarche de l'accompagnement en gestion de conflits Cinergy élaborée par Noble (2012) permet aux personnes qui sont aux prises avec un conflit d'explorer les éléments typiques façonnant celui-ci. À l'aide de questions menant à l'introspection, il devient possible pour les personnes en situation de conflits de la recadrer, ouvrant ainsi la voie vers une perspective différente et favorisant l'émergence de nouvelles façons de la gérer.

MOT DE LA FIN

Dans ce chapitre, nous avons fait le lien entre différentes situations d'exploitation vécues par les infirmières et la violence structurelle. Bien que les exemples présentés portent sur le monde infirmier, nous sommes d'avis que le contenu est applicable à

plusieurs autres professions et représentatif de plusieurs autres milieux. Tout comme le voulaient St-Pierre et Holmes (2008, p. 357), nous souhaitons qu'en associant certaines pratiques organisationnelles courantes à la violence structurelle, nous contraindrons les gestionnaires d'établissement qui ont une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence au travail à changer leurs modes de fonctionnement actuels.

Références

- Abualrub, Raeda Fawzi, Mohammed Khalifa et Mohammed Habbib (2007), « Workplace violence among Iraqi hospital nurses », *Journal of Nursing Scholarship*, vol. 39, n° 3, p. 281-288.
- Adams, Valerie et Julie Nelson (2009), « The economics of nursing: articulating care », *Feminist Economics*, vol. 15, n° 4, p. 3-29.
- Alameddine, Mohamad, Yara Mourad et Hani Dimassi (2015), « A national study on nurses' exposure to occupational violence in Lebanon: Prevalence, consequences and associated factors », *PLoS ONE*, vol. 10, n° 9. [En ligne], [<http://journals.plos.org/plosone/article/file?id=10.1371/journal.pone.0137105&type=printable>]
- Arnetz, Judith, Lydia Hamblin, Joel Ager, Mark Luborsy, Mark, Upfa, Jim Russell et Lynnette Essenmacher (2015), « Underreporting of workplace violence: Comparison of self-report and actual documentation of hospital incidents », *Workplace Health & Safety*, vol. 63, n° 5, p. 200-210. [En ligne], [<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5006066/pdf/nihms-793407.pdf>].
- Association des infirmières et infirmiers du Canada [AIIC] (2015), « Cadre de pratique des infirmières et infirmiers au Canada ». [En ligne], [<https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cadre-de-pratique-des-infirmieres-et-infirmiers-au-canada.pdf?la=fr>].
- Baines, Donna (2006), « Staying with people who slap us around: Gender, juggling responsibilities and violence in paid (and unpaid) care work », *Gender, Work and Organization*, vol. 13, n° 2, p. 129-151.
- Banerjee, Albert, Tamara Daly, Pat Armstrong, Marta Szebehely, Hugh Armstrong et Stirling Lafrance (2012), « Structural violence in long-term, residential care for older people: Comparing Canada and Scandinavia », *Social Science & Medicine*, vol. 74, n° 3, p. 390-398.
- Bucknall, Tracy et Shane Thomas (1997), « Nurses' reflections on problems associated with decision-making in critical care settings », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 25, n° 2, p. 229-237.

- Buss, Arnold (1961), *The psychology of aggression*, New York, Wiley.
- Bradley, Carol (1999), «Doing more with less in nursing work: A review of the literature», *Contemporary Nurse*, vol. 8, n° 3, p. 57-64.
- Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) (2013), Association canadienne de normalisation (CSA), Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) [BNQ/CSA/CSMC], «Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail: Prévention, promotion et lignes directrices pour une mise en œuvre par étapes». [En ligne], [http://www.csagroup.org/documents/codes-and-standards/publications/CAN_CSA-Z1003-13_BNQ_9700-803_2013_FR.pdf].
- Choiniere, Jacqueline, Judith Macdonnell, Andrea Campbell et Sandra Smeleb (2014), «Conceptualizing structural violence in the context of mental health nursing», *Nursing Inquiry*, vol. 21, n° 1, p. 39-50.
- Cohen, Yolande (2012), «Du nursing au *care*: le genre d'une profession», *APORIA*, vol. 41, p. 42-50. [En ligne], [<https://uottawa.scholarsportal.info/ottawa/index.php/aporia/article/view/2930/3027>].
- Collière, Marie-Françoise (1982), *Promouvoir la vie: de la pratique des femmes soignantes aux soins infirmiers*, Paris, InterÉditions/Masson.
- Crabbe, Jillian, David Alexandre, Susan Klein, Shona Walker et John Sinclair (2002), «Dealing with violent and aggressive patients: at what cost to nurses?», *Irish Journal of Psychological Medicine*, vol. 19, n° 4, p. 121-124.
- Deblois, Simon, Luigi Lepanto (2012), «Implantation et effets du LEAN et du SIX SIGMA en milieu de soins aigus», Direction de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (DETMIS), Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Rapport de recherche [En ligne], [https://www.chumontreal.qc.ca/sites/default/files/inline-files/detmis_chum_lean_six_sigma.pdf].
- Dellifraîne, Jami, James Langabeer et Ingrid Nembhard (2010), «Assessing the evidence of six sigma and lean in the health care industry», *Quality Management in Health Care*, vol. 19, n° 3, p. 211-225.
- Ehrenreich, Barbara, Deirdre English [1976] (2016), *Sorcières, sages-femmes et infirmières: Une histoire des femmes et de la médecine*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- Elliott, Pamela (1997), «Violence in health care: What nurse managers need to know», *Nursing Management*, vol. 28, n° 12, p. 38-41.
- Erickson, Lisa et Alicia Williams-Evans (2000), «Attitudes of emergency nurses regarding patient assaults», *Journal of Emergency Nursing*, vol. 26, n° 3, p. 210-215.

- Farrell, Gerald, Christina Bobrowski et Peter Bobrowski (2006), « Scoping workplace aggression in nursing: Findings from an Australian study », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 55, n° 6, p. 778-787.
- Fielden, Sandra et Ronald Burke (2014), « Gendered careers in nursing », *Gender in management: An International Journal*, vol. 29, n° 2.
- Findorff, Mary, Patricia M. McGovern, Melanie M. Wall, Susan Gordon Gerberich et Bruce H. Alexander (2004), « Risk factors for work related violence in a health care organization », *Injury Prevention*, vol. 10, n° 5, p. 296-302.
- Folger, Robert et Daniel Skarlicki (1998), « A popcorn metaphor for employee aggression », dans R.W.Griffin, A. O'Leary-Kelly, et J. M. Collins (Éds.), *Dysfunctional behavior in organizations. Part A: Violent and deviant Behavior*, USA, JAI Press Inc., p. 43-81.
- Galtung, Johan (1990), « Cultural violence », *Journal of Peace Research*, vol. 27, n° 3, p. 291-305.
- Galtung, Johan (1965), « Violence, peace and peace research », *Journal of Peace Research*, vol. 6, n° 3, p. 167-191.
- Gilligan, Carol (1982), *In a different voice. Psychological theory and women's development*, Cambridge, Harvard University Press.
- Hesketh, Kathryn, Susan Duncan, Carole Estabrooks, Marlene Reimer, Phyllis Giovannetti, Kathryn Hyndman et Sonia Acorn (2003), « Workplace violence in Alberta and British Columbia hospitals », *Health Policy*, vol. 63, n° 3, p. 311-321.
- Institut canadien d'information sur la santé [ICIS] (2017), *Le personnel infirmier réglementé 2016: tableau de données sur les IA et IP* (tableau 8). [En ligne], [<https://www.cihi.ca/fr/le-personnel-infirmier-reglemente-2016>].
- Ivey, Gary, J.-R. Sébastien Blanc, Kathy Michaud et Tzvetanka Dobрева-Martinova (2018), « A measure and model of psychological health and safety in the workplace that reflects Canada's national standard », *Canadian Journal of Administrative Sciences*, Publié en ligne dans Wiley Online Library.
- Lanza, Marilyn Lewis, Satu, Schmidt, Fred Mcmillan, Jennifer Demaio et Linda Forester (2011), « Support our staff .A unique program to help deal with patient assault », *Perspectives in Psychiatric Care*, vol. 47, n° 3, p. 131-137.
- Lawler, Steph (2011), « Symbolic violence », dans *Encyclopedia of Consumer Culture*. Thousand Oaks, SAGE Publication Inc., p. 1423-1424.
- Littlejohn, Patricia (2012), « The missing link: using emotional intelligence to reduce workplace stress and workplace violence in our nursing and

- other health care professions», *Journal of Professional Nursing*, vol. 28, n° 6, p. 360-368.
- Macphee, Maura, Susan Dahinten et Farinaz Havaei (2017), «The impact of heavy perceived nurse workloads on patient and nurse outcomes», *Administrative Sciences*, vol. 7, n° 1, p. 7 -17.
- Manderino, Mary et Neva Berkey (1997), «Verbal abuse of staff nurses by physicians», *Journal of Professional Nursing*, vol. 13, n° 1, p. 48-55.
- McMillan, Kim (2018), «A critical organizational analysis of frontline nurses' experience of rapid and continuous change in an acute health care organization» (Thèse de doctorat inédite), Université d'Ottawa, Ottawa.
- McRoy, Yvonne et Mable Smith (2001), «Legal considerations of workplace violence in healthcare environments», *Nursing Forum*, vol. 36, n° 1, p. 5-14.
- McKenna, Brian, Naumai Smith, Suzette Poole et John Coverdale (2003), «Horizontal violence: Experiences of registered nurses in their first year of practice», *Journal of Advanced Nursing*, vol. 42, n° 1, p. 90-96.
- Merecz, Dorota, Marcin Drabek et Agnieszka Moscicka (2009), «Aggression at the workplace – Psychological consequences of abusive encounter with coworkers and clients», *International Journal of Occupation Medicine and Environmental Health*, vol. 22, n° 2, p. 243-260.
- Moraros, John, Mark Lemstra et Chijioke Nwankw (2016), «Lean interventions in healthcare: Do they actually work? A systematic literature review», *International Journal for Quality in Health Care*, vol. 28, n° 2, p. 150-165.
- Morrison, Jeanne (2008), «The relationship between emotional intelligence competencies and preferred conflict-handling styles», *Journal of Nursing Management*, vol. 16, n° 8, p. 974-983.
- Noble, Cinnie (2012), *Conflict Management Coaching: The CINERGY Model*, Toronto, CINERGY coaching.
- O'Connell, Bev, Jeanne Young, Jeff Brooks, Joan Hutchings et Jacqui Lofthouse (2000), «Nurses' perceptions of the nature and frequency of aggression in general ward settings and high dependency areas», *Journal of Clinical Nursing*, vol. 9, n° 4, p. 602-610.
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec [OIIQ] (2016), *Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2015-2016: le Québec et ses régions*, Montréal, OIIQ, [En ligne], [https://www.oiq.org/documents/20147/1456160/Rapport_statistique_2016-2017.pdf].
- Parsons, Kenneth (2007), «Structural violence and power», *Peace Review: A Journal of Social Justice*, vol. 19, n° 2, p. 173-181.

- Rippon, Thomas (2000), «Aggression and violence in health care professions», *Journal of Advanced Nursing*, vol. 31, n° 2, p. 452-460.
- Roberts, Susan (1983), «Oppressed group behavior: implications for nursing», *Advances in Nursing Science*, vol. 5, n° 4, p. 21-30.
- Rosenstein, Alan (2002), «Nurse-physician relationships: Impact on nurse satisfaction and retention», *American Journal of Nursing*, vol. 102, n° 6, p. 26-34.
- Sato, Kana, Takeko Wakabayashi, Hiroko Kiyoshi-Teo et Hiroki Fukahori (2013), «Factors associated with nurses' reporting of patients' aggressive behavior: A cross-sectional survey», *International Journal of Nursing Studies*, vol. 50, n° 10, p. 1368-1376.
- Shields, Margot et Kathryn Wilkins (2006), *Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005, résultats*, Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé. [En ligne]. [https://secure.cihi.ca/free_products/NHSRep06_FR.pdf].
- St-Pierre, Isabelle et Dave Holmes (2010a), «The relationship between organizational justice and workplace aggression», *Journal of Advanced Nursing*, vol. 66, n° 5, p. 1169-1182.
- St-Pierre, Isabelle (2010b), «*Understanding the management of intra/inter professional aggression: A critical nursing ethnography*» (Thèse de doctorat inédite), Université d'Ottawa, Ottawa.
- St-Pierre, Isabelle et Dave Holmes (2008), «Managing nurses through disciplinary power: a Foucauldian analysis of workplace violence», *Journal of Nursing Management*, vol. 16, n° 3, p. 352-359.
- Umansky, Jonathan et Esa Rantanen (2016), «Nursing workload», *Proceedings of the Human Factors and Ergonomics Society Annual Meeting*, vol. 60, n° 1, p. 551-555.
- Vancol-Fable, Fabiola (2015), «L'étendue optimale de la pratique de l'infirmière et l'infirmière clinicienne en première ligne» (Mémoire de maîtrise inédit), Université de Montréal, Montréal.

CHAPITRE 3

Des angoisses genrées ? Réflexions sur les inégalités du jeu universitaire¹

OLIVIA ROY-MALO

INTRODUCTION

L'Université féministe d'été (UFÉ) organisée en 2017 nous conviait à réfléchir, à explorer et à percevoir comment les violences basées sur le genre, prenant diverses formes (violences symboliques, discriminations, violences physiques, violences sexuelles, etc.), se distribuent à l'intérieur d'un continuum dans lequel celles-ci se consolident, s'influencent et se soutiennent (Auclair 2016). Les conférences ont mis en évidence différents contextes et situations dans lesquels se reconduisent ces relations de pouvoir. Nous avons discuté, entre autres, des notions de violence épistémique et d'épistémologie de l'ignorance. Ces notions permettent d'examiner comment des expériences et des savoirs se trouvent ignorés parce que trop différents des normes établies par la majorité dominante qui détient le privilège de nommer les clés de compréhension du monde social (Chung 2017; Doston 2011; Fricker 1999). Cette ignorance, volontaire ou non, renforce les inégalités sociales qui touchent les groupes marginalisés dont la parole n'est alors que peu, voire nullement, considérée.

Ces notions ont jeté un éclairage très pertinent sur mon parcours d'étudiante au doctorat marqué par certaines angoisses,

1. Ce chapitre s'inspire d'un essai rédigé dans le cadre de l'Université féministe d'été 2017. Je tiens à remercier les correctrices de ce travail long pour leurs encouragements à le présenter sous forme de chapitre. Je remercie également les évaluatrices pour leurs précieux commentaires.

particulièrement celle d'articuler un projet de parentalité, d'études et de travail. Quand avoir un enfant? Comment organiser des séjours de cotutelle en France – que j'ai tenue à réaliser pour élargir mes horizons académiques – avec ma réalité parentale? Et pour le terrain de recherche, comment faire avec un jeune enfant? C'est en discutant avec des amis hommes qui poursuivent, eux aussi, leur parcours au troisième cycle que j'ai compris que ces questionnements n'étaient pas partagés: mes amis n'étaient vraisemblablement pas habités par ces réflexions, ou du moins très différemment. J'ai cherché à analyser ces angoisses au travers de structurations sociales, politiques et économiques et comment elles se relient à des inégalités de genre. Subséquemment, j'ai cherché à documenter par quels mécanismes et dynamiques le «jeu universitaire» se montre inégalitaire en prenant acte des expériences des parents étudiants, spécialement celles des mères étudiantes.

Ce chapitre fait part de ces réflexions en s'inspirant de la méthode autobiographique théorique (Sue Middletom dans Kellor 1999, p. 25). Celle-ci incite les individus à considérer comment leurs expériences se rattachent à des configurations sociales complexes en partageant leurs savoirs expérientiels tout en les théorisant. Cet exercice m'a permis à la fois de me renseigner sur les situations des mères étudiantes, une réalité qui allait bientôt être mienne, en plus de procéder à un retour réflexif sur ma propre expérience universitaire. Les extraits intitulés «Carnet de bord» qui ponctuent ce texte témoignent de ce cheminement. Par cela, j'espère mettre en lumière le sujet de la maternité aux cycles supérieurs, encore peu abordé et pris en considération par les appareils institutionnels universitaires et subventionnaires. La revue de littérature sur laquelle s'appuient mes propos repose majoritairement sur des études qui ont été menées au Québec et au Canada afin de conserver une certaine cohérence avec mon expérience. Cela dit, puisque s'enquérir des situations vécues dans d'autres contextes nationaux enrichit nos perspectives, certaines observations sont également étayées par des études conduites à l'étranger.

J’amorce d’abord ma réflexion en explorant le sujet de la détresse psychologique² des étudiantes et des étudiants, ce qui nous permet de mieux comprendre comment l’organisation universitaire semble aujourd’hui affecter une majorité de cette population. Je conjugue à cette problématique celle de l’accélération sociale perçue par une diversité de chercheuses et de chercheurs comme un enjeu caractéristique de notre époque (Hassan 2003, 2012; Hoofd 2017; Rosa 2003, 2010; Rosa et coll. 2017; Ylijoki 2016, 2017). Ensuite, je traite ces angoisses, qui conduisent à des états d’anxiété, par l’angle des inégalités de genre en dévoilant comment celles-ci se relient à des violences institutionnelles qui affectent de manière plus marquée les femmes. Les notions de violence épistémique et d’épistémologie de l’ignorance permettront de jeter un éclairage pertinent sur ces inégalités du jeu universitaire. Enfin, je discute de recommandations retenues par des organisations étudiantes afin d’imaginer ce à quoi pourrait ressembler une université plus égalitaire.

3.1 CARNET DE BORD : LES TROUBLES ANXIEUX ET DÉPRESSIFS, UNE QUESTION DE TEMPORALITÉ UNIVERSITAIRE ?

MAI 2016

J’ai la bourse et donc, ma réponse : je poursuis au doctorat. Enthousiaste ? Oui, mais je dois d’abord terminer mon mémoire. Par contre, je reste parfois des journées entières devant l’écran de mon ordinateur et n’écris que quelques phrases.

JUIN 2016

Que deux chapitres complétés. Impossible de commencer le doctorat à l’automne. D’ailleurs, est-ce que je veux vraiment faire un doctorat ? Pourquoi ? Pour la recherche, pour les expériences de terrain, pour le sujet, pour la flexibilité. Ces mêmes questions, ces mêmes réponses.

2. La détresse psychologique se réfère à « un ensemble d’émotions négatives qui, lorsqu’elles sont suffisamment sévères et présentes sur une longue période de temps, peuvent être associées à des symptômes de troubles mentaux, dont la dépression et l’anxiété » (Institut national de la statistique 2008 dans Lessard 2016a, p. 13).

NOVEMBRE 2016

Que trois chapitres rédigés. Je suis fatiguée, mais je ne veux pas arrêter. J'ai peur de ne pas être en mesure de reprendre la tâche. La saison des soumissions de communications scientifiques est officiellement lancée. J'en ai remis quatre en plus de rédiger un chapitre de livre. Mes loisirs sont maintenant devenus mes lectures académiques. Et quand même ce sentiment de ne pas en faire suffisamment...

3.2 L'ANXIÉTÉ, UN ÉTAT ESTUDIANTIN ?

Cet état de fatigue et cette angoisse de ne pas être en mesure de respecter les délais lors de la rédaction de son mémoire ou de sa thèse sont des phénomènes qui semblent de plus en plus vécus par la population étudiante. Une étude réalisée par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) auprès de plus de 10 000 membres a révélé qu'une personne sur cinq souffrait au cours de son cheminement universitaire d'états de détresse psychologique (dépression, anxiété, crises d'angoisse, troubles alimentaires) (Lessard 2016a, 2016b)³. Parmi les facteurs soulevés par les participantes et participants, la question de la pression reliée à la performance est considérée comme l'une des plus grandes sources d'anxiété. Cette pression découle notamment des échéanciers serrés fixés par les différents départements, exigences auxquelles les étudiantes et étudiants se doivent de répondre. Ceux et celles qui les rencontrent en sont récompensés alors que les autres peuvent acquérir un sentiment d'inadéquation avec le système universitaire qui ne reconnaît pas leurs efforts, et surtout le contexte dans lequel ces personnes accomplissent leur travail⁴. À cela s'ajoute l'isolement souvent

-
3. Cette situation avait déjà été décrite dans une étude pancanadienne auprès de la population étudiante au premier cycle universitaire (Alaf et coll. 2004).
 4. Par exemple, une étudiante monoparentale, même si la moyenne de ses notes peut être moins élevée que celle d'autres, déploie bien souvent de plus amples efforts pour rencontrer les exigences de sa vie familiale, de ses études et, généralement, de son emploi. Sa situation ne peut être comparée à celle d'un ou d'une étudiante fraîchement gradué du cégep et qui habite toujours chez leurs parents. Or, le classement universitaire ne permet pas de tenir compte des particularités de ces contextes de vie.

expérimenté en période de rédaction, principale cause, selon cette recherche, des états de détresse chez la population étudiante aux cycles supérieurs (Lessard 2016a, p. 49, 2016b).

Si plusieurs de mes collègues et moi-même avons pu vivre les effets de cet isolement, les conclusions d'une recherche doctorale conduite en Finlande par la sociologue Johanna Hakala (2009) propose un autre regard sur la question. S'intéressant aux motivations et aspirations des étudiantes et des étudiants à poursuivre leur cheminement universitaire au troisième cycle, elle a relevé, à l'instar de l'enquête de la FAÉCUM, d'importants états d'anxiété chez ce groupe. Or, selon elle, ces troubles s'expliqueraient plutôt par l'intériorisation d'un rythme effréné et d'exigences soutenues dictés par le système universitaire (Hakala 2009, p. 182). Cette intériorisation a comme conséquence d'individualiser les difficultés vécues: ne reconnaissant plus les causes extérieures qui génèrent leur anxiété, les personnes réagissent plutôt en se fixant une discipline encore plus rigide (Hakala 2009, p. 183). La responsabilité est alors portée par les individus et les exigences de performance, non remises en question, se trouvent normalisées. Implicite aux constats de ces recherches se pose la question du temps: le sentiment de ne pas avoir le temps nécessaire pour accomplir les diverses activités scientifiques. L'analyse de l'institution universitaire par l'angle de la temporalité nous permet de saisir autrement ses structurations et ainsi faire le pont entre elles et les sentiments d'inconfort décrits précédemment.

3.3 UNE TEMPORALITÉ ACADÉMIQUE ?

Depuis le début des années 2000, un corpus de littérature tant philosophique et sociologique qu'anthropologique se constitue concernant la problématique des temporalités. Ces écrits s'intéressent au phénomène de l'accélération du temps comme condition de la modernité et comme effet de la pénétration du néolibéralisme dans le quotidien pour comprendre les changements sociaux de notre époque et mieux saisir les anxiétés sociales qui en découlent (Adam 2004; Hassan 2003, 2012; Hoofd 2017; Rosa 2003, 2010; Vostal 2017; Ylijoki 2016, 2017). Hartmut Rosa, figure phare de ce champ philosophique, identifie trois catégories d'accélération sociale. La première se reporte à l'accélération

technologique, impliquant tant la rapidité croissante des moyens de transport, que celle des réseaux de communications et que la vitesse de production (Rosa 2003, p. 6). La seconde catégorie est celle de l'accélération sociale, renvoyant aux changements constants qui transmutent nos institutions et pratiques sociales, et ce, dans un temps de plus en plus condensé (Rosa 2003, p. 7-8). Un exemple par excellence au Québec concerne les transformations marquées des rapports familiaux depuis les années 1960 (Joyal 2002). Effectivement, l'âge de parentalité est plus élevé tant chez les mères que chez les pères. Nous comptons davantage de familles recomposées et monoparentales sans oublier la redéfinition des rôles sociaux basés sur le genre au sein de la sphère domestique et familiale – quoique ces charges relèvent encore majoritairement de la responsabilité des femmes (APÉTUL 2017, p. 46). Finalement, la troisième catégorie mentionnée par Rosa (2003, p. 9) dénote une dimension plus subjective, celle de l'accélération du rythme de la vie, le quotidien étant perçu comme plus chargé.

Ces champs se relient à trois facteurs qui activent leur processus d'accélération. Le premier se rattache à la logique du système capitaliste dans lequel le temps est une affaire de profit. Depuis cette perspective économique, il apparaît nécessaire d'augmenter l'efficacité de la chaîne de marchandisation : tant les moyens de production et le transport que les réseaux de communication. Le deuxième facteur, d'ordre culturel, renvoie aux aspirations de ce qu'est considérée une « vie réussie » : « The idea of the fulfilled life [...] consists in realizing as many options as possible from the vast possibilities the world has to offer. To taste life in all its heights and depths and in its full complexity becomes a central aspiration of modern man » (Rosa 2003, p. 13). Le troisième facteur est celui de la multiplication des activités conduites au quotidien, nourrissant un sentiment d'urgence. Ces trois dimensions interreliées tissent un climat social plutôt instable, la transmutation des repères sociaux s'avérant peut-être la seule constante.

Rapportées à la sphère universitaire, ces théories de l'accélération offrent une lecture fort intéressante de ce que l'anthropologue Oili-Helena Ylijoki (2016) décrit comme « *the projectification of science* ». Pour assurer la conduite de leurs activités scientifiques, les universitaires se consacrent à une recherche presque

constante de financement et en viennent à se plier à des exigences qui dictent le déroulement de ces activités (Ylijoki 2016, p. 21). Par exemple, la recherche est généralement perçue comme une activité qui nécessite des moments de réflexion, des allers-retours, des périodes de discussions et de réflexion. Ces étapes réflexives sont subtilisées par une logique aux allures entrepreneuriales qui programme et rythme la recherche à l'intérieur d'une période circonscrite (Ylijoki 2016, p. 23). En ajoutant à cela une foule d'autres activités comme les charges d'enseignement, la rédaction d'articles et la participation à des événements scientifiques, les universitaires – le corps professoral tout comme le corps étudiant – acquièrent une discipline personnelle afin de rentabiliser leur temps de travail et de respecter leurs nombreux échéanciers. Émerge alors un sentiment qualifié de « colonisation » par Ylijoki (2017) : dépassés par les tâches de recherche et d'enseignement, les universitaires grugent ce temps de travail dans d'autres sphères de leur vie floutant alors les frontières de la vie universitaire, de la vie personnelle, du temps aux loisirs, etc.

Aussi intéressants soient ces écrits sur l'accélération sociale, ceux-ci écartent toutefois la dimension de genre. Même s'ils apparaissent fort pertinents pour profiler certains des éléments qui structurent les expériences des étudiantes et étudiants, ils ne peuvent pas constituer la seule assise pour repenser cette institution puisqu'ils omettent une dimension importante des relations de pouvoir qui traversent l'institution académique. C'est ce qu'ont voulu combler plusieurs chercheuses en documentant les expériences des femmes au sein des structures universitaires tant en ce qui a trait aux cycles supérieurs qu'aux postes de professeure ou de chercheuse, ce que j'explorerai par l'entremise des parcours des mères étudiantes.

3.4 CARNET DE BORD : UN PARCOURS QUI NE TIENT QU'À UN FIL GENRÉ

OCTOBRE 2016

Comment harmoniser le projet de doctorat avec celui de la parentalité ? Quoique plusieurs femmes y arrivent, je me pose beaucoup de questions. Comment conjuguer l'arrivée d'un enfant avec le travail de terrain ? Mon copain pourra-t-il m'accompagner ? Devrais-je

partir seule avec notre enfant ? À cela, un ami me répond que rester avec ses enfants doit demeurer une priorité.

JANVIER 2017

Hier, j'ai discuté avec deux de mes amis qui ont entamé leurs études doctorales depuis bientôt un an. Deux autres boursiers. Nous étions unanimes : nous continuons grâce aux bourses, soutien financier indispensable.

« Et aussi, à cause du congé parental... »

Oui, j'ai lu et relu, j'ai accès à un congé parental de l'équivalent de six mois. Dans mon cas, en plus de la bourse, c'est précisément grâce à cette condition que j'ai décidé d'embarquer dans l'aventure des études doctorales.

Mes amis me regardent d'un air étonné.

« C'est vrai. Tu as entamé ta trentaine et un doctorat dure minimalement quatre ans... »

FÉVRIER 2017

Ma tante me rappelle qu'elle a eu ses deux enfants alors qu'elle faisait son doctorat. Deux mois après l'accouchement, elle retournait travailler dans son laboratoire. Oui, je reconnais ma chance, mais cette chance m'agace... Parce que mon doctorat ne tient qu'à ce fil dans un sens et que ce fil est franchement genré !

3.5 LES EXPÉRIENCES DES FEMMES DANS L'ARÈNE UNIVERSITAIRE, DÉFIS GENRÉS ?

Avant d'exposer les observations et analyses des études qui se sont penchées sur les expériences des mères étudiantes, je propose d'explicitier le concept d'inégalité de genre. Ce dernier clarifie les mécanismes et les dynamiques de l'institution universitaire qui compliquent le cheminement des femmes. Il se réfère aux situations lors desquelles des personnes n'ont pas la même capacité d'agir, n'ont pas les mêmes conditions d'action et se butent à des restrictions. L'inverse de ces inégalités serait un quotidien exempt de normes genrées, quotidien qui permettrait une équité et une réelle égalité :

That is, in a just society nobody has to systematically take on more burdens than others – unless they freely choose to and are offered proper compensation. Nor is anybody entitled by default to more

benefits than anybody else. The systematic overburdening and denial of benefits that others enjoy to some individuals because they belong to a particular sex are forms of injustice. [...] Gender justice requires that nobody should be expected to carry higher overall burdens, or enjoy overall lesser benefits than others, without due compensation, simply because of their gender (Gheaus 2011, p. 5).

À la lumière de nombreuses recherches (Acker et Armenti 2004; Adamo 2013; Corbeil et coll. 2011; Julien et Gosselin 2015; Tanguay 2014), les parcours des femmes universitaires apparaissent ponctués par ces inégalités, les exigences de cette institution ne se montrent pas nécessairement compatibles avec le rôle longtemps associé à la mère dans le travail de parentalité. Si les difficultés et les défis des parents étudiants sont vécus autant par les pères que par les mères, le parcours de ces dernières semble plus marqué par leur rôle de parent (Corbeil et coll. 2011, p. 5; Tanguay 2014).

Premièrement, s'il est estimé que les mères étudiantes représentent trois quarts de l'ensemble des parents étudiants (APÉTUL 2017, p. 15), une étude sur les réalités et les besoins des parents étudiants à l'UQÀM recense un nombre plus élevé de pères étudiants que de mères étudiantes aux cycles supérieurs (Corbeil et coll. 2011, p. 3). Cette recherche conclut également que les dernières sont quatre fois plus susceptibles d'interrompre leurs études universitaires et qu'elles sont moins nombreuses à pouvoir consacrer plus de 36 heures par semaine à leur cheminement d'études (Corbeil et coll. 2011, p. 3). Ces constats recourent les observations partagées par Tanguay (2014, p. 94) dans le cadre de sa recherche doctorale sur l'incidence de la parentalité sur le parcours d'étudiantes et d'étudiants au troisième cycle à l'Université Laval. Les participantes ont avoué avoir considérablement réduit leurs activités scientifiques (comme l'écriture d'articles et la participation à des événements scientifiques) qui requièrent un temps considérable et des déplacements parfois significatifs. Or, nous savons à quel point ces expériences se révèlent cruciales pour l'obtention de postes d'enseignement ou de recherche. En outre, les recherches à l'étranger et l'insertion des candidats et des candidates dans des réseaux scientifiques internationaux constituent des critères fréquents à l'embauche, mais difficiles à rencontrer pour une étudiante qui fonde une famille (Adamo

2013; Benoît 2013). Benoît (2013) soutient alors que ce ne serait pas forcément la parentalité qui pénaliserait les femmes, mais plutôt les critères élevés de sélection, la compétition féroce pour le faible nombre de postes et l'âge où survient cette concurrence⁵.

Deuxièmement, selon l'étude menée à l'UQÀM et dirigée par Corbeil (voir Corbeil et coll. 2011, p. 3), une majorité de parents-étudiants vit une précarité financière, une situation éprouvée davantage par les mères (57,9 %) que par les pères (48,4 %)⁶. De surcroît, les parents étudiants qui habitent seuls et qui sont les plus touchés par cette réalité s'avèrent majoritairement être des femmes – 92 % des pères interrogés résident avec leur partenaire alors qu'une femme sur quatre est monoparentale (Corbeil et coll. 2011, p. 3). Aussi, Tanguay (2014, p. 13) soutient qu'un des premiers défis qui pèsent sur le parcours des femmes est d'abord celui de la planification de la naissance : « La planification des naissances marque une distinction entre les femmes et les hommes, puisque ces derniers ne sont pas soumis aux mêmes contraintes biologiques et ne vivent pas l'accouchement ni les relevailles qui en découlent ». Que les femmes décident de repousser le moment ou de ne pas avoir d'enfant, la grande majorité d'entre elles se poseront tout de même ces questions, et cela, parce que le cycle de la carrière universitaire chevauche bien souvent celui de la famille dans la vie d'un individu.

Ces réflexions peuvent occasionner de grandes incertitudes quant à la poursuite des études supérieures. Effectivement, l'articulation entre la famille et le travail universitaire pose maints dilemmes aux femmes qui se sentent divisées entre le temps familial, le temps personnel et le temps accordé à leur cheminement

-
5. D'ailleurs, une recension des titulaires de chaire de recherche du Canada dans les universités québécoises permet de constater que 41 de ces titulaires sont des hommes alors que les femmes sont au nombre de 15 (selon les profils présentés sur le site de Chaires de recherche Canada [En ligne], [<http://www.chairs-chaire.gc.ca/chairholders-titulaires/index-fra.aspx>]).
 6. Le mémoire publié par l'APÉTUL (2017) décrit de manière précise les différentes difficultés des parents étudiants, notamment en lien avec le financement des prêts et bourses de l'Aide financière étudiante du gouvernement du Québec et comment les mères monoparentales se retrouvent encore plus affectées par cette précarité.

universitaire, professeures comme étudiantes (Acker et Armenti 2004, p. 10). Ce tiraillement contribue à exacerber l'anxiété et le stress vécu par les femmes qui doivent jongler entre ce que plusieurs considèrent comme deux carrières : la carrière universitaire et la « carrière parentale » (Abbassi 2011, p. 24; Corbeil et coll. 2011, p. 4.) Plusieurs auteures associent ces inégalités avec une incompatibilité des critères d'excellence et de performance à l'université avec les expériences des femmes (Tanguay 2014; Savigny 2014) – ce qui peut être dépeint comme une forme de violence symbolique et institutionnelle attribuable à l'occultation constante de leurs expériences.

3.6 LES EXPÉRIENCES DES FEMMES DANS LE JEU UNIVERSITAIRE, INÉGALITÉS VUES DANS UN CONTINUUM

L'une des notions transversales aux conférences de cette édition de l'UFÉ est celle du continuum de violences qui expose la multiplicité des formes de violences que peuvent vivre les femmes. Elles peuvent être coercitives impliquant des agressions physiques jusqu'au féminicide, le visage extrême de la violence faite aux femmes (Auclair et coll. 2017; Labrecque 2017). Or, elles peuvent également s'exercer sur des plans plus subtils, mais non moins brutaux comme la discrimination de leurs témoignages (Desrosiers 2017), ou encore l'ignorance soutenue de leurs expériences (Chung 2017; Hamrouni 2017). Kristie Doston (2011, p. 238), philosophe, affirme que cette ignorance, intentionnelle ou non, heurte parce qu'elle exclut l'expérience et les savoirs de groupes, souvent marginalisés, de la production de savoirs. Conséquemment, leur légitimité de participation n'est pas reconnue. Cette exclusion peut s'opérer par cause de déficit de crédibilité sur des bases identitaires, raciales et/ou de classes ou encore lorsque les interprétations, les connaissances et les savoir-être au monde de ces personnes ne sont pas pris en compte parce que non intelligibles par la majorité dominante (Fricker citée par Chung 2017). Ainsi, par l'intermédiaire des mécanismes de cette violence épistémique, se produisent et se reconduisent les inégalités sociales.

Dans le cas des parcours des mères étudiantes, cette épistémologie de l'ignorance ouvre sur deux autres formes de violence symbolique et institutionnelle. La première s'exerce lorsque

«un groupe social en situation de privilège ou de domination a [le pouvoir] d'imposer son système de pensées comme étant objectif et collectif» (Auclair et coll. 2017, diapo 16). Cette forme de violence survient lorsque le système de connaissances et de savoir du groupe dominant est considéré comme la norme légitime et exclut les autres expériences du monde qui sont jugées déviantes (Bourdieu et Passeron 1970). Quant à la seconde, de nature structurelle, elle est «provoquée par les structures et les institutions d'une société donnée, qui empêchent les individus de se réaliser» (Auclair et coll. 2017, diapo 20), de mettre en œuvre leurs projets et leurs aspirations. Le poids des critères du succès universitaire et de performance constitue un exemple de ce genre d'embûches structurelles qui affectent le parcours des femmes au sein de cette institution.

De nombreux critères quantitatifs de performance (comme le nombre de publications et non pas leur qualité), la conception et la prévalence du régime d'études à temps plein, la participation à des activités départementales ne tiennent pas compte des réalités des mères étudiantes (Abbassi 2011, p. 12; APÉTUL 2017, p. 21). Cette situation s'explique, selon plusieurs auteures, par le fait que l'institution universitaire demeure modelée par les normes masculines. Son système a été conçu alors que les études universitaires étaient encore réservées majoritairement aux hommes qui pouvaient s'y consacrer pleinement, le travail domestique étant accompli par leur épouse (Tanguay 2014, p. 11). Cependant, les réalités de la vie universitaire ne sont plus les mêmes et les rapports aux études ont considérablement changé (Julien et Gosselin 2015, p. 169). Dans la foulée de la démocratisation de l'éducation au Québec dans les années 1960, la population étudiante s'est grandement diversifiée, celle-ci provenant aujourd'hui de milieux socioéconomiques variés et les femmes y sont majoritaires (Bonin et Gérard 2013, p. 3). Le profil étudiant conventionnel, soit une personne âgée de 19 ans venant tout juste d'obtenir son diplôme du cégep ne peut plus être considérée comme représentative de la population étudiante (Laplatte et Lalande 2010, p. 48): celle-ci s'avère plus âgée; plusieurs font un retour aux études après quelques années d'interruption; le groupe de parents étudiants y est plus important; et nombreux sont ceux qui occupent un emploi en parallèle de leurs études (Corbeil et coll. 2011, p. 3).

Or, le système universitaire ne semble pas s'être actualisé au regard de ces nouvelles réalités (APÉTUL 2017, p. 78). Par exemple, un cheminement régulier continue de privilégier un régime d'études à temps plein et les étudiantes et étudiants poursuivant leur parcours à temps partiel sont pénalisés de diverses façons. Dans son mémoire, l'Association des parents étudiants et travailleurs de l'Université Laval (APÉTUL) (2017, p. 28) conclut que: «Le régime d'études à temps partiel s'avère être un facteur d'exclusion important puisque bien des avantages sont accordés seulement à ceux et à celles qui étudient à temps plein, comme l'accès gratuit au PEPS⁷, le tarif préférentiel pour le laissez-passer mensuel d'autobus, l'accès à un local d'étude, aux bourses d'excellences ainsi qu'aux emplois axés sur la carrière.»

Les femmes semblent plus susceptibles de choisir cette option afin de répondre aux besoins de leurs enfants :

Leurs obligations familiales peuvent les amener à quitter un cours avant la fin pour aller chercher un enfant malade à la garderie, à manquer un examen pour demeurer auprès d'un enfant hospitalisé, à manquer de temps de travail dans leurs cours à cause d'une série de mauvaises nuits à la suite de la poussée dentaire du bébé ou encore à s'inscrire à temps partiel ou bien à prioriser la sphère familiale au détriment d'un emploi carrière-études (APÉTUL 2017, p. 47).

En plus, des études menées par des associations étudiantes comme l'APÉTUL (2017) et le Comité de soutien pour les parents étudiants de l'UQÀM (Abbassi 2011) démontrent, par des témoignages de mères étudiantes, une grande incompréhension de certains professeurs et de l'administration quant à leur situation. Il existe un certain vide administratif au sujet des règlements pour soutenir les parents étudiants et éviter des accommodements de cas par cas. Par exemple, l'APÉTUL (2017, p. 47-48) souligne l'absence d'aménagements pour les étudiantes enceintes dans le Règlement des études de l'Université Laval qui, pourtant, sont aux prises avec des réalités biologiques bien réelles. Jusqu'à l'année dernière, les boursières et boursiers des conseils de recherche du Canada devaient prouver qu'elles ne pouvaient pas bénéficier

7. Complexe sportif de l'Université Laval.

d'autres sources d'aide financière comme le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin d'obtenir leur congé parental payé par l'organisme subventionnaire. Cela dit, le seuil minimal pour être admissible au programme québécois est un revenu annuel de 2000 \$, un montant aisément accessible à l'intérieur d'une session universitaire pour une personne au troisième cycle (APÉTUL 2017, p. 33). Au lieu de toucher les montants équivalents à ceux de sa bourse, l'étudiante ou l'étudiant pouvait obtenir un revenu hebdomadaire de 100 \$, – une situation d'une grande absurdité puisque les étudiantes et les étudiants sont fortement encouragés à accepter des tâches d'enseignement et de recherche. Tous ces éléments peuvent contribuer à exacerber les tensions et le stress que vivent ces femmes qui doivent redoubler d'efforts pour satisfaire les critères inspirés d'une norme masculine :

So, part of the explanation of the glass-ceiling effect lies at the level of unconscious discrimination, due to gender norms, in evaluating women. A woman has to prove herself more than she would had she been a man. In order to be deemed equally good as men, women must pay the higher cost of superior performance. If one adds the stereotype threat into the picture, the costs - especially psychological - are even higher, since extra self-confidence is needed to overcome the drawbacks of being perceived as inferior (Gheaus 2011, p. 7).

Cette idée de « coût » est au centre de la conception d'égalité d'Anca Gheaus : nous devons, comme société, faire en sorte que les individus marginalisés, dans ce cas-ci les femmes, ne fassent pas plus de sacrifices que d'autres pour se réaliser (Gheaus 2011, p. 20). Quoique Gheaus convienne de l'importance des actions individuelles pour mener une résistance au quotidien, elle revendique un travail sur les politiques publiques afin d'agir à une échelle plus structurante, pour une refonte de nos institutions.

3.7 CARNET DE BORD : POUR UNE UNIVERSITÉ ÉGALITAIRE

MARS 2017

Je covoiture avec une jeune mère de deux enfants qui quitte deux jours par semaine sa maisonnée pour suivre ses cours à l'université. Son plus jeune enfant n'a que quelques mois. Elle me raconte ses anecdotes de tire-lait : dans les pauses de ses cours, dans les

toilettes des cafés lorsqu'elle étudie, la gêne des taches de lait sur ses chandails, les sourires partagés avec d'autres mères.

MAI 2017

Lors d'un colloque, je croise une amie qui a donné naissance il y a moins d'un an. Elle me salue en vitesse et accourt auprès de son enfant pour l'allaiter. D'une main, elle tient le petit et de l'autre, son texte de conférence qu'elle relit avant sa présentation.

Je rencontre un autre collègue, père de trois enfants, dont un très jeune. Il revient d'un contrat de recherche d'un mois en Afrique du Sud. L'an dernier, il s'est absenté deux semaines pour l'organisation d'un colloque. Il a également participé à une conférence à l'étranger pour une durée de sept jours. Je lui ai demandé si sa famille le suivait : « Non, non ».

JUIN 2017

Une collègue m'avoue avoir ralenti son rythme de travail avant la naissance de son enfant. Elle arrive à la fin de son parcours doctoral. La pression des publications se fait de plus en plus lourde. Elle ne voit pas comment elle pourra répondre aux exigences du nombre. « Mais pourquoi autant d'importance au nombre de publications ? Ne pourrait-on pas plutôt considérer la qualité de ces publications ? » Le « jeu universitaire » n'est pas égalitaire.

3.8 L'ÉGALITÉ ET LA PARTICIPATION

Comment repenser l'organisation universitaire pour que celle-ci soit plus égalitaire ? Naïma Hamrouni (2017) insiste pour qu'une telle refonte se fasse par un processus explicitement participatif. En effet, de tels travaux de réforme peuvent reposer sur des processus de consultation dont les principes sont bien souvent cadrés d'avance, reproduisant alors les relations de pouvoir. Une consultation n'équivaut pas à une réelle participation dans la définition des termes et des mécanismes préconisés dans la réforme (Hamrouni 2017). En prenant comme exemple les congés de maternité, Hamrouni soutient que les femmes devraient détenir un plus grand pouvoir participatif dans l'établissement des politiques qui les concernent directement. Historiquement, les femmes ont été exclues dans la conception et dans les prises de décisions se rapportant à ces mesures (Hamrouni 2017). Ainsi, il est inévitable, pour penser un milieu universitaire égalitaire,

de non seulement les inclure, mais de partir du vécu des femmes pour réfléchir à des pistes d'action (Savigny 2014, p. 797).

C'est pourquoi il est essentiel de considérer et de baser de prochaines politiques familiales au sein des universités à l'égard des recommandations formulées par les associations ou les comités étudiants qui ont pu acquérir une fine expertise en la matière (Abbassi 2011; APÉTUL 2017; Corbeil et coll. 2011; Tanguay 2014). Sans retranscrire toutes les recommandations recensées, j'aimerais toutefois en souligner certaines qui font écho aux enjeux soulevés dans cet essai. Une première mesure énoncée est celle d'offrir le statut d'étudiant à temps plein aux parents étudiants inscrits à temps partiel, et ce, incluant les étudiantes enceintes (Abbassi 2011, p. 10-11; APÉTUL 2017, p. 2). Ce statut leur assurerait l'accès aux tarifs préférentiels accordés à ceux et à celles qui ont un statut à temps plein, leur permettrait d'être admissibles aux bourses d'excellence réservées à ces derniers en plus que d'avoir accès à des services offerts au cheminement dit régulier comme l'attribution d'un local de travail.

Il est également fortement recommandé d'intégrer des haltes-garderies⁸ pour répondre aux urgences et imprévus ainsi qu'aux besoins des parents dont les horaires de cours ne correspondent pas aux horaires des garderies conventionnelles (Abbassi 2011, p. 19) – une telle initiative a été amorcée à l'Université Laval par l'APÉTUL. Enfin, une autre mesure serait de permettre aux étudiants et étudiantes touchant les prêts et bourses de l'Aide financière aux études ainsi qu'aux boursiers et boursières de cotiser au RQAP (APÉTUL 2010, p. 4). En ce sens, l'APÉTUL (2010, p. 4) suggère que les facultés et les organismes subventionnaires offrent des bourses de recherche sous forme d'un contrat de travail dans lequel l'étudiante ou l'étudiant s'engage dans son projet d'étude. Il apparaît urgent que les universités établissent des règlements clairs pour soutenir les parents étudiants et les mères étudiantes: la possibilité de report de cours et d'examens,

8. Une halte-garderie est un service de garde d'enfants d'âges variés qui fonctionne généralement par demi-journée (par blocs équivalents de 3 à 5 heures). Les haltes-garderies en milieu universitaire ont de particulier qu'elles offrent un horaire adapté à celui des heures de cours et quelques fois des périodes de garde le samedi.

les absences et les congés parentaux. Comme le souligne le CSPÉ-UQÀM (Abbassi 2011, p. 15), « les parents étudiants ont, de par la loi, des devoirs parentaux. Les règles en question devraient tenir compte de ces devoirs que tout parent doit assumer ».

CONCLUSION

L'UFÉ 2017 a été pour moi l'occasion de réfléchir aux inégalités qui marquent le parcours des femmes aux cycles supérieurs, et plus précisément celui des mères étudiantes en regard à mes propres angoisses de future mère amorçant son cheminement au troisième cycle. Les troubles anxieux empreignent l'expérience d'une majorité de la population étudiante, une dynamique qui n'est pas étrangère au phénomène décrit comme une temporalité néolibérale impulsée par la logique du marché économique (Rosa 2003). Ylijoki (2017) rappelle toutefois que cette accélération ne correspond pas à une accélération linéaire du temps. Ralentir nos rythmes de vie ne suffit pas ; il faut agir sur nos institutions qui régulent ce temps social. En lien avec l'université, c'est en modifiant les conditions de travail professoral et étudiantin qu'il sera possible de retrouver un rythme de vie plus sain pour une meilleure santé physique et psychologique (Ylijoki 2017).

Or, si l'université se présente comme une institution féroce-ment compétitive et prenante, elle l'est encore plus pour les parents étudiants, et surtout pour les mères étudiantes. Cette différence est soulignée par plusieurs recherches féministes qui apportent un éclairage plus que pertinent sur les inégalités de genre que rencontrent les femmes dans leur cheminement universitaire (Acker et Armenti 2004 ; Kellor 1999 ; Tanguay 2014). En lien avec la thématique des violences faites aux femmes, à laquelle se consacrait ce séminaire, j'ai voulu analyser ces inégalités sous l'angle de la violence symbolique et institutionnelle (Auclair et coll. 2017), et plus spécifiquement en traitant de la violence épistémique soulevée par l'épistémologie de l'ignorance (Chung 2017 ; Hamrouni 2017). Cette littérature permet de dévoiler comment l'organisation universitaire s'est construite en s'appuyant sur des normes masculines qui occultent l'expérience des femmes (Savigny 2014).

Tout ce processus de réflexion et de documentation sensibilise également aux réalités vécues par d'autres groupes qui peuvent vivre des formes de violence intensifiées lorsque se trouvant à l'intersection de diverses marginalisations sociales. C'est le cas des mères étudiantes monoparentales, mais aussi des parents étudiants internationaux qui n'ont pas le statut de résident permanent ou de citoyen, des étudiants et étudiantes qui agissent comme proches aidants et dont la situation n'est pas reconnue. Les écrits féministes rappellent que nos expériences ne sont pas isolées. Elles résonnent avec celles d'autres personnes. Ces écrits nous encouragent à prendre acte de ces différentes réalités pour éviter la reproduction d'inégalités et alimenter les relations de solidarités. À travers elles, le féminisme transcende les échelles de l'action sociale : puisant de l'intime au collectif.

Références

- Abbassi, Lahssen (2011), *Problématique des parents étudiants à l'UQÀM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQÀM*, rapport préparé pour le Comité de soutien aux parents étudiants-UQÀM, Montréal.
- Acker, Sandra et Carmen Armenti (2004), « Sleepless in academia », *Gender and Education*, vol. 16, n° 1, p. 3-24.
- Adam, Barbara (2004), *Time*, Cambridge, Polity Press.
- Adamo, Shelley A. (2013), « Attrition of women in the biological sciences: Workload, motherhood and other explanations revisited », *Biosciences*, n° 63, p. 43-48.
- APÉTUL (2017), *Mémoire sur les parents-étudiants. Ensemble pour la conciliation famille-études-travail*, rédigé par Annie-Pierre Bélanger, Marie-Pier Landry, Ndieye Dieynaba Ndiaye et Isabelle Caouette, Québec. [En ligne], [<http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/memoire-politique-familiale.pdf>] (Consulté en août 2018).
- Auclair, Isabelle (2016), *Le continuum des violences genrées dans les trajectoires migratoires des Colombiennes en situation de refuge en Équateur*, thèse de doctorat en anthropologie, Université Laval, Québec.
- Auclair, Isabelle, Dominique Tanguay, Sophie Brière et Carol-Anne Gauthier (2017), *Diverses formes de violences vécues par les femmes en milieu de travail : des expériences issues d'une recherche sur des professions et métiers historiquement masculins*, communication présentée lors de l'Université féministe d'été, Université Laval, 23 mai.

- Benoît, Maude (2013), « Femmes et carrière universitaire » *Magazine Découvrir*, vol. 3. [En ligne], [<http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2013/03/femmes-carriere-universitaire>] (Consulté en août 2018).
- Bonin, Sylvie et Stéphanie Girard (2013), *Indicateurs de conditions de poursuite des études. Enquête ICOPE 2011. Rapport d'enquête*, Université du Québec. [En ligne], [http://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/rapport_enquete_icope_2011.pdf] (Consulté en août 2018).
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron (1978), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Chung, Ryoa (2017), *Les conditions épistémologiques de l'ignorance, de l'oppression et de la résistance*, communication présentée lors de l'Université féministe d'été, Université Laval, 23 mai.
- Corbeil, Christine, Francine Descarries, Geneviève Gariépy et Geneviève Guernier (2011), *Parents-étudiants de l'UQÀM. Réalités, besoins et ressources*, Montréal, Institut de recherches et d'études féministes de l'UQÀM.
- Doston, Kristie (2011), « Tracking epistemic violence, tracking practices of silencing », *Hypatia*, vol. 26, n° 2, p. 236-257.
- Fricker, Miranda (1999), « Epistemic oppression and epistemic privilege », *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 29, p. 191-2010.
- Gheaus, Anca (2011), « Gender justice », *Journal of Ethics & Social Philosophy*, vol. 6, n° 1, p. 1-32.
- Hakala, Johanna (2009), « The future of the academic calling? Junior researchers in the entrepreneurial university », *Higher Education*, vol. 57, n° 2, p. 173-190.
- Hamrouni, Naïma (2017), *L'oppression épistémique : une notion nécessaire pour repenser les processus d'exclusion et d'inclusion démocratique des minorités*, communication présentée lors de l'Université féministe d'été, Université Laval, 23 mai.
- Hassan, Robert (2003), « Network time and the new », *Time & Society*, vol. 12, n° 2, p. 225-241.
- Hassan, Robert (2012), « Time, neoliberal power, and the advent of Marx's « common ruin » thesis », *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 37, n° 4, p. 287-299.
- Hoofd, Ingrid (2017), *For a fatal clash of temporal structures in contemporary academia*, communication présentée lors du colloque de la CASCA/UIAES, Ottawa, 4 mai.
- Joyal, Renée (2002), « Les modèles familiaux élaborés par Daniel Dagenais et l'évolution récente du droit québécois de la famille », *Argument. Politique. Société. Histoire.*, vol. 5, n° 1. [En ligne], [<http://www>].

revueargument.ca/article/2002-10-01/220-les-modeles-familiaux-elabores-par-daniel-dagenais-et-levolution-recente-du-droit-quebecois-de-la-famille.html] (Consulté en août 2018).

- Julien, Mélanie et Lynda Gosselin (2015), « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante : Entre avantages et risques pour les femmes », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 1, p. 169-189.
- Kellor, Kristine S. (1999), « Her-story : Life history as a strategy of resistance to being constituted woman in academy », dans L.K. Christian-Smith, K.S. Kellor (dir.), *Everyday knowledge and uncommon truths : Women in the academy*, Boulder, Westview Press, p. 25-44.
- Labrecque, Marie-France (2017), État patriarcal, violences de genre et impunité : spécificités des féminicides au Sud et questions pour le Nord, communication présentée lors de l'Université féministe d'été, Québec, 22 mai.
- Laplatte, Benjamin et Frédéric Lalande (2010), *La conciliation familiale chez les jeunes*, Comité consultatif jeunes et Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec. [En ligne], [http://rsmo.qc.ca/wp-content/uploads/2012/09/La-conciliation-familiale-chez-les-jeunes.pdf] (Consulté en août 2018).
- Lessard, Frédérique-Emmanuelle (2016a), *Enquête sur la santé psychologique étudiante*, Montréal, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.
- Lessard, Frédérique-Emmanuelle (2016b), « Enquête sur la santé psychologique étudiante : quand la parole rejoint la théorie », *Magazine Découvrir*, vol. 12. [En ligne], [http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2016/12/enquete-sante-psychologique-etudiante-quand-parole-rejoint-theorie] (Consulté en juin 2017).
- Rosa, Hartmut (2003), « Social acceleration: Ethical and political consequences of a desynchronized high-speed society », *Constellations*, vol. 10, n° 1, p. 3-33.
- Rosa, Hartmut (2010), *Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.
- Rosa, Hartmut, Klaus Dorre et Stephan Lessenich (2017), « Appropriation, activation and acceleration : The escalatory logics of capitalist modernity and the crises of dynamic stabilization », *Theory, Culture & Society*, vol. 34, n° 1, p. 53-73.
- Savigny, Heather (2014), « Women, know your limits: Cultural sexism in academia », *Gender & Education*, vol. 26, n° 7, p. 794-809.
- Tanguay, Dominique (2014), *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*, thèse de doctorat, Université Laval.

- Vostal, Filip (2017), «On multi-temporality of knowledge production», communication présentée lors du colloque de la CASCA/UIAES, Ottawa, 4 mai.
- Ylijoki, Oili-Helena (2016), «Projectification and conflicting temporalities in academic knowledge production», *Theory of science*, vol. 38, n° 1, p. 7-26.
- Ylijoki, Oili-Helena (2017), «Conflicts of scheduled time in accelerated academia», communication présentée lors du colloque de la CASCA/UIAES, Ottawa, 4 mai.

PARTIE 2

ENJEUX ET RÉSISTANCES

CHAPITRE 4

Contre le patriarcat néolibéral, construire les solidarités féministes

DIANE LAMOUREUX

*À la mémoire de Colette Guillaumin,
militante et penseuse lesbienne radicale
qui nous a quittées le 10 mai 2017.*

INTRODUCTION

Quelles sont les conditions de développement d'un féminisme à la fois radical (qui va à la racine des rapports inégalitaires entre les sexes) et inclusif? Quelles alliances construire? Comment s'enrichir de la diversité des situations vécues par les femmes à l'échelle planétaire? Comment mettre en place un véritable pluri-versalisme féministe? Telles sont les questions auxquelles je tenterai d'esquisser des réponses dans le cadre de ce chapitre.

Pour ce faire, j'analyserai le néolibéralisme comme une forme de violence symbolique, assortie de conséquences matérielles, à l'encontre des femmes tout en tenant compte de ce qu'il affecte chaque femme de façon singulière. Cela me permettra, en deuxième lieu d'esquisser certains traits d'un projet féministe radical pour le temps présent en tenant compte des diverses formes de résistance qui ont été élaborées par des femmes, un peu partout sur la planète, devant cette violence néolibérale.

4.1 LA VIOLENCE PATRIARCALE DU NÉOLIBÉRALISME

Le néolibéralisme¹ a largement été critiqué en ce qu'il a opéré un transfert considérable de la richesse mondiale vers les plus

1. Je tire une bonne partie de mon analyse du néolibéralisme de l'ouvrage de Dardot et Laval (2009). Cependant, comme ceux-ci sont peu diserts sur la dimension genrée du néolibéralisme, je m'inspire également de Falquet (2010).

riches, donc dans sa dimension de classe. Il faudrait cependant se garder de penser que le néolibéralisme ne s'attaque qu'aux droits sociaux. La logique sécuritaire rogne autant les droits civils (non-respect de la vie privée, banalisation de l'usage de la torture) ou les droits politiques (limitation du droit d'association et de manifestation et criminalisation de l'opposition) que les droits économiques et sociaux. C'est tout l'édifice des droits humains, péniblement édifié par les luttes sociales des deux derniers siècles, qui passe à la moulinette néolibérale (Lamoureux et Dupuis-Déri 2016).

Je voudrais aborder essentiellement trois enjeux ici. Le premier concerne la dé-démocratisation et la brutalisation (Sassen 2016; Traverso 2017) de la vie politique qui peut sembler à première vue plus éloignée des enjeux féministes, mais qui permet de cerner l'érosion des droits politiques, y compris les nôtres et même dans les pays qui peuvent s'enorgueillir d'une longue tradition de libéralisme politique. Le deuxième est l'impact des politiques d'austérité sur les femmes et sur les mobilisations féministes, principalement au regard de ce qui s'est passé dans les pays du Nord politique. Le troisième est l'impunité de la violence de genre tant privée que publique.

4.1.1 La dé-démocratisation néolibérale

On aurait tort de penser l'État néolibéral sous le mode du désengagement de l'État, comme nous avons pu le croire au début des années 1980. C'est ce qui a conduit une bonne partie du mouvement des femmes à se replier sur la défense des acquis sociaux, entendus essentiellement sous forme de services et non pas de droits. C'est également ce qui a permis à certains de taxer le féminisme de conservatisme et de tenter de le déconsidérer comme mouvement collectif de défense des droits des femmes. Ce à quoi nous avons assisté c'est plutôt à un déplacement de l'intervention de l'État et plus particulièrement à son alignement sur le mécanisme entrepreneurial (Dardot et Laval 2009).

Afin de rendre la gestion étatique efficiente, le néolibéralisme nous a servi un discours antibureaucratique fait de mépris pour les agents subalternes (en majorité des femmes) des services publics (qui se manifeste par des bas salaires et un manque

chronique de personnel), et de mise en concurrence entre services publics et services privés censée améliorer la performance du service public selon l'école de la nouvelle gestion publique, mais préparant plutôt le terrain à la privatisation, selon ce qu'on peut observer dans plusieurs pays (Hibou 2012).

Il en résulte le remplacement du gouvernement par la gouvernance. Cette notion est d'abord apparue avec les programmes d'ajustement structurel imposés à certains pays du Sud par les organismes financiers internationaux dans la période où l'aide publique au développement a été remplacée par l'aide privée. La bonne gouvernance était dans ce contexte associée au respect des normes juridiques de la propriété et du marché et à de « bonnes pratiques » économiques. Par l'entremise de ces programmes d'ajustement structurel, le principe de souveraineté, fondement de l'État nation moderne, était remplacé par celui de pilotage de l'action publique par la Banque mondiale, le FMI, les organismes d'expertise et les agences de notation économique. Le phénomène de mondialisation a accentué et généralisé ce phénomène à l'ensemble des pays de la planète. Ce pilotage de l'action publique a pour conséquence que, lorsque débat public il y a, celui-ci porte uniquement sur les moyens et non sur les fins; d'où l'impression d'attrition du débat, d'une part, et de « voix absentes » puisqu'elles ne trouvent pas de relais dans l'espace public. L'échiquier politique semble se réduire à un éventail restreint de possibilités allant du conservatisme néolibéral au social-libéralisme.

La montée du néolibéralisme s'est également accompagnée d'une érosion des institutions démocratiques dans la plupart des pays du Nord (Brown 2015). Contrairement à ce qui s'est passé dans les années 1930, avec la montée des régimes autoritaires et totalitaires, cela ne prend pas la forme d'un changement de régime politique, mais d'un évidement interne des institutions politiques existantes (Brown 2007; Traverso 2017). On peut le voir de façon emblématique avec la présidence de Trump et plus généralement avec la montée des populismes, usuellement racistes, un peu partout sur la planète. Dans les pays du Sud, cela a plutôt pris la forme d'un fétichisme électoral, c'est-à-dire de l'organisation systématique d'élections plus ou moins concurrentielles en faisant semblant que les élections créent la démocratie.

La concentration des pouvoirs dans l'exécutif entraîne une crise de la représentation politique qui se fait sentir à plusieurs égards : un phénomène d'atomisation/fragmentation au regard des forces sociales et un phénomène de dispersion sur le plan des forces politiques. La multiplication des instances de gouvernance, des lieux et des acteurs, rend difficile la constitution de pôles clairs de regroupement qui permettent aux partis politiques de jouer leur rôle d'agrégation des intérêts et aux citoyens et citoyennes d'avoir l'impression que leur voix est entendue dans les institutions politiques. D'où l'idée que la représentation est une farce, la personnalisation des partis politiques et leur réduction à une marque de commerce, le jeu de chaises musicales entre les partis politiques. Il s'en dégage une impression qu'«ils sont tous pourris» et que les élections se limitent à sortir les sortants, puisque l'on n'entretient plus d'espoirs sur les capacités transformatrices des parlements.

Sur le plan des forces sociales, il y a une tendance à la fragmentation des enjeux et à une politique en silo. Les non-précaires font figure de privilégiés. Quant aux groupes communautaires écologistes ou féministes, leur travail devient de plus en plus spécialisé et même bureaucratisé, y compris au Québec. Le respect de la planification stratégique prend parfois le pas sur la sensibilité à l'évènement, comme nous avons pu le constater en voyant la difficulté du communautaire à s'engager dans la mobilisation étudiante de 2012 avant l'adoption de la loi spéciale, alors que la grève étudiante avait commencé par une action de soutien à une initiative du milieu communautaire de bloquer temporairement la Bourse de Montréal. De plus, il y a une coupure de plus en plus importante entre ces forces sociales de terrain et les instances représentatives sur le plan politique. Dans les pays du Sud, la tendance prépondérante est à l'ONGisation de l'organisation de la société civile, souvent au détriment des forces sociales locales actives sur le terrain.

Depuis septembre 2001, on ne compte plus les politiques plus ou moins inspirées du *USA Patriot Act* qui prennent prétexte des attentats terroristes pour porter atteinte aux libertés individuelles et politiques, quand ce n'est pas pour instaurer un État d'urgence qui tend à se pérenniser. Nous considérons désormais comme un

fait normal l'installation de caméras de sécurité dans les lieux publics, la fouille de nos sacs, la présence de soldats en armes dans les rues, les gares et les aéroports, l'interception de nos conversations téléphoniques ou de notre messagerie électronique (voir à ce sujet les divers dossiers produits par la Ligue des droits et libertés).

Une autre tendance inquiétante, c'est la criminalisation de l'activité politique qui découle de l'érosion des libertés publiques. Les bonnes citoyennes et les bons citoyens sont la majorité silencieuse, alors que les mauvaises citoyennes et les mauvais citoyens revendiquent et troublent, de ce fait, l'ordre public. Les arrestations de masse ou l'utilisation disproportionnée de la force policière lors des manifestations, au Nord comme au Sud, en sont l'indicateur.

Dans ces conditions, l'État devient austéritaire. D'une part, il impose des mesures d'austérité à certaines, prétextant de la nécessité de bien gérer des fonds étatiques qui vont en diminuant du fait de l'effet combiné des réductions d'impôt pour les plus riches et de la contraction économique provoquée par les coupes budgétaires diverses. De l'autre, il pratique une gestion autoritaire de l'opposition, de la marge, de la déviance, de l'immigration, des pauvres, etc. (Lamoureux et Dupuis-Déri 2016).

Les luttes politiques qui se développent prennent souvent la forme d'irruptions citoyennes et de vastes coalitions populaires contre les élites. C'est ce qu'on trouve derrière l'idée du 99 % d'*Occupy Wall Street*, mais aussi de façon plus générale dans les mouvements d'occupation des places qui se sont produits en 2011-2013 avec des mots d'ordre principaux mais polysémiques comme la dignité, la paix, la démocratie. Leur principal défi est de s'inscrire dans la durée, malgré le fait que de tels mots d'ordre permettent de construire des horizons de sens mobilisateurs (Butler 2017).

4.1.2 L'impact genré des politiques d'austérité

Pour illustrer mon propos, je vais prendre un exemple québécois, mais je ne pense pas que ce soit, malheureusement, un cas isolé. Dans une étude de l'IRIS, Ève-Lyne Couturier et Simon

Tremblay-Pepin (2015) soutiennent que les mesures d'austérité (aussi appelées compressions budgétaires ou, plus pudiquement, rigueur budgétaire dans la logique de la *novlangue* de nos gouvernants) ont coûté 3,1 milliards de dollars canadiens aux femmes québécoises. Cela n'est pas surprenant si l'on analyse à quels titres font les frais des coupes budgétaires.

À titre d'employées de l'État (33 % des femmes qui travaillent contre rémunération le font dans le secteur public et parapublic en comparaison de 19 % chez les hommes), elles sont affectées par les mises à pied, la précarisation du travail et l'intensification des rythmes de travail qui ont accompagné les coupures de postes dans ce secteur. De plus, traditionnellement au Québec, en tant que secteur le plus fortement syndiqué, le secteur public a constitué une locomotive en termes d'avantages sociaux (congés de maternité puis parentaux, mesures de conciliation travail/famille, congés de maladie ou de soins aux personnes dépendantes, vacances, régimes de retraite) et de mesures de conciliation travail/famille. Les reculs importants des 20 dernières années ont fait en sorte qu'il ne joue plus ce rôle, ce qui participe de la dégradation des conditions de travail de ces femmes et de beaucoup d'autres travailleuses.

À titre de bénéficiaires de services, elles sont également affectées par les coupures. Les femmes constituent la majorité des «bénéficiaires» de l'aide sociale et celle-ci est de plus en plus assortie de critères moraux (comme la volonté d'exercer un emploi) ce qui n'est pas sans rappeler les dames patronnesses d'une autre époque. La privatisation totale ou partielle dans le domaine de l'éducation ou de la santé fait disparaître le caractère universel des services publics et fait payer plus cher aux personnes démunies ou leur impose des délais d'attente souvent angoissants, par exemple pour les examens médicaux.

Les femmes sont également affectées à titre de substituts des services publics. Le secteur communautaire (très largement composé de femmes) est de plus en plus enjoint à un rôle supplétif par rapport à des services publics inexistants, insuffisants ou déficients, ce qui entraîne une perte d'autonomie et de caractère alternatif dans ce secteur où l'on avait l'habitude de s'occuper des personnes et non de problèmes. Les ressources publiques insuffi-

santes pour prendre soin des jeunes présentant des problèmes de santé physique ou mentale, des personnes âgées en perte d'autonomie et des malades en convalescence ont un impact majeur sur les femmes : en fonction de la division sexuelle sexiste du travail, ce sont largement elles qui assument les soins aux personnes (ce qu'on appelle les « aidants naturels » un autre mot de la *novlangue* gouvernementale), rendant difficile le maintien dans un emploi à temps plein sur le marché du travail.

Ça, ce sont les considérations générales qui valent pour toutes les femmes. La situation se complexifie si l'on tient compte de trois catégories de femmes racisées : les femmes autochtones, les femmes musulmanes « visibles » et les travailleuses domestiques d'origine étrangère. L'ampleur du problème des femmes autochtones disparues ou assassinées n'est malheureusement que la pointe de l'iceberg en ce qui concerne les effets des politiques coloniales, le surpeuplement des réserves (avec les conséquences prévisibles d'abus sexuel et de violence), la précarité de plusieurs femmes autochtones qui vivent hors réserve, sans parler du racisme qui en fait des proies désignées soit pour les exactions policières, soit pour les abus de divers ordres. Les femmes musulmanes « visibles » sont en butte à une violence raciste lorsqu'elles circulent dans l'espace public, en plus de vivre des obstacles supplémentaires lorsqu'elles sont à la recherche d'un emploi. Quant aux travailleuses domestiques d'origine étrangère, PINAY a largement documenté les abus et la violence qui sont souvent leur lot.

C'est ce qui a fait dire à Aurélie Lanctôt (2015) que « les libéraux n'aiment pas les femmes » en précisant que le projet de société qu'ils défendent a pour effet de les appauvrir, d'augmenter les risques de violence et de détruire les institutions publiques susceptibles d'offrir des programmes de sécurité sociale ou de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans les pays du Sud, alors que l'État providence a peu existé, l'austérité prend un autre visage. Celui de la migration d'abord, que ce soit à l'interne vers les usines de sous-traitance et d'autres centres urbains ou à l'externe, vers les pays plus riches où les femmes sont souvent confinées à un travail de soins sous-payé ou dans des ateliers de misère tout aussi sous-payé. Celui également des camps de personnes réfugiées qui regroupent un

nombre disproportionné de femmes et d'enfants qui veulent fuir la violence ou l'expropriation économique (ou un mélange des deux) et qui sont souvent le lieu d'une misère matérielle et d'une insécurité physique y compris du fait de certaines des personnes censées les protéger. Cela peut également prendre la forme de la spirale infinie de l'endettement dans le cadre des divers programmes de microcrédit qui visent moins à sortir les femmes de la misère qu'à les inscrire dans le cadre de l'économie officielle, ce qui grossit artificiellement le PNB (Falquet 2008).

4.1.3 Une violence profitant de l'impunité

Dans les années 1970, les mouvements féministes dans la plupart des pays occidentaux sont parvenus à convaincre non seulement de l'existence d'une violence sexospécifique, mais aussi à faire en sorte que plusieurs pays commencent à prendre au sérieux cette violence à l'encontre des femmes et cherchent à y apporter des correctifs. Pendant un moment très bref et malgré les insuffisances des politiques publiques dans le domaine, nous avons pu croire que l'impunité liée à l'exercice de cette violence allait disparaître. Aujourd'hui, nous assistons à la banalisation quand ce n'est pas à une invisibilisation de cette violence. Par ailleurs, la violence sexospécifique est loin de se résumer à la violence domestique, comme le montre, entre autres, l'enquête ESSIMU sur la violence genrée en milieu universitaire.

Le tout se développe sur fond d'antiféminisme. La généralisation du néolibéralisme à l'échelle planétaire contribue au développement de l'antiféminisme (Lamoureux 2008). Refusant qu'il y ait des rapports sociaux et ne voyant que des individus, la pensée néolibérale est particulièrement critique vis-à-vis des mouvements collectifs d'émancipation. Dans cette perspective, les féministes qui insistent sur les injustices structurelles qui affectent les femmes sont accusées de les victimiser. En outre les mouvements collectifs sont considérés comme corporatistes et réactionnaires. Le développement d'Internet et des réseaux sociaux et la présence de blogues féministes sur ceux-ci ont provoqué l'ire des antiféministes. Celles qui protestent contre les *boys clubs* de la blogosphère sont soumises à des intimidations diverses comme la diffusion de renseignements personnels ou sur leur vie personnelle, des

menaces de viol ou des menaces de mort. L'anonymat relatif du Web permet également un déferlement de violence verbale à l'encontre des femmes en général et des féministes en particulier.

Cette violence ne se cantonne malheureusement pas au plan verbal. Cela avait commencé au Mexique puis s'est répandu dans plusieurs pays d'Amérique centrale, mais même au Québec et au Canada, il est possible de parler de féminicide dans le cas des femmes autochtones disparues ou assassinées (Labrecque 2012 et 2014). Selon diverses estimations, il y aurait eu, au Canada, près de 2 000 femmes autochtones disparues ou assassinées par rapport auxquelles il n'a même pas été jugé pertinent d'ouvrir des enquêtes policières sous prétexte que ces femmes seraient des alcooliques, des droguées ou des prostituées ou un mélange des trois. Cela veut dire en clair qu'il est toléré d'exercer de la violence à l'encontre des femmes autochtones et que les hommes violents peuvent s'y adonner en toute impunité.

Les camps pour personnes réfugiées qui regroupent principalement des femmes et des enfants, sont loin de constituer des espaces sécuritaires pour les femmes et les jeunes filles. Quand elles ne sont pas victimes de violence et de l'incapacité des soldats à les protéger des hommes armés ou des hommes violents dans le camp, elles peuvent être victimes de violence de la part des soldats supposément chargés d'assurer leur protection. Habituellement, les responsables de cette violence s'en tirent en toute impunité.

Loin d'avoir diminué, la violence domestique à l'encontre des femmes semble être en augmentation. Pourtant, on peut également noter à la fois des formes de banalisation de cette violence, la diminution des ressources destinées à la contrer et surtout, ce qui concorde bien avec la montée de l'antiféminisme, une volonté soit de la symétriser, soit de l'attribuer principalement à des groupes sociaux que l'on veut par ailleurs stigmatiser. On peut noter également une tendance à stigmatiser certaines composantes de la population (les hommes musulmans ou les ouvriers soi-disant fragilisés dans leur virilité par la désindustrialisation), selon des lignes de race ou de classe, dans les pays du Nord (Guénif Souilamas et Macé 2006). Enfin, il y a également tendance à considérer ces violences comme résiduelles et appelées à disparaître du fait

de l'évolution des mœurs ; pourtant les études sur la sexualité des jeunes montrent bien l'importance des comportements violents. Les femmes manquantes dans des pays comme l'Inde ou la Chine qui ont mis en place des politiques draconiennes de contrôle des naissances laissent aussi présager que les hommes auront tendance à se servir sur le tas, en commettant des viols, d'autant plus que la logique compétitive et prédatrice du néolibéralisme valorise un tel comportement. Là encore, les responsables de cette violence bénéficient d'une large impunité.

De façon générale, on peut dire que le néolibéralisme, avec sa valorisation de la compétition et des mérites d'emblée conférés aux gagnants correspond à la fois à une brutalisation de la vie sociale et une certaine indifférence au regard de la violence qui s'exerce tant dans la sphère privée que publique à l'encontre des femmes. Quand on peut parvenir à la présidence des États-Unis en se vantant que richesse et pouvoir permettent un accès sexuel à toutes les femmes, il y a une forme de banalisation de la violence sexuelle et de glorification de l'impunité dont jouissent les agresseurs et les intimidateurs.

4.2 MAINTENIR LA RADICALITÉ DU FÉMINISME

Les femmes ne subissent pas passivement ces attaques néolibérales et patriarcales. Un peu partout sur la planète, elles s'organisent pour démocratiser les sociétés et lutter contre l'injustice sociale, des mobilisations qui vont souvent de pair. Il n'est pas anodin que les femmes aient été extrêmement mobilisées lors des printemps arabes de 2011. Partout, on a pu voir des femmes être à l'origine de combats, non seulement pour la dignité, la liberté et la démocratie, mais également pour élargir leurs droits, même si le bilan est plutôt mince. En Tunisie, elles se sont mobilisées un peu partout dans le pays et ont permis que le mouvement de contestation se mue en véritable révolution (Mestiri 2017). En Égypte également, elles ont joué un rôle de premier plan, transgressant leur interdiction dans l'espace public, même si plusieurs d'entre elles ont été rapidement punies de leur audace par des viols ou d'autres violences. On voit également que les femmes kurdes jouent un rôle de premier plan dans l'opposition au mouvement

État islamique, y compris par la lutte armée (voir à ce sujet le film *Gulistan, terre de roses*).

On note également une mobilisation de plus en plus importante contre les viols collectifs en Inde. On se rappelle le tollé de protestation relatif au viol d'une jeune étudiante en 2012 alors qu'elle rentrait du cinéma. Depuis, les manifestations se sont poursuivies et la législation concernant le viol a été amendée même si la loi ne sanctionne toujours pas le viol conjugal. Les mobilisations ont également visé les violences domestiques qui sont de plus en plus nombreuses à être dénoncées, même si elles ne sont pas sanctionnées.

Les féminicides d'Amérique centrale et du Mexique suscitent une mobilisation féministe, même si les menaces de mort (dont certaines mises à exécution) contre celles qui protestent contre les féminicides se font de plus en plus spécifiques. Ainsi des femmes autochtones du Guatemala récupèrent les linceuls dont on a enveloppé les corps des femmes assassinées dans les morgues et en font le support de broderies traditionnelles, ce qui permet à la fois une affirmation identitaire et le développement d'une solidarité entre les brodeuses et un approfondissement de leur conscience politique (cela constituait une partie de l'exposition de Teresa Margolles au Musée d'art contemporain à Montréal au début de 2017).

Les mobilisations pour défendre les droits à la terre et la possibilité d'une économie de subsistance pour permettre aux femmes de survivre économiquement sont de plus en plus nombreuses. L'association entre la Marche mondiale des femmes et Via Campesina a permis de mettre en lumière les diverses barrières qui font en sorte que les femmes ont encore moins accès à la propriété de la terre que les hommes, mais également l'impact important du slogan « Libérons nos corps, notre terre, nos territoires ». Une caravane des résistances a sillonné le Québec. Les actions du mouvement (féministe, écologiste et autochtone) *Idle No More* ont également sensibilisé aux liens entre la destruction de l'environnement, la colonisation des peuples autochtones et l'oppression des femmes.

Par-delà la tragédie de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, on a vu se former des mouvements de solidarité, principalement animés par des femmes, un peu partout à travers le monde mais surtout un réveil des luttes des femmes du Bangladesh contre l'exploitation de classe mais aussi sexuelle qui existe dans les ateliers de misère du tiers monde.

La mobilisation internationale mais surtout étasunienne des femmes contre Trump au lendemain de son investiture montre également le pouvoir de mobilisation des femmes pour s'opposer à un gouvernement sexiste, raciste et homophobe.

Au Québec, la Coalition Main rouge (formée de plus de 100 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires regroupées depuis l'automne 2009) revendique l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Afin d'y arriver, elle propose des projets et des politiques qui permettront de refinancer l'État de manière équitable, c'est-à-dire en mettant à contribution les ménages et les entreprises qui en ont les moyens et en protégeant les revenus nécessaires pour assurer à tout le monde un niveau de vie décent. L'automne dernier, au regard des violences sexuelles relevées dans plusieurs initiations étudiantes, un mouvement de solidarité contre la culture du viol s'est développé.

Ces divers exemples nous montrent bien l'importance de construire des solidarités féministes s'échelonnant de la réalité locale à la réalité mondiale. Les formes prises par les inégalités, la discrimination et le déni de liberté et d'autonomie des femmes varient selon les pays et les groupes sociaux, mais il n'en demeure pas moins que, partout sur la planète, on peut constater des disparités entre femmes et hommes dans presque tous les domaines de la vie sociale: pouvoir économique, pouvoir politique, pouvoir médiatique, richesse sociale, violence, savoir, tous ces domaines ont un sexe. Quant au travail, il demeure encore très inégalement partagé, surtout en ce qui concerne sa rémunération.

Les pouvoirs en place, surtout dans les pays occidentaux, nous assurent que «l'égalité entre les femmes et les hommes» est désormais une valeur fondamentale de nos sociétés et que les inégalités que l'on peut constater ne sont que résiduelles et

relèvent de défaillances individuelles de certaines. Quant à l'idéologie néolibérale, elle discrédite les mouvements d'émancipation collective et leur préfère les stratégies individuelles, ce qui permet de faire d'une pierre deux coups: utiliser celles qui ont réussi pour mieux dénigrer les autres et les renvoyer à leur manque; montrer le caractère désuet, voire réactionnaire ou conservateur, du féminisme sous prétexte qu'il appartient à une autre époque, celle où existaient des inégalités structurelles, ce qui n'est plus le cas puisque les pouvoirs publics les ont corrigées.

Il me semble qu'il faut plutôt envisager ces inégalités comme un indicateur de rapports sociaux de sexe inégalitaires. Parler de rapports sociaux, c'est tenir compte de quatre dimensions: premièrement, penser le différend des sexes comme une construction sociale et non un fait de nature; deuxièmement reconnaître que ce rapport social met les hommes et les femmes dans une position de binarité asymétrique; troisièmement, mettre l'accent sur la conflictualité qui découle de cette asymétrie où les uns disposent de privilèges et les autres sont discriminées; quatrièmement, mettre en lumière la base matérielle de ce rapport social qui réside dans la division sociale et sexuelle du travail.

Il faut également prendre en considération que les rapports sociaux de sexe ne sont pas les seuls rapports inégalitaires à l'œuvre dans nos sociétés. Ils sont enchevêtrés à d'autres systèmes globaux de domination (par système global j'entends un système qui agit sur tous les plans des rapports sociaux), principalement le racisme et le sexisme. C'est ce qui explique que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une approche intersectionnelle de la matrice de la domination (Collins 2016). Cela implique de penser politiquement les rapports entre les femmes, non pas sur le mode de la sororité, mais sur celui de la solidarité (Dean 1996). Et une des façons de construire des solidarités qui n'impliquent ni la hiérarchisation des luttes, ni l'oblitération de certains enjeux, c'est de mettre en place des coalitions.

Les luttes sociales qui ont émergé depuis le début du XXI^e siècle peuvent nous donner des indices sur les exigences de la solidarité. Quand des syndicalistes agissent de concert avec des écologistes pour bloquer les accords de l'OMC à Seattle, quand le forum social mondial mobilise autant les féministes de la

Marche mondiale des femmes que les paysans sans terre, quand les Autochtones d'*Idle no more* s'unissent à des mouvements étudiants pour bloquer les projets de pipelines destinés à transporter le pétrole des sables bitumineux, quand Occupy! prétend parler au nom des 99 %, on peut voir la solidarité en action. On peut également percevoir la signification concrète d'une politique des coalitions (Gardey et Kraus 2016).

Mais il me semble important de se pencher sur la question des coalitions et sur les modes de construction des solidarités dans les conditions précises qui sont les nôtres, à savoir une matrice complexe de la domination qui appelle à toutes sortes de résistances, comme je l'ai mentionné précédemment. Pour ce faire, il me semble utile de préciser en quoi consiste la solidarité, d'examiner les conditions de construction de coalitions et d'appréhender la notion de politique transversale et, finalement, d'envisager comment le langage des droits peut devenir un langage commun.

Les multiples visages de la domination exigent la création de solidarités. Plus facile à dire qu'à faire, cette mobilisation de sujets politiques divers contre un universel qui fonctionne par décret, impose l'hégémonie d'une minorité et cherche à subordonner les mouvements sociaux. L'existence de ces solidarités nécessite des capacités d'altération qui découlent d'une véritable ouverture aux différences et de déplacement des positions et des localisations. Comme le mentionne la féministe noire étasunienne Patricia Hill Collins (2016), la solidarité est plus fondée sur l'empathie que sur la sympathie; à savoir sur le dialogue et l'explication plutôt que sur le partage d'une situation similaire. Ce qui rejoint l'énoncé de la philosophe féministe Françoise Collin qui soutient que, malgré le fait qu'un groupe puisse, à des fins d'agir ensemble, se doter d'une certaine identité collective, une sorte de signature commune, il lui faut simultanément pouvoir se livrer à certains déplacements, devenir poreux pour pouvoir être inclusif et se livrer au déplacement pour pouvoir conserver sa radicalité (Collin 1992). Mais les solidarités n'émergent pas automatiquement des situations sociales. Elles ne sont pas le produit des identités, tout aussi complexes et narratives qu'elles soient, mais d'une politisation des enjeux. La solidarité fait du monde l'enjeu,

en politisant les localisations sociales, en identifiant et en combattant ensemble les diverses figures de l'injustice, ce qui permet de créer un monde partagé mais non homogène.

Ces solidarités sont problématiques et fragiles. Elles ne doivent pas reposer sur la négation de soi, mais au contraire sur l'affirmation sereine de soi qui permet l'ouverture et l'empathie vis-à-vis des autres. Une telle solidarité fait appel à l'idée formulée par la *major* Ana Maria des zapatistes mexicains qui postule : « Nous sommes tous égaux parce que nous sommes différents » (Cité dans Baschet 2014, p. 134). Cela impose de penser l'inclusion, l'égalité, la liberté et la solidarité comme un tout insécable.

Les individus ne sont pas des copies conformes, réductibles les uns aux autres. L'égalité est nécessaire pour préserver cette différence. Mais, dans la mesure où la visée est celle du monde commun, ces différences commandent des solidarités qui ne visent pas à homogénéiser, à créer du « un » à partir du plusieurs, mais plutôt à amplifier les possibilités de pluralisation non égocentriques. Le « peuple » demeure *bariolé* mais peut également agir en commun, car son unité n'est pas une condition d'action, tout en pouvant être construite par l'action en commun (Lamoureux 2016).

C'est pourquoi, la solidarité rend nécessaire de penser en termes de pluriversalisme (par opposition à universalisme). Celui-ci repose sur la tension entre l'universel et le particulier mais aussi sur une mise en rapport des différences concrètes pour tendre des ponts entre des expériences spécifiques et des lieux propres. L'égalité et l'unité humaines ne peuvent être définies, comme nous y invite l'universalisme abstrait, en dépit des différences. Il s'agit plutôt de penser une égalité à partir des différences et sur la base de leur pleine reconnaissance. Cela ne correspond pas à un culte de la diversité qui se substituerait à une unité homogénéisante, mais plutôt à une prise de risque, celui de se tenir à distance tant de l'homogénéisation que des particularismes essentialisants. Il s'agit de prendre acte que notre monde est fait de nombreux mondes, que la pluralité humaine doit être maintenue et que la coopération à des projets communs peut se révéler non aliénante.

Cela implique de postuler qu'au point de départ, il n'y a pas d'universel et que, jusqu'à présent, ce qui s'est fait passer pour l'universel a été construit sur la base de la domination et de l'annihilation. Le commun résulte de la rencontre, du dialogue et relève de la construction réciproque plutôt que de *l'a priori*. Comme le mentionne l'historien indien Dipesh Chakrabarty, il faut, pour y parvenir, «en appeler à des modèles de traduction transculturels et transcatégoriels qui ne tiennent pas pour acquise l'existence d'un moyen terme universel» (2009, p. 144). Il y a au départ une forme d'interculturalisme (dans un sens plus philosophique que la politique d'intégration de l'immigration qui porte ce nom au Québec), fondé sur la conscience de notre appartenance commune à la communauté des êtres humains habitant la planète Terre, mais également sur la conscience de notre irréductibilité les uns et les unes aux autres, ce qui implique un effort de traduction/narration de nos expériences.

Cela suppose, *a minima*, le respect mutuel entre des manières d'être et de penser distinctes, entre des cultures et des configurations épistémiques différentes. Mais il faut aller au-delà de l'acceptation respectueuse de l'autre pour déboucher sur une reconnaissance partagée de la valeur de l'autre, ce qui présuppose que l'altérité de l'autre ne reste pas absolue, impénétrable et que se développe, par le dialogue, une capacité réelle d'écoute et pas seulement d'énonciation de soi. Ce processus implique des possibilités d'altérations mutuelles, de formes d'hybridation qui n'ont pas à concerner l'ensemble des dimensions du social pour être effectives (Gardey dans Gardey et Kraus 2016).

C'est pourquoi la solidarité ne peut se penser isolément de la liberté, de l'égalité et de l'inclusion. Ces quatre principes doivent être envisagés comme un tout insécable pour consolider le lien de concitoyenneté. L'inclusion sans liberté et sans égalité n'est qu'un jeu de dupes qui condamne à la posture de la «plante verte» ou encore à celle de faire-valoir pour les élites qui invoquent leur diversification; l'inclusion sans solidarité relève plus de la juxtaposition que de l'interaction sociale. L'égalité sans inclusion s'apparente à du privilège; l'égalité sans liberté conduit au conformisme pouvant déboucher sur du totalitarisme, tandis que l'égalité sans solidarité perd de sa matérialité. La liberté

sans inclusion débouche facilement sur le sectarisme; la liberté sans l'égalité se confond souvent avec la domination; la liberté sans la solidarité conduit tout droit à la société des «égos». La solidarité sans inclusion aboutit à un double standard pouvant aller jusqu'à l'apartheid; sans égalité, elle risque de reconduire et même d'amplifier les inégalités préexistantes; sans liberté, elle mène au communautarisme.

C'est pourquoi plutôt que la forme «parti» ou «mouvement des mouvements», c'est celle des coalitions qui permet le mieux de traduire pratiquement cette solidarité. Je reprendrai à cet égard l'interprétation qu'en fait la féministe noire étasunienne Patricia Hill Collins. Les coalitions lui apparaissent comme un moyen d'accorder le fait que les divers groupes qui occupent des localisations sociales disposent d'accès différents au pouvoir et de modes de participation spécifiques dans le modelage de la domination et de la résistance.

Les coalitions permettent un dialogue transversal qui doit être basé sur les principes de l'enracinement et du déplacement, c'est-à-dire partir de sa propre expérience tout en pratiquant l'ouverture au positionnement différent des partenaires à la discussion. Cela implique de repenser nos cadres d'analyse dans le sens du plusieurs et non de l'un, comme je l'ai mentionné précédemment. Et ce plusieurs signifie de ne pas tenir pour acquis que tous les groupes sociaux sont nécessairement homogènes, ce qui entraîne de porter attention aux voix discordantes à l'intérieur de ceux-ci. Il faut également prendre en considération que nos histoires particulières sont enchevêtrées et interdépendantes, ce qui révèle parfois des contradictions douloureuses. Comme le souligne Patricia Hill Collins, les femmes, peu importe la couleur de leur peau, peuvent être victimes de violence sexuelle et les personnes noires, hommes et femmes, de violence raciste. Cependant, si une Blanche est incapable d'envisager sa responsabilité partagée par rapport à la perpétuation des violences racistes ou si un Noir la même chose par rapport aux violences sexistes, leur position morale pour dénoncer les violences systémiques dont ils font les frais est considérablement affaiblie.

Les coalitions se font et se défont sur la base de l'importance perçue de certains enjeux par les groupes et les individus qui

y prennent part. Elles reposent dans une large mesure sur des différences partagées et ne conduisent pas à la mise en place d'un commun, mais plutôt à un accord sur le pluriel. C'est leur flexibilité même qui les rend une forme politique intéressante. En même temps la pratique réitérée de la politique de coalition permet d'établir une confiance et un respect mutuels, qui sont garants du principe «égaux parce que différents».

Ce qui peut se révéler facilitant dans ce genre de coalition, c'est l'utilisation du langage des droits comme «langue de communication commune» entre groupes différents, ce qui facilite le processus de traduction, même si les enjeux politiques ne se réduisent pas à des enjeux de droit. La référence au droit constitue une critique implicite du concept de pouvoir qui est entendu trop souvent dans le sens de la domination et remet en cause le principe de la maîtrise qui est si souvent associé au pouvoir. Les luttes pour les droits ne visent ni la conquête du pouvoir, ni la destruction du pouvoir existant, mais l'énonciation de nouvelles règles de justice. La revendication des droits met en question le fondement du juste et de l'injuste, oblige le pouvoir à justifier ses actions et introduit un nouveau type de luttes sociales qui ne visent pas l'appropriation du pouvoir et critiquent l'idée du peuple-Un en contribuant à la formation de multiples sujets politiques. Lorsque nous revendiquons des droits, nous ne faisons pas que dénoncer l'injustice, nous prenons le risque de proposer des solutions que nous estimons moins injustes. En mettant en branle ce que des anthropologues appellent la «vie sociale des droits» (Goodale 2009), le langage des droits met en évidence qu'il n'y a pas de solution globale et définitive aux enjeux de notre vivre-ensemble, mais une infinité de solutions partielles et temporaires dont les mises en délibéré dans les mobilisations politiques permettent de maintenir vivante la démocratie comme conversation infinie, continuée et toujours à actualiser sur le vivre-ensemble.

CONCLUSION

Pour ce faire, il est nécessaire de préciser que le féminisme ne se limite ni à « l'égalité entre les hommes et les femmes » dont se gargarise le gouvernement, souvent à des fins antiféministes ou racistes, ni au *gender mainstreaming*. Il faut également souligner qu'une posture radicale consiste à penser que l'égalité, la liberté et l'autonomie des femmes impliquent une transformation de l'ensemble des structures sociales. Enfin, le féminisme peut difficilement être inclusif sans recourir à une analyse en termes d'intersectionnalité qui cherche à montrer la cohérence entre les divers rapports sociaux de domination présents dans nos sociétés.

Il est aussi essentiel de préciser que les transformations de la situation sociale des femmes que nous avons pu vivre au Québec et dans plusieurs autres pays ne résultent ni de la volonté gouvernementale, ni de l'évolution naturelle des sociétés, mais des luttes que des femmes ont menées et continuent à mener pour changer le monde. Cependant, tout n'a pas été fait, bien des inégalités perdurent et il appartient à celles qui s'engagent aujourd'hui dans le féminisme de faire le tri dans l'héritage qu'elles ont reçu et de définir elles-mêmes les combats qu'elles veulent amorcer.

Surtout, il faut soutenir que le féminisme doit constamment se réinventer s'il veut éviter de s'institutionnaliser. Il n'y a rien de plus mortifère pour un mouvement révolutionnaire que de faire du surplace ou de confondre des moyens (des réformes) avec des fins ou encore de se contenter de la répétition du même. Le féminisme, s'il veut être à la hauteur de ses principes de liberté, d'égalité et d'autonomie pour les femmes, se doit de maintenir le cap sur une transformation radicale des rapports sociaux, non seulement de genre, mais aussi de race et de classe. Certes, il n'est pas porteur à lui seul de l'émancipation humaine, mais il trahirait ses objectifs en se contentant de réformes qui visent à intégrer certaines femmes (en général les plus privilégiées au regard des inégalités de race ou de classe) à un ordre social profondément injuste. Sans cracher sur les réformes, surtout de nos jours où nous vivons plutôt des contre-réformes, il faut en faire des tremplins dans la lutte contre toutes les formes d'injustice. Ce n'est qu'ainsi que nous maintiendrons le caractère radical dont notre mouvement a besoin.

Références

- Baschet, Jérôme (2014), *Adieux au capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Brown, Wendy (2007), *Les habits neufs de la politique mondiale*, Paris, Les prairies ordinaires.
- Brown, Wendy (2015), *Undoing the Demos*, Brooklyn, Zone Books.
- Butler, Judith (2017), *Rassemblements*, Paris, Fayard.
- Chakrabarty, Dipesh (2009), *Provincialiser l'Europe*, Paris, Amsterdam.
- Collin, Françoise (1992), « Praxis de la différence », *Cahiers du GRIF*, n° 46.
- Collins, Patricia Hill (2016), *La pensée féministe noire*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- Couturier, Ève-Lyne et Simon Tremblay-Pepin (2015), *Les mesures d'austérité et les femmes*, Montréal, IRIS.
- Dardot, Pierre et Christian Laval (2009), *La nouvelle raison du monde*, Paris, La Découverte.
- Dean, Jodi (1996), *Solidarity of Strangers. Feminism after Identity Politics*, Berkeley, University of California Press.
- Falquet, Jules (2008), *De gré ou de force: les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute.
- Falquet, Jules (dir.) (2010), *Le sexe de la mondialisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique.
- Gardey, Delphine et Cynthia Kraus (dir.) (2016), *Politiques de coalition. Penser et se mobiliser avec Judith Butler*, Zurich et Genève, Seismo.
- Goodale, Mark (dir.) (2009), *Human rights: An anthropological reader*, Chichester/Malden, Wiley/Blackwell.
- Guénif Souilamas, Nacira et Éric Macé (2006), *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Hibou, Béatrice (2012), *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.
- Labrecque, Marie France (2012), *Féminicide et impunité. Le cas de Ciudad Juarez*, Montréal, Écosociété.
- Labrecque, Marie France (2014), « De Ciudad Juarez à l'Autoroute des larmes. Ces femmes autochtones que l'on tue en toute impunité », *Cahiers Dialog*, n° 2014-01.
- Lamoureux, Diane (2008), « Un terreau antiféministe », dans Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 55-72.
- Lamoureux, Diane (2016), *Les possibles du féminisme*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.

Lamoureux, Diane et Francis Dupuis-Déri (dir.) (2016), *Au nom de la sécurité!*, Montréal, M éditeur.

Lanctôt, Aurélie (2015), *Les libéraux n'aiment pas les femmes*, Montréal, Lux.

Mestiri, Soumaya (2017), *Décoloniser le féminisme*, Paris, Vrin.

Sassen, Saskia (2016), *Expulsions*, Paris, Gallimard.

Traverso, Enzo (2017), *Les nouveaux visages du fascisme*, Paris, Textuel.

CHAPITRE 5

État patriarcal, violences de genre et impunité : spécificités des féminicides au Sud et questions pour le Nord

MARIE FRANCE LABRECQUE

INTRODUCTION

Comme le titre le suggère, État patriarcal, violence de genre et impunité constituent les trois champs conceptuels sur lesquels s'appuie ce chapitre. Je propose donc d'abord de définir largement et d'illustrer ces trois champs pour progressivement introduire les données ethnographiques, documentaires et autres à partir desquelles mon propos se déploie. Les violences contre les femmes, que ce soit au Sud ou au Nord, présentent de fortes similitudes et ne diffèrent bien souvent que par leur degré et leur intensité, ou encore par les mesures adoptées pour les prévenir et les éradiquer. Il importe toutefois de tenir compte des contextes spécifiques dans lesquels ces violences se produisent et de s'interroger sur les dynamiques nord-sud qui les favorisent.

5.1 QU'EST-CE QUE L'ÉTAT PATRIARCAL ?

La notion d'État patriarcal est l'une des multiples façons de qualifier l'État. Au cœur de cette notion se trouve le concept de patriarcat. Ce concept a été débattu maintes fois et de différentes façons au cours du siècle dernier mais celui auquel j'adhère « renvoie spécifiquement à l'asservissement des femmes et identifie la forme du droit politique que tous les hommes exercent du simple fait qu'ils sont des hommes » (Pateman 2010, p. 44). Plus précisément, le patriarcat est une structure de violence qui s'institutionnalise dans la famille, se consolide dans la société civile et se légitime dans l'État (Hierro 2004). Le patriarcat est aussi une idéologie qui repose sur des systèmes binaires d'opposition dont

l'obligation à l'hétérosexualité n'est pas le moindre, systèmes qui renvoient à la distinction entre le privé et le public. C'est en vertu de cette idéologie que bien souvent les femmes sont blâmées pour la violence qu'elles subissent – on considère qu'elles n'avaient qu'à rester chez elles, dans la sphère privée.

Dans un livre récent, Rita Laura Segato (2016) estime que le patriarcat, ou relation de genre basée sur l'inégalité, est la structure politique la plus archaïque et permanente de l'humanité. Certes elle reconnaît, sur la base de l'histoire et de l'ethnographie, qu'il y a eu des sociétés où les rapports de genre étaient qualitativement différents de ceux que nous connaissons en Occident et dans la société contemporaine. Par contre, il s'agit toujours pour elle de patriarcat, un patriarcat de basse intensité, et l'État est toujours patriarcal – faisant ainsi écho à Connell (1990, p. 535) qui a auparavant écrit « l'État est patriarcal au-delà de tout doute ». Le maintien du patriarcat passe par la préservation de la capacité létale des hommes et l'assurance que la violence qu'ils commettent demeure impunie (Segato 2016, p. 134).

Lorsque l'on parle de l'État, on fait référence à toutes les instances qui le constituent, y compris l'instance judiciaire. S'agissant de violence contre les femmes, donc susceptible d'appréhension et de punition, cette instance est particulièrement interpellée, et ce, de multiples façons. On se rappellera ce juge canadien qui a demandé à une victime d'agression sexuelle pourquoi elle n'avait pas serré les genoux au moment fatidique. Il a été obligé de démissionner par la suite mais il s'agit d'un exemple qui montre que le patriarcat est loin d'avoir été éradiqué dans l'appareil d'un État de droit comme le Canada. Il y a vraisemblablement des biais et des stéréotypes profondément ancrés dans le système de justice (donc au sein de l'État) qui peuvent affecter l'ensemble des processus concernant les crimes contre les femmes. Puisque nous parlons du Canada, il importe de mentionner qu'il s'agit non seulement d'un État patriarcal mais aussi d'un État colonial si l'on considère la façon dont il a usurpé les territoires autochtones et dont il continue à encadrer la vie de la grande majorité des Autochtones avec la *Loi sur les Indiens* de 1876. Les femmes autochtones subissent donc à la fois les effets du patriarcat, du racisme et du colonialisme, sans parler

évidemment des effets de classe sociale. J'y reviendrai mais pour le moment, on peut retenir que, somme toute, l'État est l'une des structures à l'œuvre dans la reproduction de la violence contre les femmes (Abraham et Tastsoglou 2016a, p 518).

5.2 QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE DE GENRE ? QU'EST-CE QUE LE FÉMINICIDE ?

Dans le contexte de l'État patriarcal, et bien que l'on pourrait apporter plusieurs nuances, la violence de genre désigne principalement celle exercée à l'égard des femmes par les hommes. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser, avec l'anthropologue Françoise Héritier, que l'homme est la seule espèce parmi les mammifères dont les mâles tuent les femelles. Cette violence chez les hommes ne repose nullement sur des facteurs génétiques pas plus qu'elle n'est innée. Il s'agit d'une construction sociale et plusieurs facteurs sont en cause, l'éducation n'étant pas le moindre de ces derniers (Merckx 2013 ; Héritier 2015, p. 28, 31-32).

La violence de genre revêt plusieurs formes parmi lesquelles le meurtre, le viol, le trafic humain et le travail forcé sont les plus habituelles¹ mais de nouvelles formes se répandent notamment par l'entremise des réseaux sociaux (Abraham et Tastsoglou 2016a, p. 520). Même la violence de genre se dématérialise.

Comme l'explique Galtung dans un article-clé au sujet de la violence en général, il y a plusieurs typologies possibles de la violence et il en distingue au moins deux types, la violence personnelle et la violence structurelle (Galtung 1969, p. 173). Chacune

1. Voici quelques statistiques sur certains types de violence de genre : les femmes et les filles représentent 55 % des quelque 20,9 millions de victimes du travail forcé dans le monde et 98 % des quelque 4,5 millions qui subissent de l'exploitation sexuelle au sein de ce travail forcé ; plus de 133 millions des filles et des femmes ont subi une forme ou l'autre de mutilation génitale dans 29 pays d'Afrique ou du Moyen-Orient (Abraham et Tastsoglou 2016a, p. 520). Selon l'ONG Save the Children : les conditions des filles sont particulièrement alarmantes : toutes les sept secondes, une jeune fille de moins de 15 ans est mariée et chaque année, 2,5 millions de filles de moins de 16 ans donnent naissance à un enfant. Grossesse et accouchement sont la deuxième cause la plus fréquente de décès pour les filles entre 15 et 19 ans (Leroy 2017, p. 15).

de ces violences (et bien d'autres types d'ailleurs) s'exerce selon de multiples déclinaisons et les frontières entre elles peuvent être difficilement identifiables. C'est la raison pour laquelle on fera appel au concept de « continuum de la violence », qui fait ressortir l'imbrication de tous les types de violence, que ce soit la violence symbolique ou la violence extrême, en passant par la violence quotidienne, la violence structurelle, et la terreur (Makaremi 2016, p. 27) sans oublier la violence institutionnelle – par exemple, ne pas avoir accès à la justice, y avoir difficilement accès ou encore y avoir accès mais se voir transformer de victime en coupable. La violence de genre fait incontestablement partie du continuum de la violence mais il y a un trait particulier qui la distingue en effet de toutes les autres violences, soit qu'elle est le seul type de violence où la victime est la première à être soupçonnée. La « revictimisation » n'est pas inhabituelle dans tout le processus judiciaire (Calvo 2016). La conceptualisation sur la base du continuum fait ressortir également qu'il est difficile de bien cerner où commence la violence et où elle finit. De toutes les violences, celle qui s'exerce sur une base quotidienne est peut-être la plus pernicieuse, car celles et ceux qui la subissent finissent par penser qu'elle est normale. Sans qu'on s'en rende compte, on en vient à la tolérer, ce qui se traduit par son acceptation sociale et sa perpétuation (Labrecque 2012).

La violence de genre n'aboutit pas toujours à la mort mais cette dernière en constitue l'aboutissement extrême. C'est ce que des féministes latino-américaines ont appelé « féminicide ». La définition la plus élémentaire du féminicide est fournie par Radford et Russell (1992, p. xi) : il s'agit du meurtre misogyne de femmes par des hommes. L'évènement emblématique correspondant à cette définition, et qui a d'ailleurs été analysé par ces auteures, est celui des meurtres de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, le 6 décembre 1989, alors que 14 femmes ont été ciblées explicitement parce qu'elles étaient des femmes et abattues par un homme qui, sur le site même, s'est donné la mort. En fait ces auteures utilisaient le terme anglais *femicide* qui continue à être largement utilisé dans le monde anglo-saxon.

En espagnol, toutefois, le terme *femicidio*, traduction littérale de l'anglais *femicide*, est équivalent à homicide, et signifie seule-

ment un homicide de femme. L'anthropologue mexicaine, Marcela Lagarde, a proposé le terme *femicidio*. Pour bien en marquer la spécificité, elle a introduit dans la définition d'autres dimensions qui relèvent davantage de la structure sociale plus large, notamment en recourant plus explicitement au concept de genre. Ainsi, elle considère que le féminicide est une forme extrême de violence de genre. Trois facteurs sont à l'œuvre et se combinent pour rendre possible le féminicide : premièrement, le manque de respect des droits humains des femmes notamment en ce qui a trait à leur sécurité ; deuxièmement, l'impunité dont bénéficient les meurtriers et, troisièmement, le comportement irresponsable des autorités et surtout de l'État. Elle affirme même que le féminicide est un crime d'État (Lagarde 2010, p. xxiii ; Labrecque 2012).

Pourquoi un crime d'État ? Parce que ce dernier ne fournit pas aux femmes les garanties nécessaires et ne favorise pas les conditions de leur sécurité, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée (García-Del Moral 2016, p. 1023). Dans sa définition du féminicide, Lagarde a tenu compte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), selon laquelle notamment les États aussi peuvent être responsables d'actes privés s'ils n'agissent pas avec la diligence voulue pour prévenir la violation de droits ou pour enquêter sur des actes de violence faite aux femmes, les punir et les réparer (Iribarne 2016, p. 216).

La violence de genre qui aboutit à la mort n'est pas toujours liée à l'assaut direct. La mort des femmes peut résulter d'un ensemble de conditions structurelles qui contribuent à la subordination des femmes et à miner leur position sociale : on pense ici à la prohibition de l'avortement², au manque d'attention portée à la santé maternelle, à l'absence de politiques sur les droits reproductifs et sexuels (Castañeda Salgado 2016, p. 1060).

2. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé de concert avec l'institut Guttmacher, 45 % de l'ensemble des avortements dans le monde, soit 25 millions, ont été pratiqués chaque année, entre 2010 et 2014, de façon non sécurisée. Quelque 97 % de ces avortements ont été pratiqués dans les pays en développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine. [En ligne], [http://www.who.int/fr/news-room/detail/28-09-2017-worldwide-an-estimated-25-million-unsafe-abortion-occur-each-year] (Consulté le 10 mai 2018).

En somme, le terme féminicide n'est pas seulement la version espagnole de *femicide*, il fait aussi le lien avec les conditions structurelles et systémiques (globalisation, modèles de développement et développement humain) qui permettent et couvrent ces crimes et les rendent invisibles et impunis (Castañeda Salgado 2016, p. 1055). C'est la raison pour laquelle, si on veut comprendre les féminicides et surtout contribuer à leur éradication, il importe de tenir compte des contextes précis et spécifiques dans lesquels ils se produisent. Au Mexique la présence du crime organisé et l'impunité généralisée constituent sans doute des facteurs qui les particularisent et qui expliquent au moins partiellement le fait que sept femmes sur dix y subissent de la violence de genre alors qu'il s'agit de trois sur dix dans le monde (Jiménez 2017). Dans la prochaine section, nous verrons à quel point le Mexique et le Canada sont différents sur le plan de l'impunité... ou non.

5.3 QU'EST-CE QUE L'IMPUNITÉ?

L'Indice Global d'Impunité³ de 2015 indiquait que parmi les 59 pays pour lesquels il est calculé, le Mexique présente le 2^e pire indice juste derrière les Philippines. Pour sa part, le Canada se trouve au 36^e rang sur 59. Les données sur lesquelles ces rangs sont basés sont à prendre avec circonspection et les limites méthodologiques pour les produire nous incitent à en tenir compte à titre indicatif seulement. Les considérations contextuelles et sociologiques sur l'impunité sont plus décisives, quoiqu'il soit intéressant de constater que le «*plus* meilleur pays du monde⁴» est à peu près à mi-chemin entre le pire pays sur le plan de l'impunité et le meilleur.

Selon le *Petit Robert*, l'impunité est l'absence de punition. Or, ce phénomène est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Les

3. «L'Indice Global d'Impunité (...) est un instrument qui sert à mesurer de façon statistique le phénomène de l'impunité tout en reconnaissant son caractère multidimensionnel et multifactoriel, avec un accent particulier mis sur les systèmes de sécurité publique et de justice, ainsi que la violation des droits humains» (LeClerq et coll. 2016, p. 71).

4. Ce double superlatif inacceptable en français est attribué à l'ancien premier ministre canadien Jean Chrétien et est, depuis son énoncé il y a quelques années, largement utilisé de façon ironique pour souligner que le pays n'est pas si parfait.

auteurs consultés montrent qu'il s'agit d'une situation multidimensionnelle, que ses causes sont multiples et que ses effets ont des incidences plus larges sur la société (LeClerq et coll. 2015, p. 71).

L'impunité qui nous intéresse ici est celle qui est liée à l'autorité judiciaire, soit celle qui se produit lorsque l'on a de l'obstruction dans l'ouverture des poursuites, de l'enquête, du jugement ou de l'exécution de la peine (Kabore 1994). On parle alors d'impunité directe. Il peut également y avoir de l'impunité indirecte. Ce type d'impunité fait référence au mal-fonctionnement de l'appareil de justice et constitue un déni du droit à une justice rapide et efficace. Un exemple très médiatisé au Canada est celui de l'arrêt Jordan en vertu duquel, récemment, des personnes accusées de meurtre ont été libérées parce que le délai entre leur inculpation et leur procès a été trop long. Un autre exemple familier et qui, cette fois, concerne surtout les femmes, se situerait dans le traitement des plaintes pour violence de genre par différents corps de police. Selon une enquête mainte fois citée du quotidien *Globe and Mail*, une plainte pour agression sexuelle sur cinq en moyenne est considérée comme non fondée par la police et classée comme telle. Or, 5 % seulement des femmes dénoncent leurs agresseurs, ce qui signifie que peu d'entre eux sont susceptibles de subir un procès. Au Canada, seulement 1 % de tous les agresseurs sexuels sont reconnus coupables (Szacka 2017). Et que dire de la couverture médiatique qui contribue à rendre la victime invisible ? Grenier et Koriass (2017) ont d'ailleurs dénoncé ce type de couverture dans un article critique éloquemment intitulé « Pleurer avec les agresseurs »⁵.

Certes, et comme nous le verrons plus loin, la faiblesse des institutions responsables de l'administration de la justice et de la sécurité peut expliquer les hauts degrés d'impunité de type judiciaire dans certains pays, mais cette dernière, quelle qu'elle

5. Les auteurs se penchent sur un article d'un journal populaire traitant d'un procès pour viol collectif, article dans lequel le journaliste s'attardait bien davantage aux émotions suscitées chez les trois accusés lors de leur condamnation que sur celles de la victime. Ils ont montré notamment que les termes utilisés pour décrire les sentiments des accusés sont loin d'être neutres.

soit, n'est pas une caractéristique exclusive des régimes politiques autoritaires ou délinquants (Álvarez García 2012, p. 118).

De la même façon que la violence engendre de la violence, l'impunité est susceptible de produire toujours davantage d'impunité. Tout comme la violence, elle peut être structurelle, institutionnelle et quotidienne. Elle peut être internationale, par exemple lorsqu'il y a absence de punition des crimes contre l'humanité adressés à la Cour pénale internationale; elle peut être nationale, régionale et locale. L'impunité est difficile à cerner puisqu'elle implique des actes et des omissions des trois ordres classiques d'un État national (exécutif, législatif et judiciaire) (Le Clercq et coll. 2016, p. 70).

L'impunité a des effets qui transcendent les individus qui en bénéficient ou qui en sont les victimes. En effet, elle mène à l'affaiblissement de l'État de droit qui n'est pas en mesure de remplir son devoir de garantir à ses citoyens leur intégrité physique et le plein accès à la justice. Il en résulte une perte de confiance envers les institutions démocratiques du pays (Calvet 2016, p. 154). La dimension patriarcale de l'État de droit est aussi touchée par l'impunité: elle perd du coup son autre face, le paternalisme. Les membres les plus vulnérables de la société sont ainsi davantage fragilisés.

Comme on peut le voir, il est possible de définir en soi chacun des champs conceptuels que je viens de présenter. Tous ces champs sont partout et toujours inextricablement liés les uns aux autres mais, selon le contexte, ils le sont de différentes façons et à des degrés divers. Je me propose d'illustrer cette proposition en traitant du contexte global du féminicide pour ensuite en examiner les spécificités au Mexique puis au Canada.

5.4 LE CONTEXTE GLOBAL DU FÉMINICIDE

Un peu partout, y compris au Canada, la violence de genre contre les femmes est souvent considérée comme le résultat d'une « culture de la violence » ou même d'une « culture du viol⁶ ». Une grande partie de la littérature met l'accent sur le rôle de la culture

6. Aurélie Lanctôt définit la culture du viol comme « un ensemble de comportements, de gestes et de discours qui tendent à banaliser les

machiste ou sur les pathologies individuelles pour expliquer la violence à l'endroit des femmes et la carence dans les réponses de l'État. Ne s'en tenir qu'à ces explications pourrait cependant nous empêcher de voir les dynamiques sociales et structurelles plus larges de pouvoir qui réinscrivent la violence dans la société et permettent l'impunité (Walsh et Menjivar 2016, p. 597).

Pour le sujet qui nous intéresse, et ce, au-delà des pays concernés, quelles sont donc ces structures de pouvoir plus larges ? Nous vivons dans un contexte d'économie globalisée, soit un système de plus en plus intégré et interdépendant dans lequel des corporations transnationales et des institutions financières internationales assurent la circulation du capital et du travail entre les régions et entre les États (Moghadam 2000). Dans ce système, que l'on qualifie également de néolibéral, les États sont en fait souvent inféodés aux corporations transnationales (légales et illégales) et se révèlent incapables de leur résister. Les marges de manœuvre du pouvoir politique sont réduites et là où les États et les institutions sont plus fragiles, on assiste à un affaiblissement de la démocratie représentative en raison de la corruption, de la répression, de la violence et du terrorisme d'État (Laurell 2015, p. 248).

Sur le plan économique, à la faveur de la mondialisation néolibérale, les activités extractives se font de plus en plus agressives, particulièrement sur les territoires autochtones ou encore et surtout dans les pays dits en développement et même émergents. Il est particulièrement frappant de voir des militantes et militants pour la préservation de l'environnement être assassinés comme l'a été Berta Cáceres en 2016 au Honduras⁷. Certaines personnes parlent même de pillage des ressources naturelles par les multinationales.

violences sexuelles et à en faire porter la responsabilité aux victimes» (Lancôt 2017, p. 17).

7. Si je cite le cas de Berta Cáceres, c'est non seulement parce qu'il s'agit d'une femme mais aussi parce que le Canada fournit un appui technique et financier au ministère public du Honduras, ce qui légitime le contexte d'impunité et contribue à la continuation des violations des droits humains. Signalons aussi que notre pays a de nombreux investissements dans les mines, l'énergie, les télécommunications et le tourisme dans ce pays. Voir à ce sujet le communiqué de presse du CDHAL (2017).

Au Mexique, par exemple, entre 2000 et 2010, un tiers du territoire national était susceptible d'être exploité (franchisé) par des minières canadiennes qui en détenaient les concessions (Laurell 2015, p. 252). Ce genre de pillage environnemental exacerbe les inégalités déjà présentes dans le milieu et il s'accompagne en général de l'exploitation de la main-d'œuvre. Le recrutement d'une main d'œuvre surtout masculine dans les mines n'en a pas moins un effet sur les femmes puisque la présence de ce type d'industrie signifie une masculinisation du milieu. Comme le souligne Gagnon (2017, p. 23): «(...) c'est un fait documenté que les lieux d'exploitation des ressources naturelles où se trouve une concentration d'hommes séparés de leurs réseaux familial et social favorisent le commerce du sexe, l'exploitation sexuelle et la traite.» En même temps, cette exploitation occasionne un alourdissement des tâches des femmes qui doivent non seulement assurer la reproduction sociale de la main-d'œuvre mais aussi les soins de santé aux hommes qui sont souvent victimes de blessures graves. La situation peut se traduire par davantage de fatigue chez les femmes et par la détérioration de leur propre santé, s'inscrivant ainsi dans le corps des femmes. Le pillage de l'environnement et la commercialisation des ressources naturelles affectent donc toutes les sphères de la société.

Sur un autre plan, même lorsqu'il est rémunéré, le travail des femmes, notamment celui dans le domaine des soins aux personnes ou encore dans les *maquiladoras* (industries de sous-traitance et d'assemblage fonctionnant avec des capitaux internationaux), est peu valorisé. Dans ces usines, le fait de fabriquer des produits souvent bon marché, donc jetables, contribue à dévaloriser les femmes en tant qu'êtres humains et à les rendre encore plus vulnérables (Wright 1999).

Il s'agit là de structures globales qui exacerbent les conditions de vie des populations et permettent la perpétration d'actes violents et le maintien de l'impunité. En ce sens, la violence contre les femmes ne résulte pas tant d'une «culture de la violence» ou d'une «culture du viol» que d'un contexte plus large qui banalise la violence en général et celle contre les femmes en particulier (Walsh et Menjivar 2016, p. 586, 597). C'est précisément le contexte néolibéral dans lequel nous sommes immergés qui nous porte à

construire les violences comme étant le fait d'individus déviants et qui favorise l'aveuglement de l'appareil judiciaire quant aux facteurs plus larges occasionnant cette violence (Abraham et Tastoglou 2016b, p. 570). Au contraire, la violence est une caractéristique systémique du capitalisme néolibéral, en particulier dans des zones où la dignité des êtres humains n'est pas reconnue.

Le Mexique est un pays particulier en ce sens qu'il se situe dans une région considérée comme émergente du point de vue de l'économie internationale, mais aussi où l'État de droit a du mal soit à s'affirmer devant le crime organisé et la puissance des cartels de la drogue, soit à s'en distancier. On y observe un manque d'indépendance politique des institutions et une carence de professionnalisation des agents de l'État en plus des effets délétères de l'infiltration du crime organisé. Tous ces facteurs permettent le maintien de l'impunité. Ils permettent également l'augmentation de la violence, pas seulement en quantité mais aussi en fréquence, en intensité et en cruauté (Castañeda Salgado 2016, p. 1063).

5.5 LE FÉMINICIDE AU MEXIQUE

Selon l'ONU, le Mexique occupe le 16^e rang au monde quant aux féminicides (Kraus 2016). Des pays comme le El Salvador, la Jamaïque, le Guatemala et l'Afrique du Sud en ont un taux beaucoup plus élevé que le Mexique. Par contre, 50 % de tous les cas de féminicides en Amérique latine se trouvent au Mexique (Jiménez 2017). C'est sans doute pour cette raison que les féminicides dans ce pays sont parmi les plus documentés au monde. Ils ont d'ailleurs revêtu un caractère spectaculaire dans l'une des villes du pays, Ciudad Juárez.

C'est dans cette ville que, dès 1993, des féministes ont commencé à remarquer que les meurtres de femmes correspondaient à un certain pattern et à en tenir un registre. Des cadavres avaient été retrouvés sur des terrains vagues ou encore dans le désert entourant la ville et présentaient des signes de torture, des mutilations et de sévices sexuels innommables. Il s'agissait de femmes de conditions modestes avec, semble-t-il, des caractéristiques physiques similaires (jeunes femmes au teint plus sombre, donc racisées) dont certaines travaillaient dans les *maquiladoras*. Cette occurrence fait d'ailleurs dire à Rita Segato (2016, p. 33)

que Ciudad Juárez est le lieu emblématique de la souffrance des femmes, de la globalisation économique et du néolibéralisme «avec son appétit insatiable de profit». Les faits semblent lui donner raison puisque, entre 1993 et 2017, 1541 femmes ont été assassinées dans cette ville d'environ un million et demi d'habitants⁸.

Certes que ce soit à la frontière ou ailleurs dans le pays, ou même ici au Canada, il y a toujours davantage d'hommes qui sont assassinés. Par contre, on peut remarquer au moins deux choses : 1) les hommes sont tués dans la même proportion qu'ils tuent ; autrement dit, il y a équivalence entre le degré de violence létale qu'ils exercent et celle qu'ils subissent (Segato 2016, p. 162)⁹ ; 2) la très grande majorité des femmes sont tuées par des hommes. De plus comme les statistiques longitudinales l'indiquent, entre 1990 et 2015, soit en 25 ans au Mexique, le taux d'homicides d'hommes a augmenté de 41,5 % et celui de femmes de 56,8 % (Castro 2017).

Quels que soit l'État ou la région du Mexique où l'on se situe, les taux de résolution des crimes en général et des féminicides en particulier demeurent tout à fait médiocres. En amont de cette impunité, on a l'absence de politique de coordination nationale de la lutte contre la délinquance et aussi le fait que le développement de la police est en suspens. Comme résultat, et selon l'Indice Global d'Impunité cité plus haut, moins de 1 % des crimes de toutes sortes au Mexique sont punis. Selon d'autres sources, 91 % des cas de meurtres bénéficient de l'impunité complète (Asmann 2016). Malgré la fragilité des données, au Mexique, le contexte relatif à la délinquance se caractérise par une permissivité extrême à tel point que l'impunité est devenue la règle, la norme. Les criminels au Mexique ont toutes les chances de s'en

-
8. Il a été impossible de trouver le nombre de femmes assassinées dans une ville québécoise de dimension équivalente à Ciudad Juárez, comme Montréal, les données statistiques canadiennes sur les homicides dans les principales villes du pays n'étant pas désagrégées selon le sexe (voir par exemple CANSIM Tableau 253-0004). Par contre, selon Martin Dufresne, 822 femmes ont été tuées par des hommes au Québec entre 1989 et 2016 (Dufresne 2016).
 9. Sur le plan mondial, 95 % des assassins sont des hommes et 79 % des victimes sont également des hommes. Au Mexique, en 2015, 88,5 % des victimes sont des hommes et 11,5 % sont des femmes (Castro 2017).

tirer. En ce qui a trait au féminicide, il est clair que les situations des femmes, se combinant au patriarcat ambiant, se traduisent par des taux de résolution des crimes à leur endroit encore plus bas que pour les hommes.

La situation d'impunité généralisée au Mexique interpelle directement l'État. Sous la pression des militantes féministes, cet État a donc pris certaines mesures qui ont été plutôt avant-gardistes dans le contexte de l'Amérique latine. Ainsi le féminicide, ou plus précisément la violence féminicide, a été intégré dans une loi mexicaine, la Loi générale d'accès des femmes à une vie libre de violence, publiée le 1^{er} février 2007. Sur le plan juridique, le Mexique a été le premier pays où il a été proposé que le féminicide soit un délit spécifique dans le code pénal (Iribarne 2016, p. 209). C'est un crime qui peut désormais entraîner des sentences de 40 à 60 ans de prison. Les démarches des féministes sur le plan juridique se réclament largement du droit et des conventions internationales ratifiées par le Mexique telles que la CEDEF, la Convention américaines des droits de l'homme de même que la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, dite Convention Belém do Pará. Malgré tout, les féminicides se sont répandus dans tout le pays, ce qui indique évidemment que les mesures punitives, même si elles envoient un message fort sur le plan symbolique, sont loin d'être suffisantes.

Malgré les législations et les mesures mises en place pour sa criminalisation, il y a une faible institutionnalisation du féminicide. Il existe une prévalence des dispositions qui le minent. Des concepts tels que l'«honneur», l'«infidélité» et les «émotions justifiables» continuent de faire partie des circonstances atténuantes que les juges peuvent prendre en considération dans leurs décisions (García-Del Moral 2016, p. 1028). Le stéréotype du crime passionnel continue de sévir et d'entraîner des sentences plus légères. Les femmes tuées par leur partenaire masculin sont encore vues comme la propriété de ce dernier de sorte que ces féminicides ne sont pas traités aussi sérieusement que les autres crimes. Cette attitude illustre «le règne continu des doctrines légales patriarcales» (Dawson 2016, p. 1010) et la propension à considérer que ce qui se passe dans la sphère privée n'est pas la responsabilité de l'État.

5.6 LE FÉMINICIDE AU CANADA

Le terme féminicide ou même *fémicide* est peu utilisé au Canada en général et spécifiquement dans le cas des femmes autochtones¹⁰. Pourtant, Emmanuelle Walter (2014) l'utilise dans le sous-titre de son livre très remarqué sur ce cas; pour sa part, Natasha Kanapé Fontaine (2016, p. 42), poète et militante innue, le place au centre de son poème intitulé « Pour que nous puissions VIVRE » :

Ce n'est pas l'alcool, les drogues et les poisons qui nous arrêteront
Ce n'est pas la prison qui nous arrêtera
Ce n'est pas le féminicide qui nous arrêtera
Ce n'est pas la colonisation qui nous arrêtera
Ce ne sont pas les pensionnats qui nous arrêteront [...]
Ce ne sont pas les balles des fusils qui nous arrêteront (Extraits)

Lorsque le terme féminicide est utilisé dans le cas des femmes autochtones du Canada, à quoi fait-il référence? On peut commencer par quelques statistiques. Selon la Gendarmerie royale du Canada (2015), il y aurait eu pendant ces 35 dernières années 1 223 femmes autochtones assassinées ou disparues, soit 1 049 homicides et 174 disparitions. Selon une ancienne présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Dawn Lavell-Harvard, ces chiffres pourraient se rapprocher davantage de 4 000. Les raisons pour une sous-évaluation statistique probable sont multiples : soit les services de police ne consignent pas systématiquement l'identité des victimes et des auteurs présumés, soit les familles autochtones ne rapportent pas les disparitions en raison de leurs mauvaises expériences avec le système judiciaire, soit il s'agit de cas litigieux comme ceux de personnes dont la mort a été considérée comme un suicide (Radio-Canada.ca 2016). Les chiffres absolus varient donc énormément selon les différentes sources mais ils sont plus « parlants » lorsqu'on les met en relations avec les données concernant les non-autochtones, comme le montre le tableau suivant.

10. Il n'y a aucune trace du terme dans le Rapport provisoire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA 2017).

Taux d'homicides par 100 000 habitants en 2015

	Hommes	Femmes
Canada	1,87	0,77
Autochtones	12,85	4,80

Source : AlterJustice 2017.

Comme on le voit, le taux d'homicides de personnes autochtones est de loin supérieur à celui des non-autochtones et l'énorme disproportion entre les homicides d'hommes autochtones et d'hommes non autochtones mériterait à elle seule une analyse en profondeur. Bien que les femmes autochtones voient leur taux d'homicide beaucoup plus bas que celui des hommes autochtones tout indique, comme c'est le cas au Mexique, qu'elles sont tuées par des hommes. On parle donc ici spécifiquement de violence de genre. De plus, alors que les Autochtones ne forment que 4 % de la population totale au Canada, les femmes autochtones disparues ou assassinées représentent 24,8 % de toutes les femmes assassinées ou disparues dans le pays (HRW 2013, p. 26).

Le fait que les femmes autochtones soient surreprésentées par rapport aux autres femmes canadiennes dans les cas d'assassinats et de disparitions est révélateur de leurs conditions particulières, de leur vulnérabilité. Le plus grand facteur de cette vulnérabilité se situe vraisemblablement dans l'histoire coloniale du Canada. Natasha Kanapé y fait d'ailleurs référence dans son poème. Le modèle colonial au Canada repose sur la conviction initiale des colonisateurs selon laquelle la terre n'appartient à personne préalablement. Cette conviction combinée à la négation de la dignité humaine des Autochtones a permis et justifié le vol de leurs terres et de leurs ressources.

Dès les premiers temps de l'arrivée des Européens, les hommes ont de plus requis l'accès aux femmes autochtones pour satisfaire leur sexualité (MacCandless 2013, p. 34), forçant un certain nombre d'entre elles à se prostituer (Daschuk 2013). Même si cela n'a pas touché toutes les femmes autochtones, l'idée selon laquelle ces dernières et leur corps pouvaient être accessibles s'est implantée et perpétuée dans l'imaginaire du colon blanc (Sikka 2009) seulement freinée par la morale religieuse

ambiante. Depuis le contact avec les Européens, deux images contradictoires des femmes autochtones se sont donc formées : d'un côté, celle de la princesse indienne, pure et intouchable, et de l'autre, la *squaw* aux mœurs légères dont l'homme européen pouvait disposer à volonté (Pearce 2013, p. 67). Cet imaginaire colonial s'est vraisemblablement projeté sur le traitement réservé aux Autochtones en général et aux femmes autochtones en particulier par l'État canadien.

À partir du XIX^e siècle, on a assisté au confinement spatial des Autochtones (Razack 2002) avec la promulgation de la *Loi sur les Indiens* en 1876. Cette loi est encore en vigueur aujourd'hui et ses effets ne cessent de se perpétuer et de s'amplifier. Jusqu'en 1985, en vertu de l'article 12 (1) (b), cette loi statuait, dans la plus pure tradition patriarcale, qu'une femme des Premières Nations qui épousait un homme non autochtone perdait son statut indien alors qu'un homme des Premières Nations qui épousait une femme non autochtone ne le perdait pas. Malgré les modifications de cet article en 1985 et en 2010, les femmes et leurs enfants continuent d'en subir les conséquences.

Pour les Autochtones qui ne sont pas touchés par la Loi sur les Indiens, tels que les Inuits, les Métis et les Indiens sans statut, les conséquences de la colonisation ne s'en sont pas moins concrétisées par les pensionnats de même que par des stérilisations forcées comme le montre Karen Stote dans son livre *An Act of Genocide*, publié en 2015. La façon dont les Autochtones ont été colonisés et administrés nous ramène directement à la question de leurs rapports avec l'État et à la responsabilité de ce dernier à leur égard. Les relations entre les Autochtones et la police, et particulièrement entre les femmes autochtones et la police, comme on l'a vu récemment dans le cas de Val-d'Or¹¹, se sont révélées désastreuses et parfois même violentes. Lorsque la police n'abuse pas,

11. Val-d'Or est une petite ville du nord du Québec où un reportage de Radio-Canada en 2015 donnant la parole à quelques femmes autochtones de l'endroit a mis au jour des relations particulièrement difficiles entre ces femmes et des membres de la police provinciale ces dernières années. Le reportage a eu un effet d'entraînement sur d'autres femmes autochtones de différents endroits de la province qui ont aussi fait état de mauvais traitements. Voir notamment : Radio-Canada.ca, s.d.

elle ne prend pas au sérieux les déclarations concernant la disparition et le meurtre de femmes autochtones (CPCF 2011, p. 16), précisément parce qu'il s'agit de femmes autochtones.

Bien que les taux de résolution des homicides de femmes autochtones et de femmes non autochtones soient à peu près semblables¹² et que l'on ne puisse comparer l'impunité judiciaire au Canada à celle d'un pays comme le Mexique, les femmes autochtones continuent bien souvent de se heurter à la discrimination systémique des institutions.

Malgré quelques avancées, le contexte au Canada reste marqué par le colonialisme et par des imaginaires discriminatoires qui continuent d'affecter les Autochtones en général et les femmes autochtones en particulier. Dans un tel contexte, il ne s'agit plus seulement de féminicide mais probablement davantage et d'une certaine façon de la continuation d'un processus amorcé dès le début de la colonie. Pour la Commission de vérité et réconciliation du Canada l'aboutissement de ce processus ne constitue rien de moins qu'un génocide (CVRC 2015).

CONCLUSION: QUESTIONS POUR LE NORD

La comparaison du féminicide au Mexique et au Canada selon les trois champs conceptuels définis au départ nous laisse avec évidemment plus de questions que de réponses. On ne peut toutefois qu'être frappées par le fait que, malgré les prétentions de l'État de droit, le patriarcat et la misogynie continuent de s'exprimer à travers l'appareil judiciaire. Certes, on voudrait se convaincre que ce qui est considéré comme la norme au Mexique, par exemple le fait de victimiser à nouveau les victimes de violences de genre, ou encore le fait de banaliser cette violence, sont exceptionnels ici au Canada. Mais les exemples récents, tant chez les femmes en général que chez les femmes autochtones en particulier, sont trop nombreux pour nous conforter. Sans minimiser les défis exceptionnels qui se dressent devant l'État mexicain et les souffrances des secteurs les plus vulnérables de la population, on peut tout de même se demander si, du point de vue du genre ou s'agissant des

12. Pour les femmes autochtones, ce taux était de 81 % en 2013. Pour les femmes non autochtones, il était de 83 % (GRC 2015, p. 3).

femmes, il existe tant de différences que cela entre un État de droit et un État, comme celui du Mexique, souvent interpellé pour son mépris des droits humains ?

Si l'on se place dans une perspective Nord-Sud, on peut par ailleurs se demander quelles sont les relations entre l'État de droit qu'est le Canada et les corporations transnationales qui y ont pignon sur rue. Confrontées à des législations restrictives au pays, ces corporations se déploient à l'étranger où pour une poignée de dollars, elles peuvent piller impunément l'environnement et asservir les populations. N'est-ce pas là un exemple de complicité implicite entre des États, même si différents que le sont le Mexique et le Canada ? Certes, de façon générale au Canada, on ne peut pas dire que l'on se trouve devant une situation de violence généralisée, et encore moins de terreur. Cependant, quand on se penche sur des régions et des populations particulières et que l'on constate des écarts plus que sensibles entre les taux d'homicide d'une population à l'autre, d'un genre à l'autre, il est clair que certaines se trouvent à l'extrémité du spectre de la violence et qu'elles partagent davantage de similitudes que de différences avec des populations au Sud.

La comparaison du féminicide au Mexique et au Canada fait ressortir que le continuum de la violence, s'agissant des femmes, est rendu possible et se perpétue dans une très large mesure grâce à l'État patriarcal qui s'appuie sur des facteurs distinctifs selon le contexte. C'est en raison même de ces facteurs qu'il est important, du moins sur les plans théorique et méthodologique, de faire éclater les cadres des approches qui tiennent compte des intersections entre la classe, la « race » et le genre et de montrer qu'elles se matérialisent à la fois dans le temps et dans l'espace. Sur le plan de la résistance, il est par ailleurs bon de se rappeler que la violence contre les femmes se déploie de façon transversale sans égard aux frontières et que nous sommes toutes concernées.

Références

Abraham, Margaret et Evangelia Tastsoglou (2016a), « Interrogating gender, violence, and the State in national and transnational contexts: framing the issues », *Current Sociology Monograph*, vol. 64, n° 4, p. 517-534.

- Abraham, Margaret et Evangelia Tastsoglou (2016b), « Addressing domestic violence in Canada and the United States: The uneasy co-habitation of women and the state », *Current Sociology Monograph*, vol. 64, n° 4, p. 568-585.
- Alterjustice (2017), « L'Homicide au Canada et la peine de mort ». [En ligne], [www.alterjustice.org/dossiers/statistiques/homicide-peine-de-mort.html] (Consulté le 21 mars 2017).
- Álvarez García, Francisco Javier (2012), « Impunidad », *Eunomía. Revista en Cultura de la Legalidad*, vol. 2, p. 115-120.
- Asmann, Parker (2016), « Mexico's women rise up against climbing femicide rates in Puebla, nationwide », *The Yucatan Times*. [En ligne], [www.theyucantimes.com/2016/04/mexicos-women-rise-up-against-climbing-femicide-rates-in-puebla-nationwide/] (Consulté le 4 août 2016).
- Calvet Martínez, Elisenda (2016), « Impunidad », *Eunomía. Revista en Cultura de la Legalidad*, vol. 10, p. 144-157.
- Calvo, Sara (2016), « La violencia sexual es el único crimen en el que la primera sospechosa es la víctima », *Público*. [En ligne], [www.publico.es/sociedad/violencia-sexual-sospechosa-victima.html] (Consulté le 13 décembre 2016).
- Castañeda Salgado, Martha Patricia (2016), « Femicide in Mexico: an approach through academic, activist and artistic work », *Current Sociology*, vol. 64, n° 7, p. 1054-1070.
- Castro, Jonathan (2017), « Violencia contra hombres, un problema "normal" para la sociedad », *Excelsior*. [En ligne], [www.excelsior.com.mx/nacional/2017/03/17/1152369] (Consulté le 8 avril 2017).
- CDHAL (Comité des droits humains en Amérique latine) (2017), « Un an plus tard, Berta vit, la lutte du Copinh se poursuit », *CDHAL*. [En ligne], [www.cdhal.org] (Consulté le 2 mars 2017).
- CPCF (Comité permanent de la condition féminine) (2011), *Rapport provisoire. Un cri dans la nuit : un aperçu de la violence faite aux femmes autochtones*. Ottawa, Chambre des Communes Canada
- CVRC (Commission de vérité et réconciliation du Canada) (2015), *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*. [En ligne], [www.trc.ca].
- Connell, Robert W. (Raewyn) (1990), « The State, gender, and sexual politics: theory and appraisal », *Theory and Society*, vol. 19, n° 5, p. 507-544.
- Daschuk, James (2013), *Clearing the plains: disease, politics of starvation, and the loss of aboriginal life*, Regina, University of Regina Press.
- Dawson, Myrna (2016), « Punishing femicide: criminal justice responses to the killing of women over four decades », *Current Sociology*, vol. 64, n° 7, p. 996-1016.

- Dufresne, Martin (2016), « 27 ans après le massacre de l'École Polytechnique : 1056 femmes et enfants tués par des hommes en tant qu'hommes ». [En ligne] [<http://sisyphe.org/spip.php?article5329>] (Consulté le 26 juillet 2017).
- ENFFADA (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées) (2017), *Nos femmes et nos filles sont sacrées. Rapport provisoire*, Vancouver, Gouvernement du Canada.
- Gagnon, Sylvie (2017), « La femme-marchandise », *Relations*, vol. 789, p. 23-25.
- Galtung, Johan (1969), « Violence, peace, and peace research », *Journal of Peace Research*, vol. 6, n° 3, p. 167-191.
- García-del Moral, Paulina (2016), « Transforming feminicidio : framing, institutionalization and social change », *Current Sociology*, vol. 64, n° 7, p. 1017-1035.
- GRC (Gendarmerie Royale du Canada) (2015), *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : mise à jour de l'aperçu opérationnel national*. Canada, GRC.
- Grenier, Véronique et Koriass (2017), « Pleurer avec les agresseurs ». [En ligne], [urbania.ca/249103/pleurer-aveclesagresseurs/?utm_source=facebook&utm_medium=lickstats&utm_campaign=ojAL1EX&utm_term&clickthrough_id=5910c9e30bb1e7669c533440] (Consulté le 13 mai 2017).
- Héritier, Françoise (2005), *De la violence I*, Paris, Odile Jacob.
- Hierro, Graciela (2004), « Las mujeres asesinadas en Ciudad Juárez », dans Griselda Gutiérrez Castañeda (dir.), *Violencia sexista. Algunas claves para la comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez*, México, UNAM/PUEG, p. 125-129.
- HRW (Human Rights Watch) (2013), *Ceux qui nous amènent : abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et des filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*. États-Unis d'Amérique, Human Rights Watch.
- Iribarne, Macarena (2016), « Feminicidio (en México) », *Eunomía. Revista en Cultural de la Legalidad*, vol. 9, p. 205-223.
- Jiménez, Horacio (2017), « En México, 50 % de feminicidios de AL : Olamendi », *El Universal*. [En ligne], [www.eluniversal.com.mx/articulo/nacion/sociedad/2017/03/31/en-mexico-50-de-feminicidios-de-al-olamendi] (31 mars 2017).
- Kabore, Anne (1994), « La lutte contre l'impunité. Un axe de travail de l'ONU ». [En ligne], [base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-1709.html] (Consulté le 11 janvier 2017).

- Kanapé Fontaine, Natasha (2016), « Pour que nous puissions vivre », *Relations*, vol. 785, p. 42-43.
- Lagarde y de los Ríos, Marcela (2010), « Preface. Feminist keys for understanding feminicide: theoretical, political, and legal construction », dans Rosa-Linda Fregoso and Cynthia Bejarano (dir.), *Terrorizing women. Feminicide in the Americas*, Durham & London, Duke University Press, p. xi-xxv.
- Lanctôt, Aurélie (2017), « La langue déliée, la mémoire courte », *Relations*, vol. 789, p. 17-18.
- Laurell, Asa Cristina (2015), « Three decades of neoliberalism in Mexico: the destruction of society », *International Journal of Health Services*, vol. 45, n° 2, p. 246-264.
- Le Clercq, Juan Antonio, Azucena Cháidez et Gerardo Rodríguez (2016), « Midiendo la impunidad en América Latina: retos conceptuales y metodológicos », *Íconos. Revista de Ciencias sociales*, vol. 55, p. 69-91.
- Leroy, Christine (2017), « Condition des filles: un bilan international », *Sciences Humaines*, vol. 289, p. 15.
- Maccandless, Rene A. (2013), *The Missing and Murdered Women of Vancouver: Framing Inequality in Media Discourse in the Vancouver Sun (2006-2011)*. Thèse de maîtrise (Criminologies), Saint Mary's University.
- Makaremi, Chowra (2016), « « États d'urgence ethnographiques »: Approches empiriques de la violence politique », *Cultures & Conflits*, vol. 103-104, p. 15-34.
- Merckx, Ingrid (2013), « Françoise Héritier: "L'injustice et la violence envers les femmes sont universelles" », *Politis Hebdo*, 1249. [En ligne], [www.politis.fr/articles/2013/04/francoise-heritier-linjustice-et-la-violence-envers-les-femmes-sont-universelles-21734/] (Consulté le 15 mai 2017).
- Moghadam, Valentine M. (2000), « Gender and the global economy », dans Myra Mark Ferree et coll. (dir.) *Revisioning Gender*, AltaMira Press, Walnut Creek, CA, p. 128-160.
- Pateman, Carole (2010), *Le contrat sexuel*. Paris, La découverte/Institut Émilie du Châtelet.
- Pearce, Maryanne (2013), *An awkward silence: missing and murdered vulnerable women and the Canadian justice system*. Thèse de doctorat (Droit), Université d'Ottawa.
- Radio-Canada (2016), « Ottawa croit qu'il y a plus que 1200 femmes autochtones assassinées ou disparues ». [En ligne], [ici.radio-canada.ca/nouvelle/765527/patricia-hajdu-carolyn-bennett-femmes-autochtones-assassinees-disparues-nombre] (Consulté le 13 mai 2017).

- Radio-Canada (2017), s.d. [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2015/10/femmes-autochtones-val-dor/index.html] (Consulté le 30 juin 2017).
- Radford, Jill et Diana E.H. Russel (1992), *Femicide. The politics of woman killing*, New York, Twayne Publishers.
- Razack, Sherene H. (2002), « Gendered racial violence and spatialized justice: the murder of Pamela George », dans Sherene H. Razack (dir.), *Race, space, and the law. Unmapping a white settler society*, Toronto, Between the Lines, p. 123-156.
- Save the Children (2016), *Every last girl. Free to live, free to learn, free from harm*. [En ligne], [https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/global/reports/advocacy/every-last-girl.pdf] (Consulté le 10 mai 2018).
- Segato, Rita Laura (2016), *La guerra contra las mujeres*, Madrid, Traficantes de Sueños.
- Sikka, Anette (2009), *Trafficking of aboriginal women and girls in Canada*, Ottawa, Institute on Governance.
- Stote, Karen (2015), *An act of genocide. Colonialism and the sterilization of aboriginal women*, Halifax, Fernwood Publishing.
- Szacka, Alexandra (2017), « Mieux traiter les plaintes d'agressions sexuelles, c'est possible ». [En ligne], [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1027497/agression-sexuelle-modele-philadelphie-police-enquete] (Consulté le 11 avril 2017).
- Walsh, Shannon Drysdale and Cecilia Menjivar (2016), « Impunity and multisided violence in the lives of Latin American women: El Salvador in comparative perspective », *Current Sociology Monograph*, vol. 64, n° 4, p. 586-602.
- Walter, Emmanuelle (2014), *Sœurs volées. Enquête sur un féminicide au Canada*, Montréal, Lux Éditeur.
- Wright, Melissa W. (1999), « The dialectics of still life: murder, women, and maquiladoras », *Public Culture*, vol. 11, n° 3, p. 453-474.

CHAPITRE 6

L'éducation à l'égalité comme mode de prévention et de lutte contre les violences sexistes

HÉLÈNE CHARRON

INTRODUCTION

L'école a longtemps été définie par les sociologues de l'éducation comme une des institutions responsables de la reproduction des inégalités sociales. Les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964; 1970), par exemple, ont cherché à montrer comment l'institution scolaire gardait étanches les frontières entre les classes sociales et imposait des modes de pensée légitimant et naturalisant les inégalités. Cette problématique a été par la suite investie par les chercheuses féministes en sociologie de l'éducation qui ont proposé des analyses plus nuancées de ce processus, à partir de la situation des femmes, car ces dernières ont aussi profité de leur accès progressif à la mixité scolaire pour contester les inégalités de genre. Ainsi, l'école a été réfléchi à la fois comme vecteur d'émancipation des femmes, mais aussi comme institution responsable du maintien d'une socialisation différenciée entre les sexes qui contribue fortement au maintien d'une division sexuelle du travail (Charron 2013; Bouchard et Fahmy 1997; Descarries-Bélanger 1980).

Au cours du XX^e siècle, la mixité scolaire est devenue un symbole fort des luttes féministes, à mesure de l'accès des femmes aux espaces autrefois réservés aux hommes. Progressivement, et malgré les travaux féministes qui montraient la complexité des enjeux d'égalité en milieu scolaire (Chaponnière 2010; Duru-Bellat 2010; Mosconi 2004), une sorte d'équivalence entre école mixte et école non sexiste s'est imposée dans l'esprit de la population en

général, comme si la coprésence des garçons et des filles dans les mêmes classes générerait d'elle-même de l'égalité entre les sexes. Pourtant, partout où les femmes et les hommes se trouvent réunis, les rapports de genre se déploient en se reconfigurant. En tenir compte est une condition pour que la mixité scolaire devienne véritablement égalitaire.

La notion de curriculum caché a été utilisée dans les années 1990 pour désigner tout ce qui, au-delà des savoirs officiellement identifiés comme objet des programmes, traverse les curriculums et contribue à maintenir les hiérarchies sociales.

Lorsqu'un problème comme l'inégalité des rapports sociaux de sexe n'est pas jugé digne d'intérêt, les responsables du système éducatif ne se soucient pas des significations latentes des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être qu'il transmet [...] Ce curriculum caché consolide, maintient ou modifie des comportements, des statuts dans les rapports sociaux de sexe ainsi que des identités de sexe qui influenceront l'avenir professionnel et social des filles et des garçons (Baudoux et Noircent 1997, p. 106).

Il est possible de définir certains aspects de ce curriculum caché comme des formes de violences symboliques et épistémiques de genre, c'est-à-dire qui contribuent à l'intériorisation chez les enfants de l'idée de légitimité et de naturalité des inégalités entre les femmes et les hommes. La violence symbolique s'impose insidieusement lors de la socialisation de genre à travers les catégories de pensée, les significations admises dans le sens commun comme allant de soi et qui occultent les rapports sociaux de pouvoir (Bourdieu 1998, p. 60)¹. La notion de violence symbolique présente l'intérêt de mettre en évidence l'effet systémique, de structure, qui est souvent perdu de vue avec l'utilisation unique d'autres notions comme celles de stéréotypes ou de construction identitaire, lesquelles dominent actuellement les outils de sensibilisation circulant dans les milieux de pratique. À l'inverse de ces deux termes, l'idée de violence symbolique élève la réflexion au-delà des différences entre le féminin ou le

1. L'usage de l'héritage bourdieusien et de la notion de violence symbolique dans ce texte n'implique pas une adhésion sans nuances à l'ensemble des réflexions de Bourdieu sur l'idée de consentement des dominés à la domination.

masculin, pour mettre en évidence les mécanismes symboliques et discursifs qui soutiennent le système inégalitaire liant masculinité et féminité et limitant les potentialités individuelles.

La violence symbolique de genre produit aussi la marginalisation des points de vue minoritaires, ainsi exclus de la définition des problèmes collectifs, des systèmes de valeur et d'évaluation communs (Charron 2013). Cette situation n'est pas sans lien – c'est l'hypothèse défendue dans ce texte – avec les difficultés collectives à problématiser et à politiser les violences sexuelles et physiques vécues par les femmes et les minorités de genre. L'objet de ce chapitre est donc la mise en évidence de certains aspects du curriculum caché qui sont des formes de violences symboliques imposées à travers la socialisation de genre à l'école, et qui participent des mécanismes de maintien des autres formes de violences envers les femmes et les minorités de genre.

6.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

Cette analyse s'inscrit dans un projet de recherche plus vaste mené par le Conseil du statut de la femme à propos des inégalités de sexe en milieu scolaire en 2015-2016. Ce projet comportait deux volets.

Le premier volet de la recherche consistait en une analyse de manuels de tous les niveaux scolaires du primaire et du secondaire, pour évaluer les représentations des rapports sociaux de sexe qu'ils transmettent aux enfants. Deux programmes particuliers ont été ciblés – *Histoire et éducation à la citoyenneté* (univers social) et *Éthique et culture religieuse* – parce qu'ils ont comme principal objectif d'initier les élèves aux enjeux sociaux et politiques, et qu'ils sont, en conséquence, les plus susceptibles d'aborder les questions d'égalité et d'inégalités, de féminisme et d'histoire des femmes.

Dix-sept manuels approuvés par le Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD) pour l'enseignement du domaine de l'univers social et de l'histoire et éducation à la citoyenneté ont été analysés ainsi que seize pour l'enseignement du cours *Éthique et culture religieuse*. Un dépouillement exhaustif de toutes les occurrences relatives aux femmes, aux inégalités de sexe, au

féminisme, au genre a été effectué pour chacun des manuels qui comprennent souvent deux volumes de cent à quelques centaines de pages chacun². Les unités sémantiques ont été ensuite regroupées dans des grilles analytiques, plutôt que des grilles thématiques descriptives, qui interrogent à la fois les présences et les absences ainsi que les non-dits. En *Histoire et éducation à la citoyenneté*, la grille comportait trois catégories : 1- Action / exclusion politique des femmes ; 2- Situation juridique et familiale ; 3- Activité économique des femmes et des hommes (rémunérée et non rémunérée ; dans l'espace public et l'espace privé)³. Pour le programme Éthique et culture religieuse, la grille comprenait deux principales catégories : 1- Le traitement des inégalités de genre et des rapports égalitaires ; 2- Le rôle des femmes dans les religions et le sexisme des grandes religions. Une analyse de discours a ensuite été effectuée sur l'ensemble du matériel ainsi organisé.

Dans le deuxième volet de notre recherche, nous avons cherché à comprendre de quelle manière la doxa de genre est intériorisée par les enseignantes et les enseignants québécois, et comment leurs discours peuvent traduire ces représentations, notamment sur leurs pratiques éducatives quotidiennes. Nous avons ainsi distribué un questionnaire de 49 questions, ouvertes et fermées, que 393 personnes travaillant dans le milieu scolaire, surtout des enseignantes et enseignants (à 91 %), ont rempli. Cet échantillon n'étant pas aléatoire, il n'est pas possible de le considérer comme statistiquement représentatif, *stricto sensu*, de la population enseignante au Québec, même s'il peut être qualifié de significatif sociologiquement. En effet, les personnes ayant répondu à notre questionnaire ont des profils diversifiés (toutes les régions du Québec, primaire et secondaire, hommes et femmes (dans une proportion sensiblement équivalente à celle qu'on retrouve en milieu scolaire, c'est-à-dire autour de 80 % de femmes globalement), âge et expérience variés, etc.). Le ques-

-
2. La structure et la forme des divers manuels étudiés sont similaires pour une année donnée. Les équipes d'enseignantes et d'enseignants choisissent eux-mêmes les manuels utilisés en classe. Il n'y a pas de manuel plus important que les autres dans le corpus étudié dans cette étude.
 3. Cette structure d'analyse se rapproche de celle utilisée par le Centre Hubertine-Auclert (2011) dans le cadre de ses propres recherches sur les manuels scolaires français d'histoire.

tionnaire interrogeait le personnel enseignant sur ses croyances et perceptions relatives aux différences entre les sexes, à la mixité et au sexisme dans les programmes, dans le matériel et dans les pratiques enseignantes, à la transgression de genre, etc.⁴ Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse quantitative (croisant les variables de sexe, d'âge, d'année d'expérience, de milieu géographique et de discipline) et qualitative (pour les questions ouvertes), afin de mettre en perspective notre échantillon avec les connaissances disponibles dans la littérature scientifique.

6.2 LES PROGRAMMES SCOLAIRES COMME VECTEURS DE VIOLENCES SYMBOLIQUES

De manière générale, les manuels scolaires québécois sont très fidèles aux programmes, jusqu'à emprunter systématiquement les mêmes exemples facultatifs, ce qui n'est pas sans lien avec l'évaluation obligatoire par le Bureau d'approbation du matériel didactique de chacun d'entre eux. La très faible présence des femmes et des enjeux de genre dans les savoirs enseignés, que ce soit au primaire ou au secondaire, est donc similaire dans les manuels et les programmes.

6.2.1 Les manuels d'histoire

Dans les manuels d'histoire, la principale forme prise par la violence symbolique est le maintien d'une perspective qui continue à entretenir la croyance que les éléments importants du passé, ceux qui ont permis le changement et concernent le collectif, n'ont été réalisés que par les hommes. Les espaces occupés par les femmes et les activités assumées par ces dernières sont encore placés hors de l'histoire, malgré tous les travaux qui ont montré dans les dernières décennies que même les aspects de la vie qui apparaissent les plus naturels, comme la reproduction, ont une

4. L'ensemble des informations concernant la méthodologie (les questionnaires employés, les manuels spécifiques analysés, etc.) sont disponibles dans l'avis du Conseil du statut de la femme, *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*, qui peut être consulté sur le site du Conseil. [En ligne], [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_egalite_entre_sexes_milieu-scolaire.pdf].

histoire et sont centraux pour comprendre les grands changements qui ont affecté les sociétés humaines dans les derniers siècles (Baillargeon 2004; Rivard 2014). De même, le caractère central des inégalités de genre dans le fonctionnement des sociétés occidentales est largement ignoré dans les manuels étudiés.

Plus spécifiquement, on remarque d’abord que l’exclusion politique des femmes est généralement absente des manuels. Les seules représentations de l’action politique des femmes concernent les femmes âgées iroquoiennes, présentées comme nommant les chefs. Le pouvoir politique masculin, lui, va de soi, et relève de l’évidence. Seule la nation algonquienne est présentée comme patriarcale, alors qu’elle l’est beaucoup moins que d’autres sociétés européennes de la même époque. L’exclusion politique partielle des femmes dans la société coloniale est aussi ignorée, tout comme le rôle politique des femmes de l’aristocratie et des grands cercles de la bourgeoisie (Bédard 2016; Brun 2006). L’arbitraire social qui fonde l’exclusion politique de cette moitié de la population n’est ainsi pas expliqué aux jeunes, ce qui contribue à en faire une réalité naturalisée, allant de soi, voire justifiée par le contexte historique.

Seule l’obtention du droit de vote est reprise dans tous les manuels, mais souvent sans lien avec les inégalités de genre plus larges ni avec les actions féministes qui l’ont rendue possible. La grande majorité des contenus relatifs aux actions féministes et aux inégalités de sexe sont réunis en quelques pages séparées du récit principal à la fin des volumes. Cette marginalisation du féminisme à l’extérieur du récit principal s’accompagne en outre d’une tendance des manuels à présenter la situation contemporaine comme égalitaire entre les hommes et les femmes, et le féminisme comme un mouvement social épuisé. Le manuel *Repères* de troisième secondaire propose, par exemple, les idées suivantes :

Depuis les années 1980, le mouvement féministe, fort de ses victoires et de ses avancées, s’essouffle peu à peu (p. 211).

Le droit des femmes à la pleine participation publique est maintenant assuré (p. 371).

Depuis 2006, de nombreuses Québécoises ont vu leur salaire augmenter grâce aux ajustements prévus par la loi. Aujourd’hui,

les femmes et les hommes du Québec gagnent en général un salaire équivalent pour un même travail (p. 490).

De même, les changements ayant eu cours dans la structure familiale – diminution du nombre d'enfants, égalité juridique et parentale, contrôle de la reproduction, mise sur pied des garderies publiques et des congés de maternité, etc. – ne sont pas reliés aux mobilisations des femmes à l'intérieur et à l'extérieur des mouvements féministes.

Nulle part, dans l'ensemble des manuels d'histoire étudiés, il n'est question de la violence faite aux femmes, ou de sa contestation par les féministes, ni de leurs revendications pour le droit à l'avortement ou au contrôle de la fécondité. L'occultation de la centralité du contrôle du corps des femmes dans le maintien de leur subordination sociale constitue un autre élément de violence symbolique qui empêche une véritable problématisation de la violence faite aux femmes comme un problème collectif qui ne relève pas des pulsions masculines, mais des institutions sociales qui les produisent. En effet, comprendre que la reproduction n'est pas une pratique naturelle, mais bien sociale, qui a longtemps été utilisée pour contrôler les femmes et leur dénier les mêmes droits juridiques et sociaux que les hommes, est fondamental pour lutter contre la division sexuelle du travail et les violences faites aux femmes.

Enfin, en ce qui concerne la division sexuelle du travail, même comprise uniquement dans une perspective descriptive, elle n'est abordée que pour les sociétés autochtones en histoire du Québec. Ni lors de la période de la colonisation française ni durant les XVIII^e et XIX^e siècles, qui occupent pourtant une part importante des manuels, les femmes n'apparaissent comme des travailleuses qui produisent des biens et des services. Très peu d'informations filtrent sur tout le développement des infrastructures sociosanitaires, composées des hôpitaux, des écoles, des prisons, et des institutions de prise en charge des personnes en situation de dépendance ou de marginalité, comme les orphelins, les mères célibataires et les personnes âgées sans ressources, et dont les religieuses vont majoritairement s'occuper jusqu'à la Révolution tranquille (Laurin-Frenette et coll. 1991). On ne trouve pas d'éléments de contenu à propos du travail domestique des femmes, du

transfert des fonctions de production domestique vers le marché à partir de la première moitié du XX^e siècle, ni même de l'essor du secteur tertiaire qui sera très rapidement féminisé et qui occupe aujourd'hui une part majeure de notre économie (Bradbury 1995).

Les seules travailleuses qu'on rencontre dans ces manuels sont – très brièvement – les ouvrières du XIX^e siècle, associées aux enfants pour déplorer leur obligation de travailler en usine⁵. Ensuite, on ne voit réapparaître les travailleuses que lors de la Deuxième Guerre mondiale où elles auraient, selon certains manuels, eu accès à tous les secteurs d'emploi, ce qui ne correspond pas à la réalité historique (Baillargeon 2012). On connaît mal, à partir des manuels étudiés, les espaces qu'elles peuvent désormais investir, et encore moins tout le dispositif qui est mis en place après la fin de la guerre pour qu'elles quittent ces emplois temporairement occupés.

En 2017, l'absence des enjeux relatifs à la reproduction et aux attributions traditionnelles des femmes dans les manuels scolaires ne se justifie pas par des arguments historiens, car la production prolifique en histoire des femmes et du genre durant les quarante dernières années fournit suffisamment de contenus à intégrer aux programmes et aux manuels d'histoire. Il s'agit plutôt d'une situation qui continue de refléter l'écart historique de pouvoir entre les sexes. Il serait toutefois erroné d'affirmer que les manuels scolaires québécois en histoire ne traitent pas du tout des femmes. Néanmoins, les tentatives des programmes et des manuels étudiés pour inscrire les femmes dans la trame historique générale ont été des échecs parce que le mode de la parenthèse, de l'encart, de l'ajout d'individus a été privilégié à une refonte de la structure des programmes pour véritablement mettre en évidence les contributions et les espaces occupés par les femmes, ainsi que le genre comme système social construisant et reconstruisant sans cesse les différences et la hiérarchie entre les catégories de sexe (Brunet 2016). On peut ainsi affirmer que la violence épistémique de genre dans les programmes d'histoire, c'est-à-dire l'ordre des valeurs entre ce qui relève de l'histoire (et ce qui est masculin) et

5. Il est intéressant de noter que les ouvriers ne font pas l'objet de telles observations visant l'indignation, mais que leurs actions les posent davantage comme des acteurs historiques, notamment du syndicalisme.

ce qui n'en relève pas (notamment les espaces occupés et les activités réalisées par des femmes) sont encore pleinement opérantes. Ne pas inscrire les violences de genre dans l'histoire légitime ne permet pas d'en comprendre collectivement le fonctionnement et les modes de légitimation.

6.2.2 Les manuels d'Éthique et culture religieuse

Le programme Éthique et culture religieuse et ses manuels ne permettent pas davantage que ceux d'histoire de comprendre les inégalités de sexe et donc de lutter contre la violence symbolique des grandes productions culturelles présentées dans ce programme. Ici aussi l'idée latente d'égalité atteinte contribue plutôt à la reconfiguration de la doxa de sexe qui permet l'occultation des violences, des dévalorisations symboliques et des écarts entre les sexes en matière d'accès aux ressources et à la reconnaissance sociale.

Dans la portion éthique des manuels, un effort a clairement été fait pour représenter davantage de personnages féminins, car un relatif équilibre numérique s'observe dans l'ensemble des manuels étudiés⁶. Les contenus proposés sont toutefois imperméables aux savoirs sur le genre et les inégalités de sexe qui ont été produits dans les dernières décennies, de même qu'aux perspectives éthiques alternatives comme l'éthique du *care* (Gendron 2015). Pour les fins du présent chapitre, trois éléments particuliers, observés dans les manuels, retiennent très brièvement notre attention.

D'abord, on observe de manière générale une forme de naturalisation latente des différences et une certaine négation du caractère social et structurel des inégalités et des différences, comme dans cet exemple où les différences de talent en dessin sont utilisées pour illustrer (et banaliser) la question des inégalités.

Même différents, les êtres humains demeurent égaux. D'autres différences peuvent cependant être sources d'inégalités. Certains

6. Dès qu'il est question des auteurs de documents étudiés, cet équilibre disparaît toutefois et la prédominance masculine réapparaît de manière claire.

ont du talent ou des aptitudes, d'autres non. Ainsi, Frédéric fait des dessins magnifiques qui foisonnent de détails. [...] David a beau s'appliquer, il n'arrive même pas à dessiner un soleil qui soit ressemblant. Ce n'est pas juste, se désespère David. Voici encore d'autres différences, certains sont nés dans des familles aisées, d'autres non. Certains apprennent facilement à l'école, d'autres non [...] (*Une vie bonne*, vol. B, p. 34).

Ensuite, l'égalité de droit (garantie par les chartes aux individus) et l'égalité de fait qui résulterait de rapports sociaux égalitaires sont confondues dans les manuels étudiés. Ainsi, l'affirmation répétée de l'égalité de droit, sans qu'elle soit mise en relief avec les inégalités effectives entre les groupes sociaux, contribue à l'invisibilisation de ces dernières, et ramène au niveau des capacités individuelles la persistance des écarts de pouvoir, de richesse et d'opportunités. Enfin, les inégalités de sexe sont souvent renvoyées au passé ou aux sociétés étrangères. Conjugée avec une vision légaliste de l'égalité de droit, les exemples proposés par les manuels contribuent très clairement à faire croire aux jeunes que le Québec n'est pas organisé par les inégalités sociales.

Par le passé, les rôles des hommes et des femmes étaient bien déterminés. La plupart du temps, les femmes restaient à la maison pour s'occuper des enfants et les hommes travaillaient pour subvenir aux besoins de la famille. Dans la société québécoise actuelle, les femmes et les hommes ne sont pas obligés de jouer des rôles dans lesquels ils ne se sentent pas bien. Il en est autrement dans d'autres sociétés ailleurs dans le monde (*Horizons*, volume A, p. 114-115).

Enfin, soulignons trois aspects du volet culture religieuse de ce programme qui sont des voies étonnantes de diffusion de la doxa de sexe, dans le contexte de la déconfessionnalisation de l'école québécoise depuis le début des années 2000. Premièrement, les contenus de culture religieuse sont fortement androcentrés: très rares sont les femmes identifiées comme des actrices des différentes religions. Seules les femmes pasteurs protestantes ainsi que les religieuses catholiques font l'objet de courtes indications. Les religions ne sont, par ailleurs, jamais présentées comme des institutions sociales fortement hiérarchisées et patriarcales, excluant les femmes des positions d'autorité et imposant des normes et des rites qui entretiennent les inégalités. Au contraire,

l'ensemble des doctrines et des rituels sont dépeints uniquement comme porteurs d'humanisme et de valeurs positives, générateurs de lien social significatif.

Le mariage est vu comme un grand don, mais aussi comme un engagement fragile nécessitant une protection. L'Église catholique a donc élaboré plusieurs règles pour consolider le mariage et la famille, notamment l'interdiction du divorce, de l'union libre, des méthodes artificielles de contraception et de la pratique homosexuelle (*Tête-à-tête*, p. 205).

Une telle présentation du mariage religieux – définir le contrôle de la sexualité des femmes comme une protection notamment – entretient une vision mystifiée de cette institution qui a permis la violence physique et symbolique envers les femmes et les minorités sexuelles. Enfin, la présentation décontextualisée de nombreux récits de création du monde ou de fondation des religions contribue à l'intériorisation concrète de doctrines sexistes chez les enfants. Ces histoires vont parfois même jusqu'à légitimer la violence sexuelle, comme dans l'histoire d'Abraham, de Sarah et d'Agar.

L'articulation de ces différents éléments de contenus forme un dispositif puissant pour entretenir une doxa de genre qui perpétue une vision enchantée des religions et des sociétés passées et actuelles en matière de rapports inégalitaires. La répétition, sur le mode de l'évidence, de l'existence de l'égalité au Québec, du féminisme comme un combat du passé, de la normalité du mariage, des différences stéréotypées de sexe, du caractère secondaire des réalisations féminines dans l'histoire, est une forme de violence symbolique et épistémique qui nuit à l'émergence, chez les jeunes, d'une conscience plus claire du fonctionnement de l'imbrication des différentes inégalités sociales. Or, une compréhension juste du genre et des inégalités sociales est une condition nécessaire à l'établissement d'une société québécoise plus juste et égalitaire.

6.3 LES REPRÉSENTIONS DE GENRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

La diffusion de conceptions de genre inégalitaires dans l'espace scolaire ne s'opère pas uniquement à travers les contenus

curriculaires. La socialisation de genre transite aussi à travers les pratiques de différenciation des filles et des garçons et les présupposés sur leurs natures différentes et l'hétérocentrisme partagé par une part significative du personnel enseignant.

Les recherches les plus récentes montrent que, malgré la mixité des classes et la croyance que les élèves sont tous traités de manière non discriminatoire, les interventions du personnel enseignant varient selon le sexe de l'enfant, ce qui encourage de manière implicite l'adoption de comportements et d'attitudes différenciés chez les garçons et les filles, qui s'inscrivent encore dans la continuité de l'ordre de genre traditionnel et de la socialisation de genre en milieu familial (Dafflon Nouvelle 2006; Octobre 2010).

On sait, par exemple, que ces pratiques de différenciation opèrent autant dans les attentes envers les jeunes, le type d'interaction en classe, dans les sanctions et les encouragements que dans les évaluations. Il apparaît, entre autres, que les filles seraient moins remarquées en classe et moins interpellées que les garçons, lesquels seraient davantage encouragés à prendre la parole et à s'affirmer (Zaidman 1996). Les garçons seraient surtout évalués sur leurs comportements, et leurs réussites seraient davantage soulignées, perçues comme relevant de leur compétence alors que les réussites féminines sont attribuées au travail acharné (Baudoux et Noircent, 1997; Morin-Messabel et Salle 2013; Mosconi 2004). Les recherches de Sylvie Aral (2011) ont montré, en outre, que les sanctions imposées aux élèves sont également fortement genrées et contribuent à la reproduction d'une vision des garçons comme naturellement turbulents et contestataires et des filles comme relativement dociles et soumises aux règles de l'institution.

Ces pratiques différenciées contribuent à la fois à la réussite scolaire des filles, mais aussi à leur déficit de confiance dans l'affirmation d'elles-mêmes et dans la contestation des normes et des règles, à leur sentiment de plus faible légitimité intellectuelle, d'être moins autorisées à prendre la parole que les garçons, et dont les effets se poursuivent durant leur vie adulte (West et coll. 2000). Il est à remarquer que les travaux universitaires récents sur cette question font largement défaut au Québec, alors que ce champ de recherche est prolifique ailleurs, notamment en France

pour l'espace francophone. L'enquête par questionnaire menée dans le cadre de la présente recherche donne des indications préliminaires sur des aspects qui mériteraient d'être approfondis dans d'autres enquêtes plus poussées en milieu scolaire québécois.

6.4 NATURALISATION DES DIFFÉRENCES DE SEXE ET ILLUSION DE NEUTRALITÉ

Des réponses au questionnaire rempli par 393 personnes du milieu scolaire québécois, il ressort que ces dernières ont des attentes différenciées selon le sexe dans les résultats scolaires en fonction de la matière, mais aussi qu'elles recourent en grand nombre aux arguments naturalistes pour expliquer les différences observées entre les garçons et les filles.

Tableau 1 : Type d'explication donnée aux différences entre les sexes

Entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec les affirmations suivantes :	Hommes	Femmes	Total
Les garçons sont plus agités à l'adolescence en raison de taux de testostérone élevés (n = 380)	70 %	44,8 %	49,5 %
Les cerveaux des garçons et des filles ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière (n = 380)	80 %	73,9 %	75 %
Les différences observées entre les sexes ne sont pas le résultat des inégalités entre les hommes et les femmes (n = 382)	74,3 %	76 %	75,7 %

La principale stratégie utilisée par les enseignantes et les enseignants au regard de ces différences anticipées et considérées comme des « besoins » est d'adapter l'enseignement aux garçons et aux filles, de manière globale, comme si l'ensemble des garçons et l'ensemble des filles avaient des modes d'apprentissage homogènes fondés sur leurs caractéristiques naturelles. Dans les réponses aux questions ouvertes, des enseignantes et des enseignants expriment leur croyance que les différences observées entre les sexes seraient naturelles.

Nous avons plusieurs plateaux de travail. Les gars comme les filles peuvent faire tous les plateaux. Cependant, naturellement, les garçons sont plus attirés par les travaux plus physiques et les filles, par la cuisine et le travail de bureau (F13, secondaire).

Paradoxalement, en parallèle de ce discours naturaliste sur les différences entre les sexes, la majorité des personnes questionnées estime agir de manière neutre envers les garçons et les filles à l'école. Par exemple, 20 % des hommes et 8 % des femmes affirment s'adresser différemment aux filles et aux garçons pour les féliciter ou les punir. Mentionnons que les femmes affichent un éthos professionnel particulièrement axé sur la mixité, la neutralité et les pratiques non discriminatoires, et ont davantage un regard réflexif et critique sur leur enseignement que les hommes sondés.

En somme, une posture professionnelle individualisante conjuguée à la naturalisation des différences contribuent au fait que les enseignantes et les enseignants sont peu conscients des pratiques de différenciation qui contribuent à l'imposition de cette violence symbolique de genre et ont davantage l'impression d'agir sur des individus isolés que sur des catégories sociales. Or, ne pas tenir compte de la dimension genrée de la pratique professionnelle risque d'encourager et de laisser aller les mécanismes de reproduction des inégalités de sexe.

6.5 CROYANCE EN L'IDÉE D'ÉGALITÉ-DÉJÀ-LÀ

L'impression que l'égalité entre les hommes et les femmes, et parallèlement entre les garçons et les filles, est aujourd'hui atteinte dans la société québécoise, et plus spécifiquement à l'école, est bien présente chez le personnel enseignant que nous avons interrogé. Ainsi, près d'une femme sur deux (48,2 %) et 54,3 % des hommes ayant répondu au questionnaire ne croient pas que les hommes occupent aujourd'hui une position dominante dans la société québécoise.

Tableau 2 : La distribution du discours sur l'égalité déjà atteinte selon l'âge et le sexe

Entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation suivante :	Hommes			Femmes		
	22-35 ans	36-45 ans	46 ans et plus	22-35 ans	36-45 ans	46 ans et plus
Les hommes n'occupent pas aujourd'hui une position dominante dans la société québécoise	69,2 %	50 %	51,9 %	54,2 %	48,7 %	38,27 %
Total (n = 384)	54,3 %			48,2 %		

Cette représentation est particulièrement observée chez les jeunes enseignants (69,2 %) et enseignantes (54,2 %) de 22 à 35 ans. La citation de cet enseignant exprime bien ce déni de la persistance d'un ordre de genre préjudiciable aux femmes: «Je crois que les jeunes sont tellement bien renseignés à ce sujet qu'ils sont blasés du sujet. Pour eux ce n'est pas un problème. (...) Les générations précédentes projettent leurs démons sur les jeunes» (H206, secondaire).

Corollairement, plusieurs soutiennent également l'idée que l'école n'est pas un espace de production ou de reproduction des inégalités entre les sexes; la famille ou les autres espaces sociaux en seraient les principaux responsables. Ainsi, 21 % des hommes et 31 % des femmes affirment que le milieu scolaire joue un rôle dans la reproduction de la division du travail domestique et familial. Toutefois, plusieurs manifestent une plus grande facilité à reconnaître la présence de sexisme dans le matériel scolaire plutôt que dans leur pratique d'enseignement, particulièrement les hommes de notre échantillon.

Tableau 3 : Perception de la présence de sexisme dans le programme, le matériel et l'enseignement selon le sexe

En accord avec les affirmations suivantes :	Hommes	Femmes	Total
Le programme d'enseignement québécois est exempt de sexisme (n = 375)	60,6 %	61,5 %	61,3 %
Le matériel pédagogique est exempt de sexisme (n = 375)	68,2 %	77 %	75,5 %
Votre enseignement est exempt de sexisme (n = 375)	79,4 %	75,9 %	76,5 %

La négation répétée par le personnel enseignant des inégalités de sexe peut être considérée comme une forme de violence épistémique qui empêche l'émergence d'une compréhension suffisante des rapports sociaux responsables de ces inégalités. Il devient alors impossible d'agir efficacement sur la socialisation de genre en milieu scolaire qui continue d'entretenir des visions différenciées des capacités des femmes et des hommes et de minimiser l'apport des femmes aux savoirs collectifs.

6.6 LES PROBLÈMES DES GARÇONS : UNE PRÉOCCUPATION PRÉDOMINANTE

Alors que plusieurs affirment que l'égalité est atteinte au Québec, un autre discours traverse les données de notre recherche. Nous avons constaté la place centrale qu'occupe un certain discours naturaliste sur la situation des garçons à l'école dans les préoccupations enseignantes, et ce, même dans le cadre de questions ne portant pas sur cet aspect. Bien entendu, la réussite scolaire des garçons est tout aussi importante que celle des filles. Cependant, les croyances et les discours qui sont ressortis dans le cadre de notre enquête ne manquent pas de soulever plusieurs questionnements quant à leur effet sur la perception des inégalités de sexe en milieu scolaire et au-delà. L'idée que le système scolaire serait discriminatoire ou sexiste envers les garçons peut être considérée comme un mode d'imposition de la violence symbolique particulièrement puissant, car : 1) il délégitime, à partir de perceptions de sens commun non appuyées sur des faits solides, les analyses scientifiques montrant que l'espace scolaire contribue, à travers la socialisation de genre, à reproduire la hiérarchie entre les femmes et les hommes ; 2) il génère un sentiment de culpabilité chez les enseignantes qui sont définies comme incapables de répondre aux besoins des garçons ; 3) il mène à la survalorisation de l'apport des hommes en milieu scolaire, sur la seule base de leur sexe.

Les personnes ayant participé à notre enquête expliquent ce « sexisme » envers les garçons de deux manières principales. D'abord, elles affirment que le milieu scolaire serait en train de se féminiser et que les garçons manqueraient ainsi de modèles masculins pour construire leur identité. Ensuite, le besoin de bouger des garçons, considéré comme naturellement plus grand que celui des filles, est invoqué pour expliquer les difficultés qualifiées d'inquiétantes chez les garçons. L'école actuelle est perçue comme répondant principalement aux besoins des filles, et moins à ceux des garçons, puisqu'elle demande aux enfants de demeurer calmes en classe. Bien qu'une plus grande présence d'hommes dans les métiers traditionnellement féminins puisse être souhaitable tout comme des méthodes d'enseignement variées et dynamiques, il est erroné d'invoquer ces éléments pour expliquer

les écarts de réussite entre les sexes, comme le soutiennent des recherches qui montrent, depuis les années 1990, que le sexe de l'enseignant n'a pas d'effet sur la réussite (Bricheno et Thornton 2002; Tondreau, 2014) et que la réitération de visions stéréotypées de la masculinité nuit aux garçons en difficulté d'apprentissage, plutôt qu'elle ne les aide (Bouchard et St-Amant 1996).

Au-delà de l'adhésion à l'idée de différences naturelles entre les sexes (qu'on sait répandue), nous avons aussi constaté l'adhésion importante à l'idée que les garçons ne peuvent plus être de vrais petits garçons de nos jours : la moitié des enseignants et le quart des enseignantes ayant répondu à notre questionnaire étant d'accord avec cette affirmation.

Tableau 4 : L'adhésion à la croyance en des particularités chez les garçons selon le sexe

Entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec les affirmations suivantes :	Hommes	Femmes	Total
Les garçons ont davantage besoin de bouger que les filles (n = 381)	84,3 %	84,6 %	84,5 %
Les garçons ne peuvent plus être de vrais petits garçons de nos jours (n = 382)	51,4 %	25,6 %	30,4 %

Ce regard particulier sur les problèmes des garçons à l'école n'est pas sans rappeler celui qui a été diffusé dans les grands médias de masse depuis le début des années 2000⁷. En somme, les explications données à ces difficultés s'inscrivent dans un registre biologique plutôt que de s'appuyer sur des connaissances solidement documentées à propos des mécanismes sociaux de construction de la plus grande agitation des garçons et de leurs confrontations plus fréquentes de l'autorité scolaire.

Cette vision naturaliste et homogénéisant les garçons et les filles contribue aussi à la réitération d'un ordre de genre qui permet la perpétuation des violences de tout ordre. L'association entre les capacités physiques – ou l'hyperactivité et le « besoin » de bouger – et le masculin est également invoquée dans plusieurs

7. Notamment à travers des productions culturelles comme le documentaire *Un gars, c'est un gars!*, de Simon Goulet présenté sur les ondes de RDI en janvier 2014, puis à l'émission Zone Doc à Radio-Canada en avril 2015.

croyances entretenant la culture du viol, notamment celle définissant la sexualité masculine comme irréprensible, le désir masculin comme incontrôlable (Bajos, Bozon et Beltzer 2008). Dans cette perspective, il est possible d'affirmer que la déconstruction des conceptions naturalistes des sexes en milieu scolaire est une voie de prévention des violences à caractère sexuel chez les jeunes adultes.

CONCLUSION: LA SOCIALISATION ENTRE PAIRS, GRANDE NÉGLIGÉE DES TRAVAUX QUÉBÉCOIS SUR LE GENRE ET L'ÉDUCATION

Les représentations du personnel enseignant sont importantes, car elles sont incorporées par les jeunes dans le cadre de leur propre socialisation entre pairs, qui prend de plus en plus d'importance à mesure que se déploie l'adolescence. Isabelle Collet (2013) rappelle que le milieu scolaire est un lieu de concrétisation des systèmes de valeurs genrés hérités de la famille et qui s'expriment sans obstacle si les adultes signifiants à l'école n'interviennent pas de manière explicite :

Cette hiérarchie du masculin et du féminin produit une grammaire genrée des relations interpersonnelles des adolescent.e.s, existant en dehors de l'école et se prolongeant spontanément dans l'école, précisant les comportements et les valeurs supposés découler de la nature même des garçons et des filles. En référence à ces normes, va naître la violence de genre, destinée à condamner tout comportement jugé déviant. La violence de genre utilise la hiérarchie entre masculin et féminin pour discriminer un individu identifié comme appartenant à un groupe considéré comme moindre : les filles et les garçons jugés trop féminins (Collet 2013, 8^e paragraphe).

En somme, la socialisation de genre des jeunes, c'est-à-dire le processus social à travers lequel les individus incorporent ce que devraient être et faire un homme et une femme et construisent leur identité sexuée, ne se déroule pas uniquement entre les adultes et les enfants. La socialisation des jeunes entre eux est elle aussi organisée par le genre, mais cet aspect est absent des éléments de réflexion suggérés dans les réponses aux questions ouvertes par les enseignantes et des enseignants qui ont participé

à notre enquête. Il est également largement absent de la recherche québécoise actuelle sur les enjeux de genre en milieu scolaire.

En conclusion, soulignons brièvement deux aspects qui mériteraient de plus amples réflexions et investigations empiriques. D'abord, il apparaît que la non-mixité des jeunes dans l'espace scolaire québécois est largement sous-estimée, si l'on se fie aux travaux français sur cette question (notamment Delalande 2009). Au primaire, les enfants se regrouperaient spontanément en homogamie de genre lors des périodes de récréation ou des activités parascolaires. Les filles et les garçons se sépareraient pour pratiquer des activités conformes aux attentes de genre associées à leur sexe, ce qui renforce dès la petite enfance des habiletés et des aptitudes différenciées. Les garçons continueraient d'occuper l'espace central pour pratiquer des sports collectifs ou des jeux composés de personnages forts, imaginaires, créatifs et actifs, voire violents. Les filles se tiendraient encore plutôt en périphérie, occuperaient moins d'espace, se construisant un univers symbolique organisé davantage autour du langage que de l'action, de l'apparence que du pouvoir, de personnages réalistes pour qui l'amour et les relations sont importants. Cette différenciation consolidée dans la socialisation non mixte entre pairs se prolongerait à l'école secondaire à travers les inscriptions des filles et des garçons dans des programmes particuliers qui se situent dans le prolongement des habiletés acquises dans la petite enfance : les filles dans les programmes d'arts et d'excellence scolaire et les garçons dans les programmes de sports collectifs masculins ou ayant une forte dimension technique.

Ces différences stéréotypées s'articulent aussi avec l'apprentissage de la séduction hétérocentrée qui génère la vulnérabilisation des filles et le développement d'un sentiment d'impunité chez certains garçons. La violence de genre, tant symbolique que dans l'agression directe (physique, verbale), est en effet très présente dans la socialisation entre pairs en milieu scolaire (Fernet 2005). Toutes les formes d'imposition de la doxa culminent dans ces relations concrètes dans lesquelles les filles subissent très majoritairement la violence exercée par des garçons qui pensent être autorisés à l'exercer. Au secondaire, une fille sur cinq rapporte au

moins un épisode de violence sexuelle de la part de son partenaire amoureux.

Comme le rappelle Isabelle Collet (2013), la force du double standard en matière de sexualité des filles et des garçons impose aux premières des contraintes extrêmement complexes à gérer. La double injonction d’être à la fois disponible sexuellement, mais pas trop, les sanctions sévères exercées par l’entremise de la réputation, si importante dans un milieu forços comme l’est le milieu social à l’adolescence, fragilise la capacité des filles à se définir comme des actrices de leur vie amoureuse et sexuelle qui peuvent lutter et refuser les comportements violents ou simplement dominants. La difficulté à agir contre les violences sexistes apparaît notamment être le résultat de toutes ces petites remises à l’ordre des filles dans l’univers symbolique qui est encore le nôtre. Ce qu’on appelle la culture du viol n’est qu’un des aspects de la question. La construction de la plus faible légitimité des filles à s’exprimer, à prendre leur place, à contester les évidences, à faire face aux jugements et au rejet, leur référence beaucoup plus importante que les garçons au regard de l’autre pour se valider, contribuent aussi largement au maintien des violences et des inégalités.

Références

- Ayral, Sylvie (2011), *La fabrique des garçons : sanctions et genre au collège*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Baillargeon, Denyse (2004), *Un Québec en mal d’enfants : la médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- Bajos, Nathalie, Michel Bozon et Nathalie Beltzer (2008), *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- Baudoux, Claudine et Albert Noircent (1997), « L’école et le curriculum caché », dans Collectif Laure-Gaudreault (dir.), *Femmes, éducation et transformations sociales*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 105-127.
- Bédard, Mylène (2016), *Écrire en temps d’insurrections : pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.
- Bouchard, Pierrette et Pauline Fahmy (1997), « L’éducation féministe », dans Collectif Laure-Gaudreault (dir.), *Femmes, éducation et transformations sociales*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 31-53.

- Bouchard, Pierrette et Jean Claude St-Amant (1996), *Garçons et filles: stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage.
- Bourdieu, Pierre (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron (1964), *Les héritiers: les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre et Jean Claude Passeron (1970), *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bradbury, Bettina (1995), *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal.
- Bricheno, Patricia et Mary Thornton (2002), «Staff gender balance in primary schools», *Research in Education*, vol. 68, p. 57-63.
- Brun, Josette (2006), *Vie et mort du couple en Nouvelle-France: Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Brunet, Marie-Hélène (2016), *Le féminisme dans les manuels d'histoire nationale: enquête auprès d'élèves québécois de quatrième secondaire*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Chaponnière, Martine (2010), «La mixité, une évidence trompeuse? Entretien avec Martine Chaponnière, Université de Genève», *Revue française de pédagogie*, vol. 171, p. 69-75.
- Charron, Hélène (2013), *Les formes de l'illégitimité intellectuelle: les femmes dans les sciences sociales françaises, 1890-1940*, Paris, CNRS éditions.
- Collet, Isabelle (2013), «Des garçons «immatures» et des filles qui «aiment ça»? La violence de genre révélatrice d'une mixité scolaire impensée», *Recherches & éducations*, vol. 9, p. 27-41.
- Dafflon Nouvelle, Anne (2006), *Filles-garçons: socialisation différenciée?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Descarries-Bélanger, Francine (1980), *L'école rose et les cols roses: la reproduction de la division sociale des sexes*, Laval, Éd. coopératives Albert Saint-Martin.
- Duru-Bellat, Marie (2010), «Ce que la mixité fait aux élèves», *Revue de l'OFCE*, vol. 3, p. 197.
- Fernet, Mylène (2005), *Amour, violence et adolescence*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Gendron, Claude (2015), «Le programme Éthique et culture religieuse et l'éthique du care», *Recherches féministes*, vol. 28, n° 1, p. 135.
- Laurin-Frenette, Nicole, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne (1991), *À la recherche d'un monde oublié: les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour.

- Morin-Messabel, Christine et Muriel Salle (2013), *À l'école des stéréotypes : comprendre et déconstruire*, Paris, Harmattan.
- Mosconi, Nicole (2004), « Effets et limites de la mixité scolaire », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, p. 165.
- Octobre, Sylvie (2010), « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille », *Cahiers du Genre*, vol. 2, p. 55.
- Rivard, Andrée (2014), *Histoire de l'accouchement dans un Québec moderne*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- Tondreau, Jacques (2014), « Sauver les élèves du décrochage scolaire ! », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, p. 169.
- West, Candace, Don H. Zimmerman et Louis Quéré (2000), « Genre, langage et conversation », *Réseaux*, vol. 18, n° 103, p. 183-213.

CHAPITRE 7

Le logistique est politique : potentiel et limites des pratiques encadrant le partage de la parole selon le genre

TYPHAINE LECLERC

INTRODUCTION

Dans les groupes progressistes et militants du Québec, un large nombre de militantes partagent un même diagnostic : les hommes¹ tendent à monopoliser la parole dans les assemblées et à y être plus écoutés et pris au sérieux, et ce, même quand des outils sont utilisés pour tenter de contrer les inégalités entre hommes et femmes à cet égard. En effet, des pratiques sont mises en œuvre dans plusieurs groupes communautaires, syndicaux, politiques ou étudiants pour tenter d'atténuer les inégalités de genre dans les prises de parole, tant dans l'image publique projetée par les organisations que dans les assemblées générales, les congrès et les réunions. C'est à ces pratiques encadrant le partage de la parole dans les instances internes des organisations que je me suis intéressée dans le cadre de mon mémoire de maîtrise.

Spécifiquement, j'ai cherché à comprendre comment les pratiques visant à réduire les inégalités de genre dans les prises de parole sont vues et comprises par les militantes et militants de

-
1. *A priori*, il s'agit plutôt d'hommes cisgenres, soit des hommes dont l'identité et l'expression de genre est en adéquation avec le genre qui leur a été assigné à la naissance. Il existe peu de recherches sur ces phénomènes et, à ma connaissance, aucune qui creuse l'impact de la conformité ou non aux normes de genre dans l'aisance à prendre la parole. L'utilisation des termes « hommes » et « femmes » dans le reste du texte fait généralement référence à des personnes cisgenres. Le travail pour permettre d'établir si les phénomènes identifiés s'appliquent ou non aux personnes transgenres et au genre non binaire reste à faire.

l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). En m'appuyant sur le contenu des entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche, je me pencherai ici sur la division genrée du travail militant nécessaire à la mise en œuvre de ces pratiques. Cette notion est incontournable pour mieux comprendre une tendance qui se dégage des données recueillies, soit que les coûts et les bénéfices liés à ces pratiques sont différenciés selon le genre. En effet, je soutiendrai que, bien qu'elles soient conçues pour favoriser la prise de parole des militantes, ces mesures offrent des bénéfices symboliques et matériels aux hommes. Les femmes impliquées dans l'organisation, responsables du travail de justification de ces pratiques, de leur application et, plus largement, des revendications et des analyses féministes dans l'organisation, déplorent que ce travail est invisibilisé et sous-valorisé. Avant d'élaborer cet argument, je présenterai brièvement mon terrain de recherche, les pratiques dont il est question et les grandes lignes des tendances observées.

7.1 L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

Mise sur pied en 2001, l'ASSÉ était une organisation étudiante qui comptait au moment de la recherche plus de 70 000 membres (ASSÉ s.d.[b])². Se réclamant du syndicalisme étudiant de combat, elle propose de « lutter pour conserver les acquis des mouvements étudiants du passé, ainsi que pour assurer de nouveaux gains et ce, par le biais de la contestation permanente » (ASSÉ 2015, p. 5). Dès sa fondation, l'ASSÉ met en œuvre diverses mesures visant à favoriser la participation des femmes à ses activités et à ses prises de décision : elle se dote d'un Comité femmes, rend obligatoire l'inclusion d'un « point femmes » dans les congrès et les rencontres du conseil de coordination et vise la parité hommes-femmes dans les postes élus et les délégations aux congrès (Lacoursière 2007, p. 164). Diverses mesures ont aussi été développées au cours des

2. Les associations membres de l'ASSÉ, réunies en congrès les 27 et 28 avril 2019, ont voté en faveur de la dissolution de l'ASSÉ à compter du 31 mai 2019. Ces nouveaux développements ne remettent pas en question la pertinence de se pencher sur les pratiques mises en œuvre dans cette organisation pendant plus de quinze ans.

années qui ont suivi, parallèlement à l'adoption d'un principe stipulant que l'ASSÉ est « pour un féminisme combatif visant l'abolition du système patriarcal, contre toutes formes d'oppression et de discrimination » (2015, p. 5).

Au moment de la recherche, l'ASSÉ avait pour objectif d'offrir à ses membres du matériel d'information portant sur des questions féministes, de soutenir la création de Comités femmes locaux, de tenir des formations féministes annuelles et d'organiser occasionnellement des manifestations féministes. En ce qui a trait plus spécifiquement à ses pratiques visant à réduire les inégalités de genre dans les prises de parole et les prises de décision, elles sont assez nombreuses et relativement novatrices. Je me suis intéressée particulièrement aux pratiques suivantes :

- Alternance des tours de parole dans les instances (congrès et autres réunions). Il s'agit, après chaque intervention faite par un homme, de donner la parole prioritairement à une femme. Cette façon de faire est combinée à la pratique de favoriser les interventions des personnes qui en sont à leur première intervention, qui sont prioritaires par rapport aux personnes qui interviennent pour la deuxième ou la troisième fois sur un même sujet. Des critiques ayant été émises par rapport au manque d'inclusivité de l'alternance « homme-femme », d'autres formules ont été utilisées dans les dernières années, notamment l'alternance entre « personnes opprimées en fonction du genre » et « personnes non opprimées ».
- Garde du senti. Faisant partie intégrante du présidium, la gardienne – ou, plus rarement, le gardien – du senti veille à ce que les participants et participantes à une assemblée évitent le langage de domination, les procès d'intention et les propos intimidants et doit rappeler aux personnes présentes de féminiser leurs interventions³. La personne, élue au même moment que la présidence et le secrétariat d'assemblée, porte attention au déroulement de l'assemblée et a un droit de parole prioritaire pour soulever

3. C'est-à-dire d'utiliser des formulations inclusives de toutes et de tous (plutôt que l'utilisation communément admise en français du genre masculin comme étant « neutre »).

différents problèmes, soit de sa propre initiative ou à la demande de membres.

- **Caucus non mixtes.** L'ASSÉ a recours de manière assez régulière à des caucus non mixtes. Il peut s'agir de caucus divisés en fonction du genre (hommes / femmes / personnes au genre non binaire), mais également en fonction d'autres facteurs (personnes racisées / personnes blanches; personnes s'identifiant au spectre LGBTQIA+⁴ / autres; représentantes et représentants d'associations de niveau collégial / universitaire; représentantes et représentants d'associations «de région» / de Montréal, etc.). Les caucus non mixtes servent principalement à traiter de questions concernant prioritairement des groupes minorisés et visent à permettre à ces groupes de discuter plus librement. Les caucus sont généralement suivis d'un retour en plénière où est présenté un résumé des discussions ayant eu lieu en non-mixité.
- **Comité femmes.** Il s'agit d'un comité de travail permanent qui a comme mandat «de favoriser la création de comités femmes locaux, d'organiser des tournées de mobilisation féministe sur les différents campus, d'orienter la réflexion féministe au sein de l'organisation nationale et de coordonner la production et la distribution de matériel d'information féministe» (ASSÉ, s.d.[a]). Il est composé d'étudiantes élues.

Pour explorer comment ces différentes pratiques sont vues et vécues par les membres de l'ASSÉ, j'ai mené des entretiens semi-directifs avec des personnes militant ou ayant milité à l'ASSÉ au cours des cinq années précédant la collecte de données. Les transcriptions de ces entrevues ont ensuite été soumises à une analyse «en mode écriture» (Paillé et Mucchielli 2016, p. 187-200). Parmi les six hommes et six femmes cisgenres⁵ interrogés, dix s'identifiaient comme des personnes blanches et deux comme personnes

4. Soit les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, *queer*, intersexes, asexuelles et «autres», pour reprendre la terminologie utilisée lors du congrès de l'ASSÉ tenu en décembre 2016 auquel j'ai assisté.

5. Les multiples démarches effectuées pour trouver des personnes trans ou au genre non binaire intéressées à participer à ce projet n'ont pas porté

racisées. Une majorité étudiait ou avait étudié dans des disciplines liées aux sciences sociales ou aux sciences humaines, à un niveau s'échelonnant du collégial au troisième cycle universitaire. Sans avoir sélectionné les répondantes et répondants en fonction de leur adhésion ou non aux revendications féministes, toutes et tous ont démontré au cours de l'entrevue une sensibilité aux enjeux féministes. Toutes les femmes se définissaient comme étant féministes, certaines y ajoutant un qualificatif (« radicale » ou « intersectionnelle »). Les répondants, quant à eux, étaient moins affirmatifs par rapport aux termes qu'ils utilisent pour se situer par rapport aux luttes féministes : sur les six répondants, un s'identifie comme « allié », quatre comme « proféministes », et un répondant n'offre pas de réponse claire. Les prénoms utilisés dans le texte pour désigner les répondantes et répondants sont des pseudonymes ; j'ai aussi modifié les détails qui auraient pu permettre de les identifier.

7.2 PERTINENCE ET EFFICACITÉ DES PRATIQUES (PRO) FÉMINISTES⁶

Plusieurs recherches portant sur le sexisme et la place des femmes dans les mouvements sociaux soulignent les contradictions et les « tensions » (Gaudreau 2013) qui peuvent exister entre les principes annoncés par les organisations et leurs pratiques en vigueur (voir notamment Trat 2006 ; Dupuis-Déri 2009 ; Duriez 2009 ; Gaudreau 2013). Le volumineux corpus de documents produits par les membres de l'ASSÉ au cours des quinze dernières années ainsi que les entrevues réalisées permettent d'identifier une volonté réelle d'une large part des membres de dépasser le « féminisme de façade » (Descarries 2005) qui a caractérisé le traitement des enjeux de genre dans bon nombre d'organisations progressistes contemporaines.

fruit. La justification ainsi que le détail de ces démarches sont expliquées dans mon mémoire (Leclerc 2017).

6. L'utilisation de la graphie «(pro)féministe» vise à englober à la fois les initiatives élaborées et utilisées par des féministes (généralement des femmes) au sein de l'ASSÉ – des pratiques féministes, donc – et les pratiques que l'on peut qualifier de « proféministes », c'est-à-dire, ayant été mises en place pour l'ensemble des membres, incluant les hommes. Comme il est mentionné plus haut, les militants interrogés ne s'identifiaient pas eux-mêmes comme « féministe », une tendance qui semble assez généralisée à l'ASSÉ.

En effet, tous les participants et toutes les participantes, dont l'engagement à l'ASSÉ s'est étalé sur plusieurs années, disent adhérer aux pratiques adoptées pour favoriser un partage plus égalitaire de la parole. Pour l'un d'eux, elles sont carrément incontournables et, à l'inverse, les écarts par rapport à l'objectif d'une répartition équitable de la parole signifient pour lui « manquer de respect... manquer de fidélité à nos principes » (Pascal). Cette idée que les pratiques encadrant le partage de la parole sont l'incarnation des principes de l'ASSÉ est largement partagée parmi les répondantes et répondants qui, unanimement, jugent que celles-ci sont pertinentes. Ce constat ne surprend pas dans la mesure où il serait difficile pour une personne de s'impliquer à l'ASSÉ à long terme tout en rejetant ouvertement ses principes proféministes et les pratiques les accompagnant. Ceux et celles qui s'y opposent initialement sont amenés à y adhérer ou quittent l'organisation. Notons par ailleurs que, bien que les répondantes et répondants offrent un portrait nuancé des différents facteurs qui facilitent ou limitent l'engagement et la prise de parole dans leur organisation (âge, expérience militante, origine nationale ou régionale, etc.), ils et elles ont de la difficulté à identifier les mécanismes d'exclusion qui freinent l'implication des personnes racisées et des personnes trans et au genre non binaire.

Dans l'ensemble, les participantes et participants considèrent aussi les pratiques encadrant le partage de la parole comme efficaces, quoique plusieurs les considèrent comme limitées. Les répondantes et répondants citent souvent les statistiques compilées pendant les instances de l'ASSÉ pour souligner les inégalités de genre qui subsistent dans les prises de parole. Ces statistiques servent ainsi à justifier la pertinence des mesures utilisées à l'ASSÉ puisqu'elles permettent de démontrer les asymétries dans les prises de parole. D'ailleurs, cette démonstration elle-même fait partie de l'arsenal de pratiques utilisées dans les congrès et peut permettre de rééquilibrer le partage des tours de parole, comme en témoigne Joëlle :

Mettons, on laisse la première moitié du congrès se dérouler, là on fait l'annonce « Bon ben à date, c'est 70 % des interventions qui sont faites par des hommes » par exemple. Pis là, souvent, on voit une amélioration après ce commentaire-là. [...] Tu sais, c'est arrivé des fois qu'après des commentaires comme ça, ben là on voit quelque

chose qui ressemble à du 50-50. C'est ça, je trouve ça intéressant, pis je trouve que ça montre l'importance de le dire, de le dénoncer, de montrer au monde: « Ben regardez, là, ça se passe présentement. On voit que les hommes prennent plus de place que les femmes, essayons de contrer ça. (Joëlle)

Cette illustration de l'efficacité quasi immédiate d'une pratique encadrant le partage de la parole n'est pas un cas unique. Un exemple qui ressort à plusieurs moments dans les entrevues est celui du caucus non mixte, qui, dans le meilleur des cas, offrirait aux femmes « comme un *kick*, un *boost* de batterie » (Sasha).

De l'extérieur, Philippe observe les caucus « femmes »: « C'était souvent très utile et efficace pour les femmes [...]. Souvent elles revenaient pis il y avait plus de prises de parole, juste au niveau du ton, de l'attitude, elles étaient un peu plus affirmées, sûres d'elles-mêmes, etc. [et] le contenu de ce qui revenait était souvent très pertinent. » De l'intérieur, Alice dévoile quant à elle une partie des rouages qui contribuent à ce changement avant / après. Selon elle, le caucus non mixte, en plus d'offrir un espace où les femmes sont susceptibles de se sentir plus libres d'aborder des sujets intimes (des expériences de harcèlement ou d'agression, par exemple), permet aux personnes présentes de « discuter de différentes choses de manière plus libre. Ça permettait de formuler des hypothèses, de formuler des idées sans que ce soit obligé d'être... d'être... vraiment comme appuyé pis débattu à chaque fois ». Ce moment de discussion moins officiel que le congrès offre donc un espace d'entraînement (dans les deux sens du terme) qui semble avoir pour effet d'encourager les femmes à prendre plus souvent la parole au retour en groupe mixte. Cela dit, la transition entre le caucus non mixte et le congrès peut être difficile. Selon Claudine, il arrive régulièrement que même si les femmes parlent beaucoup pendant le caucus non mixte et qu'une porte-parole rapporte le contenu des discussions qui ont eu lieu, les déléguées ne s'expriment pas plus au retour en groupe mixte qu'avant la tenue du caucus.

De façon générale, les participantes et participants tendent à juger de l'efficacité des pratiques en vigueur à l'ASSÉ à l'aune de celles qu'ils et elles ont pu observer ailleurs. Personne ne cite d'exemple de milieux où le partage de la parole serait plus

égalitaire qu'à l'ASSÉ, pointant plutôt les rapports inégaux observés ailleurs, une tendance déjà observée par Dupuis-Déri (2009) et Gaudreau (2013) dans des recherches portant sur des groupes libertaires.

7.3 FIERTÉ ET APPARTENANCE: UN CONSTAT D'ABORD ÉTONNANT

En ce qui a trait à l'attachement aux pratiques encadrant le partage de la parole, toutefois, les propos des répondants et répondantes sont différenciés en fonction du genre. Lorsqu'ils parlent des effets que ces pratiques ont sur eux, les hommes interrogés affirment que celles-ci contribuent à leur sentiment d'appartenance à l'ASSÉ; dans quelques cas, ils mentionnent explicitement leur sentiment de fierté. Les répondantes n'utilisent pas ce type de vocabulaire pour exprimer leur point de vue, situant plutôt leur discours dans le registre de l'utilité et de l'application concrète de ces mesures et entrecoupant ces commentaires positifs de réserves. Si elles reconnaissent les effets positifs de ces pratiques, notamment sur le plan individuel, elles insistent sur leurs limites. Se démarquant des hommes interrogés, mais rejoignant plusieurs des répondantes, Florence dira par exemple: «Je pense que ce serait pire si on les avait pas. Pis je pense que ça ne suffit pas. Il faut pas s'asseoir là-dessus pis penser que «tout est beau, tout est fait, on est donc ben féministes, on est donc ben fines!»».

De leur côté, certains des participants émettent des critiques à l'égard de pratiques spécifiques, par exemple en déplorant que le caucus non mixte ouvert aux hommes se résume souvent à une «séance d'éducation populaire» (Pascal), ou encore qu'il peut s'agir d'un moment «vraiment lourd» (Dominic, Louis, Marc). Toutefois, lorsqu'ils considèrent les pratiques dans leur ensemble, ils considèrent leur mise en place comme une avancée féministe. Louis, par exemple, juge que:

Ça permet vraiment d'implanter une bonne présence féministe à l'ASSÉ pis ça encourage pour de vrai à la présence des femmes à l'intérieur de l'ASSÉ [et] plus globalement, dans la gauche radicale. Mais même au-delà de ça, dans la société en général, [...] d'avoir un discours comme féministe et plus radical aussi, à l'intérieur de la société civile au Québec, je pense que c'est avantageux pour... ben pour tout le monde, dans le fond (Louis).

Cette différence notable dans le point de vue des hommes et des femmes avec qui je me suis entretenue m'a d'abord étonnée. Sans l'avoir explicitement nommé, j'avais entamé cette recherche avec l'impression – relevant du sens commun et non d'une observation systématique – que les femmes devaient être les principales bénéficiaires de l'éventail de pratiques conçues pour favoriser leur prise de parole. Les données qui se dégagent des entrevues que j'ai menées permettent toutefois de tracer différentes pistes d'explication à cette apparente contradiction.

En premier lieu, les distinctions dans le discours en fonction du genre ne sont pas aussi étonnantes si l'on considère que les militantes sont susceptibles d'avoir fait l'expérience dans leur propre parcours à l'ASSÉ de certaines des limites qu'elles identifient. Presque toutes, en effet, témoignent d'une tension interne entre leur conviction que leurs propos sont pertinents et un manque de confiance en elles qui rend leurs prises de parole ardues. En deuxième lieu, les femmes estiment que les pratiques comme l'alternance homme-femme, les caucus non mixtes, le congrès femmes et les points femmes favorisent la prise de parole des femmes et leur engagement dans les débats politiques, mais ne font rien pour décharger ces dernières des tâches dont elles sont les principales responsables. Faute d'espace pour pouvoir développer ces deux pistes d'explication, je me concentrerai ici sur la division inégale du travail militant⁷ à l'ASSÉ.

Les hommes interrogés voient les pratiques encadrant le partage de la parole à l'ASSÉ comme contribuant à «resocialiser» ou à «contre-socialiser» les membres, les hommes apprenant à s'effacer plus, les femmes étant encouragées à développer leurs aptitudes et leur capacité à s'exprimer publiquement. Philippe décrit le parcours qu'il a observé chez des amies qui se sont impliquées en même temps que lui :

7. La question de l'écoute est centrale à l'enjeu de la division du «travail conversationnel» et permet aussi d'enrichir le portrait de la répartition du travail militant. Les contraintes d'espace m'empêchent toutefois de l'aborder ici. La lectrice ou le lecteur pourra se référer à mon mémoire (Leclerc 2017) et au texte «La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation» de Corinne Monnet (2009).

Il y a eu un processus d'*empowerment* en fait à travers l'ASSÉ, parce que c'est justement une organisation quand même qui – même si c'est problématique des fois au niveau des pratiques – au niveau du discours, valorise justement l'égalité hommes / femmes, le féminisme, et donc, pousse les femmes à s'affirmer. Donc là, moi d'un côté j'ai vu ce processus d'*empowerment* là, pis de l'autre côté ben, personnellement, ça a été, c'est ça, mes premiers contacts avec la question féministe, pis avec l'idée de *déempowerment*, ou de comme, d'avoir des relations plus égalitaires. (Philippe)

Si le point de vue de Philippe est assez largement partagé par les répondants, les militantes interrogées sont plus critiques par rapport au potentiel transformateur de ces pratiques.

7.4 DERRIÈRE LES PRATIQUES (PRO)FÉMINISTES : DU TRAVAIL INVISIBLE

Les militantes interrogées tendent à exprimer un épuisement par rapport aux nombreuses tâches peu reconnues qu'elles accomplissent au sein de leur organisation et à dénoncer la plus grande reconnaissance dont bénéficient les militants. La surreprésentation des hommes dans certains rôles influents comme la coordination nationale et les contacts avec les médias est dénoncée depuis longtemps par les militantes féministes de l'ASSÉ (Gariépy et coll. 2005). Cette visibilité et cette reconnaissance asymétriques du travail des hommes et des femmes dans l'Association s'inscrit dans une dynamique plus large de division du travail militant.

Selon Danièle Kergoat, dans la société occidentale, les rapports sociaux de sexe se construisent principalement autour de l'enjeu⁸ du travail, à la base de la division entre sphères privée et publique – lieux de réalisation du travail reproductif et productif, respectivement. Les femmes sont principalement assignées aux tâches rattachées au privé/reproductif, les hommes au public/productif. Mais au-delà de cette ségrégation horizontale, sous-tendue par un «*principe de séparation*», il existe une ségréga-

8. Cet enjeu est constitutif du rapport social, qui « peut être assimilé à une "tension" qui traverse la société; cette tension se cristallise peu à peu en enjeux autour desquels, pour produire de la société, pour la reproduire ou "pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir", les êtres humains sont en confrontation permanente » (Kergoat 2012, p. 226).

tion verticale selon un « *principe hiérarchique* (un travail d’homme « vaut » plus qu’un travail de femme) » (Kergoat 2012, p. 229, italiques dans l’original). Cette division entre travail de femme et travail d’homme s’inscrit dans la durée et est observable dans une grande variété de contextes sociaux, mais elle est diverse et changeante dans ses manifestations spécifiques. Ainsi, une tâche n’est pas en elle-même féminine ou masculine, elle est féminine parce qu’elle est accomplie par les femmes ; elle « vaut moins » parce qu’elle est accomplie par des femmes.

Dans le contexte de l’ASSÉ, les tâches qui sont accomplies par les femmes de manière disproportionnée peuvent être regroupées en trois ensembles, soit les tâches logistiques, les tâches liées au *care* et les tâches de revendications féministes. Respectivement, ces différents domaines peuvent inclure, entre autres :

Tâches logistiques	Tâches liées au care	Tâches liées aux revendications féministes
Rédiger, corriger, photocopier des documents ;	Créer et entretenir les liens entre les membres ;	Justifier la pertinence d’une analyse féministe transversale des enjeux traités par l’organisation ;
Réserver des locaux de réunion, gérer l’hébergement de militantes et militants ;	S’assurer du confort de toutes et de tous au cours de moments de pause ;	Démontrer l’existence de rapports inégalitaires dans l’organisation ;
Planifier les repas et les courses ;	Travail d’écoute : - comme confidente (accompagnement des personnes vivant des émotions intenses) ; - comme interlocutrice (offrir une écoute attentive qui va confirmer à l’autre la pertinence et la valeur de son intervention)*.	Être <i>de facto</i> responsable de la rédaction de textes (articles, tracts) en lien avec les enjeux féministes ; Justifier la pertinence de pratiques (pro)féministes ; Mettre en œuvre les pratiques (pro)féministes adoptées.

* L’espace limité ne permet pas de creuser adéquatement ici l’importance de l’écoute.

Le travail que nécessitent l’élaboration, la mise en œuvre et la défense des pratiques encadrant le partage de la parole s’inscrit à la croisée de ces différents types de tâches et relève des femmes et *a fortiori* des personnes qui s’identifient comme féministes, une tendance qui se confirme aussi dans les groupes libertaires québécois.

cois (Lambert-Pilotte et coll. 2007). Pour reprendre les termes d'un des participants : c'est aux féministes, et notamment aux membres du Comité femmes, que les membres de l'ASSÉ « refile[nt] tous les trucs féministes ». (Philippe)

La garde du senti offre une illustration de la diversité des tâches nécessaires à la mise en œuvre de pratiques visant un meilleur partage du pouvoir et de la parole. Dès le départ, l'ajout de cette mesure à l'arsenal antisexiste de l'ASSÉ découle du travail de recherche et de réflexion des membres du Comité femmes de l'époque, qui avaient présenté un « Mémoire sur la place des femmes dans l'ASSÉ » au congrès d'orientations tenu en 2005 (Gariépy et coll. 2005). Dans les périodes où cette pratique a été abandonnée ou remise en question à l'ASSÉ, ce sont aussi des féministes qui ont eu à en justifier la pertinence, parfois au prix d'un épuisement profond ou de harcèlement.

Soulignons que la mise en œuvre de cette pratique, qui implique « d'être attentive ou attentif aux sentiments/émotions/feelings que les gens n'expriment pas ouvertement » (Gariépy et coll. 2005, p. 4) se fait dans un milieu qui résiste à reconnaître le rôle des émotions dans l'engagement et le vécu militant. Pour Pascal, le rôle de garde du senti est une partie de la solution à ce problème puisqu'il permet « de signifier, ou de mettre en avant, que la question des émotions est importante. Que c'est pas vrai qu'on est juste des êtres animés par des idées politiques pis que c'est juste des idées qui se confrontent en instance ! » (Pascal)

La gardienne du senti peut en effet mettre en lumière l'influence des émotions des membres sur le déroulement d'une assemblée. Rappelons toutefois que ce rôle, « une *job* qui demande énormément d'énergie parce qu'il faut être attentif à tout » (Claudine), est, dans la grande majorité des cas, assumé par une femme. Souvent, c'est spécifiquement à « une personne qui a été élue dans le Comité femmes dans le passé » (Louis) que l'on propose ce « rôle ingrat ». Bien que cette tâche soit reconnue comme ardue par la majorité des répondantes et répondants⁹,

9. Plusieurs fournissent des exemples de demandes et de commentaires à caractère sexuel, parfois ouvertement hostiles, qui sont faits aux gardiennes du senti.

Florence, qui a de l'expérience dans l'ensemble des postes du présidium des congrès, juge que cette difficulté n'est pas reconnue à l'ASSÉ. Alors que le secrétariat est généralement pris en charge par une personne salariée et que des formations spécifiques existent pour apprendre à présider des assemblées, Florence croit que «souvent les gens qui cherchent un présidium acceptent *de facto* l'idée de gardienne du senti [...], mais se disent «Oof, on va prendre n'importe qui, tant qu'il y a quelqu'un. Pis ils se rendent pas compte à quel point c'est un rôle qui est difficile.» En effet, bien que plusieurs des personnes interrogées jugent que les femmes sont plus à même de repérer les rapports de domination qui traversent l'assemblée en raison de leur propre position dans la hiérarchie de genre, le peu de cas qui est fait des compétences nécessaires pour occuper ce rôle révèle une tendance à réduire les aptitudes des femmes à des qualités naturelles ou innées, ce qui contribue à leur dévalorisation (Guilbert 1966, citée dans Fillieule 2008, p. 29).

L'assignation des responsabilités en lien avec les pratiques (pro)féministes de l'ASSÉ se modifie toutefois dans le temps. Par exemple, Marc explique comment les moyens de contrôle visant à faire respecter la féminisation des interventions dans les rencontres de l'ASSÉ se sont formalisées au fil de ses années de militantisme :

Quand j'ai commencé à l'ASSÉ, en fait, il n'y avait pas de gardiennage du senti. Pis la pratique pour forcer les gens à féminiser était décentralisée. Fait qu'en fait, c'étaient des délégations, souvent des femmes, qui avaient des espèces de cartons avec un signe de féministe radicale, pis dès que quelqu'un ne féminisait pas, elles commençaient à l'agiter. Fait que là tu parlais – pis moi je connaissais pas comment féminiser mes interventions à l'époque, je parlais, pis soudainement, tu sais, il y a plein de pancartes qui s'agitent partout dans le congrès. C'est intimidant, fait que là tu es comme «Oh shit!». Je pense que, à un moment donné, des associations trouvaient ça intimidant. Fait que là c'est devenu la responsabilité de la personne qui est gardienne du senti. Finalement, au lieu d'être l'ensemble du congrès qui agite ces affaires-là, c'est juste la personne en avant. (Marc)

Ainsi, les femmes étaient déjà les principales responsables de faire respecter la pratique de la féminisation des termes au

moment de l'entrée de Marc à l'ASSÉ, mais il s'agissait d'une responsabilité collective et d'un acte qui pouvait être lancé par n'importe quelle déléguée. Toute personne présente avait la possibilité de fabriquer un carton, permettant à l'ensemble de ces personnes de partager la responsabilité de la dénonciation des formulations qu'elles jugeaient problématiques. Pour Cheryl Hercus (1999), qui s'est penchée sur la question des émotions vécues et exprimées par des féministes dans le cadre de leur engagement politique (au quotidien et au sein de groupes organisés), le fait d'affirmer ses positions féministes avec assurance est un travail difficile, prenant et fatigant. Choisir de confronter l'autre en critiquant ses propos ou attitudes jugés sexistes implique un travail – souvent invisible – de gestion des émotions que ces prises de position peuvent déclencher chez les autres et chez soi-même. Les féministes disent aussi se sentir souvent contraintes de faire de l'éducation par rapport à ces enjeux (Hercus 1999, p. 45).

Dans l'exemple offert par Marc, prendre soin de l'inconfort provoqué par le battement collectif de cartons, jugé intimidant, a entraîné d'officialiser la « surveillance » de la féminisation. C'est dès lors la gardienne (ou, rarement, le gardien) du senti qui se charge de cette tâche. Ce qui était un acte collectif politique devient alors une tâche officielle, technique et relevant d'une seule personne. Les frustrations que peuvent provoquer les interventions dénonçant une prise de parole non féminisée sont donc dirigées non plus vers l'ensemble du groupe, mais vers une personne, généralement une féministe. Cet exemple est limité si on le considère isolément. Il faut toutefois replacer cette responsabilité assignée à une personne féministe dans le contexte de l'ensemble du travail visant à justifier les pratiques encadrant les prises de parole et, plus largement, l'ensemble des tâches requises pour mettre en avant des revendications féministes dans une organisation mixte. Hercus (1999, p. 48) soutient que les féministes paient le prix de l'engagement émotif nécessaire à la défense de leurs positions et que celles dont l'engagement est plus profond témoignent de niveaux de frustration et d'épuisement particulièrement élevés.

Selon plusieurs des répondantes, les critiques relatives aux revendications portées par les féministes, souvent personnifiées

par les membres du Comité femmes, sont en effet lourdes à porter. Florence résume le climat :

J'avais encore l'impression que c'était les points liés aux enjeux femmes, les points liés au féminisme, qui étaient, tu sais – l'ambiance globale c'était carrément « Ah, encore le Comité femmes qui vient chialer sur quelque chose qui fait pas son affaire. » [...] Tu sais, c'est ben le *fun* tant que le Comité femmes sert à prouver à quel point l'ASSÉ est féministe. Mais quand le Comité femmes émet des critiques envers l'ASSÉ elle-même, ben là ça passe moins bien. (Florence)

En somme, les militantes sont les principales responsables du travail de justification des différentes pratiques encadrant le partage de la parole, de leur application et, plus largement, des revendications et des analyses féministes dans l'organisation. Les répondantes font état de l'épuisement qu'elles attribuent à l'accumulation de ces tâches invisibilisées et peu valorisées. Elles déplorent aussi que cette charge de travail les empêche de se concentrer sur des tâches plus politiques. En effet, les tâches principalement effectuées par les femmes sont dévalorisées par rapport à celles accomplies par des hommes, et elles sont associées à la sphère privée, par opposition au travail des hommes qui s'inscrit dans l'espace public et dans le domaine politique. Ces considérations se traduisent dans les mouvements sociaux par une dévalorisation et une invisibilisation des champs d'action et des modes d'organisation privilégiés par les femmes (Ferree et Merrill 2000). Au contraire, ce sont les secteurs et les activités où les hommes assument des rôles de leadership qui sont considérés comme pertinents et surtout, reconnus comme politiques. Dès lors, le travail d'élaboration, de justification et de mise en œuvre de pratiques encadrant le partage de la parole tend à être exclu du domaine politique dans les discours des répondantes et des répondants.

7.5 À QUI PROFITE LE FÉMINISME À L'ASSÉ ?

Plusieurs des répondants estiment que c'est aux femmes de proposer et d'élaborer des pratiques visant à favoriser les prises de parole des femmes et d'en juger la pertinence : « C'est aux principales intéressées à décider [...] c'est quoi les mesures qui leur conviennent » (Louis). Si tout porte à croire que ce point de

vue (partagé) vise sincèrement à respecter l'autonomie politique des femmes dans un domaine qui les affecte plus directement, il n'en demeure pas moins que ce type d'affirmation permet aux hommes d'occuper un espace relativement confortable dans les discussions et débats concernant ces pratiques. Leur engagement émotionnel par rapport à ces questions reste limité et les risques qu'ils courent – la sanction sociale de la part d'autres hommes, notamment – sont à peu près nuls au sein d'un groupe qui met en avant des valeurs féministes. C'est du moins ce qui se dégage de ce qui n'est pas nommé dans les entretiens réalisés avec les hommes : aucun d'entre eux ne fait part de la fatigue ou de l'épuisement associé à la défense de ces principes dont témoignent les femmes ; aucun ne mentionne d'attaques vécues en lien avec leurs prises de position proféministes alors que les femmes sont sanctionnées quand elles sont jugées « trop féministes ». Parallèlement, les hommes qui mettent en avant des opinions (pro) féministes peuvent bénéficier du « prestige ou [de] la sympathie qu'accordent des féministes à leurs compagnons de route » (Dupuis-Déri 2008, p. 157-158) et, plus largement, asseoir leur réputation d'alliés de la cause féministe au sein de l'ASSÉ.

Les différences genrées que l'on peut observer dans l'équilibre entre « investissements » et « profit » symboliques des prises de position (pro)féministes ont des impacts tangibles sur les parcours militants et professionnels des hommes et des femmes. Dès les années 1990, Huguette Dagenais et Anne-Marie Devreux faisaient le constat que les hommes peuvent tirer profit de leurs positions féministes dans le milieu universitaire et dans le monde du travail. Selon elles, par exemple, les chercheurs intéressés par les enjeux entourant la masculinité et les hommes dans le mouvement féministe ont bénéficié d'une ouverture beaucoup plus grande dans le milieu scientifique que les chercheuses féministes. Elles avancent l'hypothèse que « sur le plan professionnel, la petite minorité d'hommes proféministes ont proportionnellement gagné plus qu'ils n'ont perdu à développer une pensée nouvelle et à contrecourant » (1998, p. 14). Si le fait d'avancer de telles idées publiquement comporte certains risques, il s'agit surtout pour les hommes proféministes d'une occasion de confirmer « leur image d'hommes de gauche, contestataires, etc. » (Dagenais et Devreux 1998, p. 14).

Cette image, tout comme la connaissance des enjeux et des pratiques organisationnelles féministes que les militants peuvent acquérir à l'ASSÉ, peut-elle être mise à profit dans le cadre d'engagements subséquents ou encore sur le marché du travail? Difficile de se prononcer avant que cette piste ait été creusée de manière systématique. Je soulignerai néanmoins que la répondante et les répondants dont l'implication remonte à plusieurs années jugent que les hommes avec qui elle et ils ont milité avant et pendant la grève de 2012 ont mieux réussi que les femmes impliquées au même moment à mettre à profit leur passage à l'ASSÉ pour obtenir des emplois, dans le milieu syndical notamment. Sans m'étendre sur la question, faute de données permettant de l'éclairer, on peut faire l'hypothèse que les formes d'engagement des femmes et des personnes au genre non binaire dans les luttes pour une redéfinition des normes et des pratiques genrées seront plus difficiles à mettre en avant comme un atout sur le marché du travail.

Plusieurs des répondants estiment que les pratiques de l'ASSÉ ont ou auront un impact sur leur engagement dans d'autres groupes. L'un d'eux prévoyait d'ailleurs promouvoir leur mise en place dans ses futurs lieux d'implication :

[Je vais essayer de] faire de mes milieux d'implication des endroits un petit peu plus inclusifs. Je pense en fait, c'est un peu ça [...] un des rôles que je pourrais prendre, après avoir appris tout ça. Je pense que [...] je peux faire ça, mettre en place ces moyens d'inclusivité là, s'ils ne sont pas présents dans d'autres milieux d'implication. (Dominic)

Du côté des répondantes, si certaines affirment que les mesures de partage de la parole ont eu une incidence positive sur leur confiance à s'exprimer en public, elles ressentent aussi les contrecoups d'afficher cette assurance, parfois durement acquise, dans d'autres milieux. Florence, par exemple, raconte son expérience dans une assemblée générale syndicale où elle juge avoir respecté les règles énoncées (ne pas intervenir plus de deux fois sur un même sujet, par exemple), contrairement à plusieurs délégués hommes, souvent plus âgés :

Je me suis fait reprendre par le présidium et par les personnes dans la salle, je me suis fait couper la parole, je me suis fait dire d'en venir au point, d'abréger mes interventions [...] Je pense que ça

les faisait chier que je sois une femme qui s'affirmait de façon forte alors que toutes les autres femmes plus âgées, quand elles intervenaient c'était pour dire: «Ah, moi je suis d'accord avec ce que Jean-Guy a dit.» (Florence)

L'anecdote rappelle la suggestion de la linguiste Dale Spender (citée dans Monnet 1998) selon laquelle ce n'est pas par comparaison avec les hommes que les femmes sont accusées de trop parler, mais bien par rapport à ce qui est vu comme la norme: les femmes silencieuses.

AU-DELÀ DES LIMITES, UN POTENTIEL À ÉVALUER

Le fait que l'ASSÉ a adopté au fil des années un arsenal d'outils visant à encourager la prise de parole des personnes que l'on entend le moins – avec un accent marqué sur le caractère genré de la division inégale de la parole – témoigne d'une volonté de ses membres de mieux partager le pouvoir au sein de l'organisation. Toutefois, il est possible d'affirmer que les coûts et les bénéfices liés à ces pratiques sont différenciés selon le genre. Bien que celles-ci soient conçues pour favoriser la prise de parole des femmes, l'adhésion à de telles mesures (pro)féministes offre des bénéfices symboliques et matériels aux hommes qui, sans sacrifier leur accès à la parole, peuvent toutefois en tirer une réputation d'alliés des luttes féministes. De leur côté, les militantes reconnaissent l'effet positif de certaines de ces pratiques sur leur parcours individuels mais soulignent les limites de ces pratiques. Leurs expériences, diverses et couvrant une dizaine d'années d'existence de l'ASSÉ, montrent que ces pratiques ne permettent pas une réelle réorganisation de la division genrée du travail: par leur entremise, on encourage la prise de parole et la prise de responsabilités «politiques» pour les femmes, mais sans s'assurer de les libérer du poids des tâches invisibles qu'elles portent de manière disproportionnée.

Ces constats peuvent sembler pessimistes. Il importe de souligner que les pratiques encadrant le partage de la parole et visant à favoriser la participation de certains groupes sous-représentés à l'ASSÉ permettent d'atteindre ces objectifs en partie. Ces mesures facilitent la prise de parole des femmes et contribuent à développer leurs aptitudes et leur confiance en elles. Au-delà

de ces effets sur les individus, les diverses mesures adoptées par l'ASSÉ ont aussi le mérite d'ouvrir la discussion sur la pertinence de penser les structures organisationnelles en fonction des groupes les moins représentés. L'utilisation de cet éventail de pratiques, particulièrement dans un contexte de renouvellement rapide des cohortes de membres, oblige les personnes impliquées dans l'ASSÉ à constamment se questionner sur les enjeux de prise de parole, d'écoute et de participation et à justifier la pertinence des modes d'encadrement en vigueur dans l'organisation. Malgré les limites de ces multiples pratiques, leur présence permet d'obtenir des acquis sur le plan individuel et organisationnel dont on pourrait éventuellement mesurer les répercussions au-delà de l'ASSÉ elle-même.

Références

- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) (2015), « Statuts et règlements ». [En ligne], [<http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2013/02/statuts-et-reglements-derniere-mise-a-jour-septembre-2015.pdf>] (Consulté le 10 février 2017).
- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s.d.[a] « Féminisme », ASSÉ. [En ligne], [<http://www.asse-solidarite.qc.ca/lutte/feminisme/>] (Consulté le 29 septembre 2015).
- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s.d.[b] « L'ASSÉ », ASSÉ. [En ligne], [<http://www.asse-solidarite.qc.ca/asse/>] (Consulté le 28 octobre 2016).
- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s.d.[c] « Présentation », ASSÉ. [En ligne], [<http://www.asse-solidarite.qc.ca/asse/presentation/>] (Consulté le 17 mars 2016).
- Dagenais, Huguette, et Anne-Marie Devreux (1998), « Les hommes, les rapports sociaux de sexe et le féminisme : des avancées sous le signe de l'ambiguïté », *Recherches féministes*, vol. 11, n° 2, p. 122.
- Descarries, Francine (2005), « L'antiféminisme « ordinaire », *Recherches féministes*, vol. 18, n° 2, p. 13751.
- Dupuis-Déri, Francis (2009), « L'anarchisme face au féminisme : comparaison France-Québec », dans Olivier Fillieule et Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po., p. 187-224.
- Duriez, Hélène (2009), « Des féministes chez les libertaires : Remue-ménage dans le foyer anarchiste », dans Olivier Fillieule et Patricia Roux (éd.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po., p. 167-186.

- Ferree, Myra Marx et David A. Merrill (2000), «Hot Movements, Cold Cognition: Thinking about Social Movements in Gendered Frames», *Contemporary Sociology*, vol. 29, n° 3, p. 454-462.
- Fillieule, Olivier (2008), «Travail militant, action collective et rapport de genre», *Travaux de Science Politique / Political Science Working Paper Series*, vol. 36, Lausanne.
- Gariépy, Geneviève, Martine Poulin, et Julie Descheneaux (2005), «Mémoire sur la place des femmes à l'ASSÉ», *Cahier des mémoires – Congrès d'orientation de l'ASSÉ du 25 au 28 novembre 2005*.
- Gaudreau, Éloïse (2013), *Interprétations de la tension entre principes de lutte et pratique militante en matière de rapports de genre dans les organisations libertaires: le cas de l'Union Communiste Libertaire (UCL)*. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Chicoutimi (études et interventions régionales).
- Hercus, Cheryl (1999), «Identity, Emotion, and Feminist Collective Action», *Gender and Society*, vol. 13 (1 – Special Issue: Gender and Social Movements, Part 2), p. 34-55.
- Kergoat, Danièle (2005), «Rapports sociaux et division du travail entre les sexes», dans Margaret Maruani (éd.), *Femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, 2005, p. 225-233.
- Lacoursière, Benoit (2007), *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*, Montréal, Sabotart Édition.
- Lambert-Pilotte, Geneviève, Marie-Hélène Drapeau et Anna Kruzynski (2007), «La révolution est possible: Portrait de groupes autogérés libertaires au Québec», *Possibles (Les jeunes réinventent le Québec)*, vol. 31, n° 1-2.
- Leclerc, Typhaine (2017), *Parler politique – Potentiel et limites des pratiques encadrant le partage de la parole à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante*. Mémoire de maîtrise. Université Laval (sociologie).
- Monnet, Corinne (2009), «La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation», *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 19, n° 1, p. 9-34.
- Pailé, Pierre et Alex Mucchielli (2016), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4^e édition, Paris, Armand Colin.
- Trat, Josette (2006), «La responsable féministe, la «mauvaise tête» dans les organisations mixtes», Note de recherche, *Cahiers du Genre HS*, vol. 1, n° 3, p. 143-158.

CHAPITRE 8

En route vers la démocratie : les Tunisiennes en lutte pour leurs droits

ANNE LEBLANC

INTRODUCTION

Les mouvements pour les droits des femmes en Tunisie ont souvent été tus, sinon ignorés par l'histoire, en raison d'une mémoire nationale et internationale patriarcale et poreuse. Les mobilisations récentes, depuis 2010, ont donné lieu à de nouvelles interprétations sur la place des femmes dans les luttes pour les droits, en particulier ceux qui concernent leur spécificité genrée. La Tunisie, terreau du printemps arabe et de revendications pour une démocratie et de réels droits humains, constitue donc un lieu propice pour l'étude de la participation des femmes à la transition démocratique, menant vers un nouveau régime de droits humains. Étudiante-chercheuse en anthropologie ayant séjourné en Tunisie en 2018 pour mon terrain de recherche, je présente dans ce chapitre quelques références qui ont marqué ma revue de littérature sur les thématiques esquissées plus haut. L'approche féministe engagée et intersectionnelle est celle que je préconise dans nombre de mes travaux et celui-ci ne fait pas exception. Je souhaite engager un dialogue entre les aires culturelles maghrébine et franco-canadienne afin de faire découvrir des auteurs et surtout des autrices issues de courants de pensée qui diffèrent de ceux auxquels nous nous rattachons habituellement en Amérique du Nord.

En bonne partie, ma perspective sera de situer historiquement les événements, principalement axés sur le XX^e siècle. J'ai pour objectif premier de rendre compte des préoccupations de la société civile sur les déterminants de son bien-être. J'aborderai également le point de vue dominant du politique pour mieux

mettre en contexte les réactions d'aujourd'hui. Après un survol historique des luttes féministes pour les droits sous Bourguiba et Ben Ali, je plongerai plus directement dans la révolution de 2010 et de 2011. Je couvrirai de façon générale un certain éventail des moyens déployés comme tactiques militantes, où lutte pour les droits est en vérité synonyme de batailles contre les diverses formes de discriminations et de violences auxquelles ont fait face ces femmes au cours des années. Je tenterai de dresser un portrait des multiples incarnations de ces violences, pouvant toutes s'entrecouper : physique, économique, structurelle, politique, idéologique et épistémologique. Cela prend la forme d'une lecture factuelle et analytique des événements, lecture qui se veut chronologique pour gagner en clarté, mais sachons que les mouvements sociaux prennent souvent la forme de vagues, avec leurs flux et reflux. J'invite donc à faire preuve de distance par rapport au piège du déterminisme historique et à ne pas voir la situation d'aujourd'hui comme un aboutissement des luttes, mais plutôt comme le résultat d'un processus continu de négociations entre les femmes et l'État, l'État et la scène internationale, les femmes et la société et les femmes entre elles. Je précise enfin que l'histoire est le fruit d'une construction sociale, avec ses biais et orientations. Il en ressort que la parole et les actions des femmes rurales ou peu scolarisées, par exemple, ne furent pas l'objet des plus grandes préoccupations de documentation par le passé, et j'oserais dire ni dans l'actualité. Cette lacune est donc perceptible dans le corpus que j'ai recensé, mais soulignons tout de même la diversité des expériences qui marquèrent les initiatives de ces féministes tunisiennes, aux obstacles démultipliés¹ comparativement à leurs consœurs urbaines et aisées.

8.1 AVANT L'INDÉPENDANCE

Figurons-nous d'abord un contexte autoritaire depuis la période de la colonisation française. De 1881 jusqu'à l'indépendance acquise en 1956, la Tunisie s'est retrouvée sous le joug de sa métropole par un régime de protectorat. La libération nationale

1. Kilani (2014) évoque notamment l'accès limité à la formation, à l'emploi et au crédit.

ne fut pas celle attendue, Habib Bourguiba ayant été au pouvoir pendant les 30 années suivantes, avant que Ben Ali ne fasse son coup d'État pour rester à la tête du pays de 1987 à 2011.

Si nous nous attardons à la première période autoritaire, nous réalisons que la place des femmes dans la lutte pour l'indépendance ne fut pas retenue à sa juste valeur par l'histoire. En effet, au cours des années 1930, elles s'engagèrent dans divers projets, d'ordre social (grève de la faim, demandes pour l'arabisation de l'enseignement scolaire, etc.) et caritatif (aide aux veuves de guerre, lutte contre la pauvreté, etc.) (Labidi 2006; Mahfoudh et Mahfoudh 2014). Toutefois, en raison d'un déficit social de crédibilité, les revendications des femmes durent être relayées par des intellectuels progressistes et sensibilisés à leur cause. Sur ce point, il est critiqué que des hommes, à l'autorité plus consensuelle, aient été les figures de proue les plus marquantes des combats féministes du début du XX^e siècle (Mahfoudh et Mahfoudh 2014). Sans renier le travail qu'ils ont accompli, il importe de comprendre que leurs actions ont pris place dans un contexte où certaines femmes avaient déjà pavé la route, élaboré des idées.

Les luttes contre les violences patriarcales et colonialistes se sont éventuellement entremêlées. En effet, les points de jonction étaient nombreux, par exemple dans le cas où des femmes devaient s'occuper seules de leur foyer, avec peu de droits dans le cas où leur mari se faisait emprisonner pour des raisons politiques (Mahfoudh et Mahfoudh 2014). Dépassant progressivement leur condition de mères et d'épouses, les femmes virent la nécessité de se regrouper pour lutter pour obtenir plus de droits et diminuer les discriminations, ce qui les mena à une plus importante politisation, par exemple par la création d'associations.

8.2 SOUS BOURGUIBA

Sur le plan directement politique, à la suite de la période coloniale, les Tunisiennes s'opposèrent à leur ségrégation politique et se battirent pour le droit de vote en vue de l'élection de 1956, mais ne l'obtinrent que l'année suivante. S'ensuivit une période marquée par un féminisme d'État, où l'on cherchait à corriger des inégalités juridiques telles que celles concernant la

succession dans l'héritage². Cela s'accompagna toutefois d'une réification politique du contrôle social, notamment celui des associations, où seules les plus proches du parti au pouvoir étaient dotées d'un statut de légalité, en plus de ressources étatiques et de visibilité, et où « [l]es membres fondatrices ont été choisies parmi les militantes les plus fidèles au parti et jugées « dignes » de porter le mouvement des femmes dans la Tunisie indépendante » (Mahfoudh et Mahfoudh 2014, p. 21). Mais, nous ne sommes pas sans savoir qu'historiquement, ce genre de faveurs et de privilèges se double d'une perte d'autonomie décisionnelle et pragmatique, relevant d'une subtile mais importante violence idéologique. Le régime de Bourguiba se retrouvait ainsi doublement gagnant, car vu à l'époque comme l'État progressiste par excellence dans le monde arabe, salvateur des femmes de par l'attribution de droits et libertés, tout en contrôlant parallèlement le discours des associations féministes.

L'ascension de Bourguiba se traduisit de façon générale par un « désinvestissement de l'espace public par les acteurs sociaux » (Labidi 2006, p. 137). Malgré tout, une poignée de militantes se mobilisèrent et entrèrent dans la résistance englobant différents champs (universités, syndicats, espaces culturels), essayant de nouvelles tactiques pour faire changer l'opinion populaire. Pour rebondir sur cette dernière idée :

Si la première génération a fait son entrée dans le domaine public en revendiquant un autre statut, une autre éducation, une autre qualité de vie et une existence politique, la deuxième génération [revendiqua] de nouveaux droits comme l'intégrité du corps par la lutte contre la violence privée et la participation au politique (Labidi 2006, p. 143).

La participation au domaine politique prit une tournure autre que celle espérée. Bourguiba entama un mouvement de modernisation socioéconomique, qui avait pour objectif de mieux positionner la Tunisie sur l'échiquier mondial. Bénédicte Gastineau (2012) explique comment ses programmes de développement de la nation avaient comme outil privilégié le contrôle de

2. Le thème de l'égalité successorale est revenu à quelques reprises dans les débats sociétaux, notamment en novembre 2018 lorsque le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi allant en ce sens.

la croissance démographique. Pour ce faire, on s'attarda au taux de fécondité, mieux régulé par un ensemble de mesures telles que l'accès à la contraception et à l'avortement. La transition de la fécondité, comme Gastineau l'appelle, eut un impact majeur sur les droits reproductifs des femmes. Toutefois, ces avancées, loin d'être gratuites, ont plutôt impliqué en retour une participation accrue des femmes à la vie sociale, politique et économique, bref, de participer à un effort collectif de développement (Gastineau 2012). Aux droits succédaient donc les devoirs. La violence idéologique à nouveau était tout en subtilité, mais consistait néanmoins à utiliser une cause pour en desservir une autre.

Le développement de la nation s'incarna plus précisément dans une législation particulière en 1956, le Code du statut personnel. Dans la foulée de ses grandes réformes socioéconomiques, Bourguiba mit en œuvre un ensemble de mesures à l'intérieur de ce code, touchant de près la condition juridique des femmes, allant de l'interdiction de la polygamie à l'âge légal du mariage en passant par le droit au divorce. Le discours populaire le considère, autrefois comme aujourd'hui, comme une source d'émancipation des femmes, puisque la juridiction qu'il amenait était porteuse de grands changements, malgré quelques insuffisances. D'autres comme Chékir (2014) partagent un peu moins cet enthousiasme et sont plus explicites sur les limites du Code : la mère célibataire demeurait sans statut, la dot de la femme en mariage n'était pas abolie et à l'héritage, l'homme maintenait le double de la part d'une femme. Plus généralement, en reprenant les termes de Mounira Maya Charrad, le Code du statut personnel relevait d'une ingénierie sociale, selon une approche descendante (*top-down*). Les autorités cherchèrent à remodeler la société selon les critères d'un État moderne, en créant notamment une nouvelle citoyenneté non plus basée sur les liens de fidélité familiaux, claniques et tribaux, mais nationaux (2015, p. 356-357).

8.3 JUSQU'À BEN ALI

Bien qu'une dictature vînt à en remplacer une autre, le coup d'État de Ben Ali en 1987 se fit sans violence physique, ce qui fut accueilli avec soulagement. Tel son prédécesseur, Ben Ali porta une attention particulière aux enjeux féminins, mais toujours

maîtrisée selon ses propres intérêts. L'égalité entre les genres devait ici aussi servir au rayonnement de la nation, faisant de la Tunisie un pays progressiste dans le monde arabe. Les associations féministes, de quelque nature qu'elles étaient, avaient l'occasion d'être entendues par le régime, sur certains enjeux de violence structurelle comme la place des femmes dans les partis politiques, pour autant qu'elles n'ébranlaient pas sa structure idéologique ou institutionnelle.

En effet, ce nouveau vent de féminisme étatique forçait les associations à se soumettre à la politique nationale et au cadre moral officiel, et donc à suivre les lignes du parti, comme le rapportent Mahfoudh et Mahfoudh (2014, p. 24). Andrea Khalil (2014) ajoute que Ben Ali s'empirent du discours féministe, sans pourtant y inclure les féministes. De fait, le régime benaliste entraînait dans une lutte contre l'islamisme, mais s'apparentait davantage à une chasse aux sorcières. Prônant la laïcité, toute référence à la religion était mal vue, notamment pour les femmes portant le foulard, alors interdit dans les lieux publics. Les associations féministes appuyées par la dictature devaient donc elles aussi lutter contre le fondamentalisme religieux. Ben Ali usa donc de la même tactique que son prédécesseur, s'accolant lui aussi une image du sauveur des femmes, mais ce coup-ci pour lutter contre l'opposition politique islamiste.

L'effort demandé à ces femmes exigeait de s'engager tant dans la sphère publique que privée puisqu'elles devaient continuer d'assumer leurs rôles de mères et d'épouses. Ces rôles justement ne demeuraient pas reconnus à leur pleine valeur, sans sentiment de redevabilité de la part des hommes vis-à-vis de ce travail invisible. La structure sociale n'était pas véritablement changée; il s'agissait plutôt d'une conception de l'égalité formelle, avec toutes les iniquités que cela suppose. On continuait à assumer que toute personne partait avec les mêmes chances dans la vie, forçant du coup les femmes à adopter un mode d'existence masculin pour accéder à des fonctions desquelles elles étaient sinon exclues. Suivant les idées de Naïma Hamrouni (2016), cela constituerait ainsi une injustice épistémique flagrante, en ce sens où l'octroi de droits aux femmes relevait d'une instrumentalisation de leur statut.

La restriction des libertés, conséquence de la révision de certaines lois, eut de nombreuses conséquences directes. L'une des incarnations les plus frappantes de cette violence fut le cas des prisonnières politiques. Doris Gray et Terry Coonan (2013), à la suite des entrevues menées auprès de 80 anciennes détenues et de plusieurs femmes de prisonniers, dressent le portrait suivant. Les données sur les femmes détenues sont très variables puisque nombre d'entre elles étaient emprisonnées secrètement, mais elles oscilleraient entre 300 et 1 500. Sous Ben Ali, il n'était pas rare que des femmes passent derrière les barreaux sans procès, alors qu'elles étaient le plus souvent accusées d'appartenir à une organisation prohibée. Les conséquences durèrent bien longtemps et sont toujours présentes chez de nombreuses ex-détenues. Plusieurs ont perdu toute crédibilité auprès de leur entourage dans leur vie quotidienne et ont même hypothéqué l'avenir de leurs enfants, lésés eux aussi dans leur dignité en raison du stigmate qui pèse sur la famille.

Parmi les conséquences indirectes des restrictions était la surveillance des épouses des hommes incarcérés, notamment par la méthode du pointage, soit d'aller se présenter à un poste de police plusieurs fois par jour, rendant impossible d'occuper un emploi régulier. À une violence étatique suivait donc une violence économique, ces femmes ne pouvant subvenir dignement à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Une autre forme de discrimination, dans une perspective intersectionnelle, était celle pesant sur les femmes musulmanes, particulièrement celles portant le foulard, qui ne bénéficièrent pas du soutien des associations séculières d'aide aux femmes³. Comme Khalil le rapporte (2014, p. 190), ces femmes étaient victimes d'une triple oppression: en tant que Tunisiennes par le régime dictatorial, que femmes par le patriarcat et que musulmanes par la politique autoritairement laïcisante. Ces formes de violence émanaient de la législature étatique, mais s'exécutaient à travers le pouvoir policier, qui en

3. Certaines d'entre elles, dont l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, sont critiquées encore aujourd'hui dans les discours populaires pour ne pas inclure dans leurs luttes les femmes musulmanes, amazighes ou peu scolarisées, trop « obscurcies » par leurs autres oppressions pour partager le même discours féministe.

profitait pour souvent accompagner le tout de violence physique ou sexuelle, par exemple en écrasant leurs cigarettes sur la poitrine de femmes.

Devant ce constat, les groupes féministes des années 1990 et 2000 s'unirent sous un nouveau paradigme, celui d'un mouvement autonome (Mahfoudh et Mahfoudh 2014). Celui-ci s'articula autour de la lutte contre le projet islamiste (et des valeurs inégalitaires qu'il amène) et celui de l'État concernant les questions politiques féministes. Un parallèle peut être fait avec le féminisme des « études subalternes » (*subaltern studies*), dont les principaux points se trouvent notamment chez Sonia Dayan-Herzbrun (2008). Elle fait état du mouvement de prise de parole des groupes anciennement colonisés : par la théorisation de la subjectivité. « La question centrale devient alors celle du devenir sujet pour soi et pour les autres » (2008, p. 122). Une analyse intersectionnelle est d'autant plus nécessaire dans les pays musulmans puisque la place des femmes dans les rapports sociaux de genre a été englobée dans des discours normatifs, effaçant trop souvent leur agencéité.

8.4 PENDANT LA RÉVOLUTION

Dans un contexte historique plus rapproché du nôtre, un changement de paradigme s'opéra grâce à cette resubjectivation féminine. Les printemps arabes furent le théâtre d'une réaction massive de la société civile aux régimes dictatoriaux communs dans cette région du monde. Mon but ici n'est pas d'en retracer l'historicité, mais simplement de voir dans quelle mesure les femmes ont pris part à cette résurgence citoyenne de l'intérêt pour les droits humains. Cette lutte pour les droits était aussi une lutte contre les violences, de multiples ordres. Avec une parole gagnée venait celle des critiques sociales sur les discriminations, et avec les mains déliées, les actions subséquentes.

Nombre de personnes voyaient les femmes comme enfermées dans les traditions, religieuses ou non ; leur réaction aux éboulements politiques alla toutefois contre les prédictions, grâce à une politisation de problèmes sociaux tels que le chômage ou la violence domestique. Elles occupèrent l'espace public, marchèrent dans la rue, prirent le micro, s'organisèrent en nouvelles associations, en modernisèrent d'autres, s'en prirent

aux régimes en place et dénoncèrent leurs conditions et celles de leurs confrères masculins. Toutefois, Jabeur Fathally (2012) fait valoir que les femmes, contrairement à ces derniers, se sentaient tant responsables des combats à caractère universel que spécifiquement féminins. Donc non seulement les Tunisiennes affrontèrent des mesures allant contre la dignité humaine, mais en plus elles se battirent pour leur propre droit de parole dans les diverses instances de dénonciation. De nombreuses autrices considèrent que cette entreprise est réussie (Chékir 2014; Labidi 2006; etc.) puisque des femmes de tous les milieux, degrés d'éducation, âges, appartenances idéologiques et statuts sociaux se sentirent interpellées par cet appel révolutionnaire, massivement faut-il le souligner, et certaines gagnèrent des responsabilités comme une visibilité grandissante dans les manifestations. Mais, pour revenir aux relations entre hommes et femmes durant les événements de 2010-2011, un trait que je considère comme marquant est celui de la recherche d'alliances ou de partenariats. La dignité humaine, expression déjà évoquée, était le véritable mot d'ordre de la révolution. Pour ce faire, «le partenariat entre la femme et l'homme équivaudrait à dire que les hommes doivent cesser de considérer la femme comme «un être relatif», un être dont l'existence ne peut se définir que par sa soumission à l'homme» (Fathally 2012, p. 226). Cela implique également de ne pas enfermer les femmes dans une position de victimes, responsabilisant donc tant les hommes à traiter les femmes avec dignité, d'égaux à égaux, que les femmes elles-mêmes en les *empouvoirant* pour qu'elles puissent prendre toute la place sociale qui leur revient.

8.5 LA RÉSISTANCE PAR LA PRISE DE PAROLE

J'aimerais maintenant m'arrêter sur quelques espaces sociaux qui ont vu la participation féminine s'accroître dans les revendications des droits. Il s'agit dans tous les cas de médias, et dont la diversité des utilisations reflète le spectre des stratégies des femmes.

Le premier, soit le blogue comme action militante, est décrit dans le texte de Khalil (2014). Internet ayant été un facteur d'importance tout au long des printemps arabes, des citoyennes utilisèrent cette plateforme pour faire connaître leurs opinions

et quelques-unes en vinrent ainsi à gagner une certaine notoriété. Pour Lina Ben Mhenni, le blogue constituait une façon de dénoncer la répression du droit de parole par la dictature. Elle écrivait dans le but de pousser la société tunisienne au changement, de s'indigner contre la censure et de s'allier avec d'autres groupes sociaux comme les prisonniers et prisonnières politiques. C'était également un moyen de rendre visibles les violences politiques afin d'ouvrir le monde aux inégalités subies par ses concitoyens et concitoyennes.

Le deuxième, la littérature, longtemps dominée par les hommes, fut avec la révolution investie par les femmes, qui cherchèrent à s'engager politiquement dans cet art, dénonçant entre autres les privilèges patriarcaux. C'est chez Douja Mamelouk (2015) que l'on peut trouver le détail de cet activisme. Elle stipule que ce fut l'occasion d'un éveil politique, transmis au moyen de romans, d'histoires courtes et de mémoires. Mamelouk, grâce à l'analyse de quelques romancières influentes, argumente que c'est par ce moyen que de nouveaux thèmes émergèrent chez les femmes, tels que les libertés, l'action politique, la démocratie et le changement social. Elle parle alors d'une « nouvelle géographie du genre ». Internet fut également un espace de diffusion de ces écrits, notamment grâce à Facebook, qui toutefois hébergea des attaques antiféministes, forçant certaines femmes à utiliser un pseudonyme pour partager leurs réflexions et leurs histoires.

Troisièmement, les vidéos sur Internet permirent le partage avec le plus grand nombre et cela devint plus souvent qu'autrement un objectif de diffusion. Ulrike Lune Riboni fait part de son analyse des usages sociaux des images filmées dans son texte (2016). Il voit dans la production des vidéos, mais aussi dans leur rediffusion par d'autres usagères et usagers, une forme d'activisme puisque « l'internaute choisit d'y associer son image et ainsi de marquer son adhésion à la cause défendue par les producteurs du contenu » (Babeau dans Riboni 2016, p. 58), surtout s'il s'agit d'un contenu allant contre la norme dominante. Les vidéos, en plus de chercher à soulever une indignation populaire, constituaient des traces, des preuves même, de ce que la société vivait dans son quotidien en termes de répression et de violence, mais aussi de mobilisation. Contrairement à une plate-

forme dans le monde réel où une certaine notoriété est de mise pour prendre parole (et surtout pour se faire entendre), la production de vidéos ne requiert pas d'autorité particulière et permet de donner la parole aux personnes qui ne l'ont habituellement pas. De nombreuses femmes ainsi eurent l'occasion de produire des témoignages filmés. Riboni parle alors de «réappropriation symbolique de l'histoire «en cours» dans le but que le peuple façonne sa propre image de lui-même (2016, p. 66).

8.6 TENSIONS ENTRE SÉCULARISME ET ISLAMISME

Tel qu'il a été mentionné précédemment, un stigmatisme pesait lourdement sur les femmes musulmanes. Toutefois, une fois la révolution enclenchée, nombre d'interdictions les visant furent levées. Nous vîmes ainsi une mobilisation remarquable de cette catégorie sociale, dont la parole acquit enfin une importance quant aux questions de genre, voire une place centrale dans les débats. Une nouvelle diversité des voix émergea, sans toutefois amener plus de sérénité entre les idéologies dominantes. La polarisation entre la pensée séculière et religieuse n'était pas nouvelle, mais s'actualisait au travers d'enjeux sur les droits des femmes (Khalil 2014)⁴. Nous pouvons schématiser la situation selon des valeurs universelles égalitaires affrontant un projet de société conservateur et familialiste. D'un autre point de vue, avec un regard plus ancré dans les événements locaux, nous pouvons voir que ce sont les associations islamistes qui ont cherché à aider les femmes emprisonnées de par leur appartenance à une association à tendance religieuse; ce sont d'ailleurs elles aussi qui défendirent l'identité arabo-musulmane de la nation (Mahfoudh et Mahfoudh 2014), sujet resté sensible après la colonisation comme l'a témoigné le projet moderniste et séculariste de Bourguiba.

4. Bien que ce clivage soit perceptible aujourd'hui, nous pouvons l'analyser comme un des produits du colonialisme. Chokri Ben Fradj (2009) montre comment la laïcité imposée par la France en Tunisie a historiquement caché une forme de racisme et de mépris envers l'islam et les politiques locales. On établissait des rapports de force entre «lumière» (l'élément laïc) et «obscurantisme» (l'élément religieux), ce qui a contribué aux tensions actuelles.

Les motivations de chacun des partis sont diverses : chez les tenants de l’islamisme, les responsabilités liées à la tradition et à la famille se retrouvaient sur les épaules des femmes puisque c’étaient elles qui transmettaient historiquement les valeurs identitaires aux enfants. Dans cet ordre d’idées, la reproduction du modèle islamique doit être adéquate de par le respect des injonctions trouvées dans le Coran, et l’image de la communauté, donc la dignité collective, est incarnée par les femmes. Leurs droits et devoirs tels qu’ils sont inscrits dans le Livre sont ceux à respecter. Chez les sécularistes, cette vision était critiquée parce qu’elle encourage les femmes à rester dans leur foyer pour ne s’occuper que d’un aspect domestique de la vie. Elle contribue à renforcer un ordre patriarcal où les hommes et les femmes auraient des caractéristiques différentes mais complémentaires (et nous y reviendrons). Cela peut être la base de discriminations comprises comme immanentes avec une interprétation rigoriste des écrits islamiques.

Dans tous les cas, l’amélioration des conditions socioéconomiques des femmes était le but ultime, mais passant par deux chemins opposés. Ces deux groupes au final avaient une lecture différente du Code du statut personnel de 1956 et cherchaient à faire avancer les droits humains dans leur ensemble, donc pas que ceux des femmes. Les valeurs d’égalité, de liberté et de dignité motivaient leurs actions, mais avec des schèmes de référence que l’on peut considérer comme à l’opposé l’un de l’autre. Malheureusement, dans de nombreux cas, les différences ont eu raison des points d’alliances possibles, sans toujours avoir touché aux droits des femmes (Khalil 2014). Dans ces perspectives épistémiques distinctes toutefois, des objectifs communs se dessinaient, comme la lutte contre l’autoritarisme.

8.7 ÉGALITÉ OU COMPLÉMENTARITÉ ?

Pour faire suite à cette idée de sources référentielles opposées, l’un des principaux débats lors de l’élaboration de la Constitution de 2014 fut en rapport avec ces enjeux, autour du lien entre les hommes et les femmes. Le discours séculariste était le tenant d’une référence au terme d’égalité entre les genres, selon une approche universelle des droits humains. Le discours religieux,

ayant guidé les principes d'écriture de ladite Constitution, faisait alors référence au terme *complémentarité* entre les genres, insinuant que les hommes et les femmes sont par essence de natures distinctes, témoignant du lien de dépendance entre eux et elles. Cela implique également que chaque genre serait naturellement plus disposé à certaines qualités, compétences et responsabilités dans une collectivité. Ce discours arguait que l'on peut être dans la différence sans forcément tomber dans l'inégalité. Ces principes émanent d'une lecture plus puritaine des écrits sacrés et s'opposent à une démocratie imposée à l'occidentale, obligeant une gouvernance laïque pas forcément compatible avec les contextes locaux (Khalil 2014).

Dans les faits, lorsque le terme *complémentarité* sortit comme principe constitutionnel à l'été 2012, la Tunisie vit une levée de boucliers d'une grande partie de la population, de tous les ordres, par l'entremise de nombreuses manifestations. Une corrélation put être établie entre une idéologie de la complémentarité et la violence faite aux femmes, puisqu'elles devenaient responsables des comportements agressifs des hommes, qui, lorsqu'ils étaient accusés criminellement, pouvaient bénéficier d'une faveur juridique de circonstances atténuantes (Labidi 2015, p. 354).

Il s'agit donc d'un débat qui n'a pas encore à ce jour trouvé fin, puisque d'un côté, l'on invoque les droits humains à caractère immuable, et de l'autre, les droits islamiques, à caractère tant régionalement situé que sacré. Ici aussi, la dignité humaine est l'objectif, mais son essence varie grandement. Nous avons affaire à des conceptions du monde antinomiques, comme les nomme Chung (2017), donc ces visions incomparables ne pouvant pas se rencontrer en dialogue, et impliquant ici des oppressions irréductibles, une incommensurabilité épistémique. Je reviendrai sur ce point en dernière partie de texte. Pour conclure, autant l'on peut voir ces tensions négativement, autant il s'agit ici d'un débat social, où les valeurs dominantes ne sont plus imposées par le haut, mais résultent d'un mouvement ascendant (*bottom-up*), impliquant une meilleure participation démocratique (Charrad 2015, p. 358). Contrairement à de nombreux autres pays du monde arabe, les femmes prirent part à ces grandes discussions à saveur politique, tant pendant qu'après la révolution.

8.8 DEPUIS LA RÉVOLUTION

Une brève mise au point factuelle est nécessaire à cette étape-ci. À la suite de la fuite de Ben Ali, en janvier 2011, un gouvernement transitoire fut mis en place, avant les élections d'octobre 2011. Celles-ci eurent pour résultat l'élection d'un gouvernement de coalition entre Ennahdha, parti islamiste modéré qui obtint la majorité des sièges parlementaires, et deux autres partis⁵. Ennahdha avait été banni sous l'ancien régime, donc n'avait pas de lien avec la dictature, et constituait selon la population tunisienne le groupe organisé aux politiques les plus propices à la transition démocratique. Une nouvelle constitution fut finalement votée en janvier 2014, réitérant que la religion de l'État est l'islam, mais garantissant un ensemble de libertés civiles et politiques, où toute personne est égale devant la loi (tout comme les hommes et les femmes entre eux et elles). Toutefois, la famille comme institution reste un pilier juridique, pas forcément en faveur des femmes. Leurs droits reproductifs ne sont pas non plus inaliénables, mais nous sommes loin de certaines mesures constitutives qu'Ennahdha voulait faire passer⁶ (Winter 2016). Des réformes législatives et juridiques majeures se sont donc tenues, recherchant une nouvelle application des droits humains. Toutefois, bien que certaines améliorations de la vie des femmes soient notables, d'autres changements sont souhaitables dans un avenir rapproché.

Tout d'abord, bien que la participation des femmes aux mobilisations citoyennes fût remarquable, elles furent partiellement laissées de côté pour les changements effectifs de gouvernement, donc dans les postes publics de responsabilité, invisibilisant leurs efforts. Aux élections de 2011, elles obtinrent 24 % des sièges de l'Assemblée constituante (pourcentage toutefois plus élevé qu'aux États-Unis dans une instance équivalente). Cette élection avait pourtant un scrutin de liste devant inclure la parité (mesure progressiste s'il en est une), mais très peu de femmes apparurent en tête de ces listes. De plus, quant aux femmes élues, on suppose que le choix de l'électorat s'est posé non pas sur leur caractéris-

5. Ces partis sont le Congrès pour la République et Ettakatol.

6. C'est en effet un parti aspirant à ce que la Tunisie soit gouvernée par la charia.

tique féminine, mais sur leur appartenance aux partis (Khalil 2014, p. 194). L'instance législative se démarquait pourtant de celle d'ordre exécutif, puisqu'au gouvernement élu, sur un total de 35 ministres nommés, 3 seulement étaient des femmes, dans des postes traditionnellement féminins et aux budgets moindres. Nous pouvons souhaiter à plus long terme que la nouvelle Constitution, qui « oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues [...] [puisse aller au-delà du fait de] circonscrire l'égalité à la sphère publique » (Gaté 2014, p. 52). L'avancée des droits des femmes doit passer par leur présence dans les sphères de pouvoir. Investir les espaces décisionnels constitue une lutte à la domination masculine symbolique grâce à un nouvel imaginaire dans lequel parité est hautement liée à égalité. Plus encore, cette stratégie permet au groupe social féminin d'amener plus haut des enjeux de violence qui le touche, afin de les faire entrer dans les considérations législatives par un nouveau rapport de force.

Parallèlement à cette situation, sur le plan civil, une analyse féministe déduit une forme d'intériorisation de la discrimination, même chez les femmes, soit qui sont inconscientes du peu de visibilité féminine dans les fonctions publiques, soit qui invoquent une modestie propre à ce groupe social. D'aucuns argumentent que les femmes n'en font pas assez pour se faire reconnaître dans leurs capacités, mais les faits prouvent le contraire : une citoyenne a lancé un concours sur Facebook peu avant les élections d'octobre 2011 et a reçu pas moins de 800 CV de femmes désirant réellement s'engager sur le plan politique de l'Assemblée constituante. Voilà alors « [u]n projet qui a permis à certaines listes de « piocher » des candidates pour respecter la parité dans leur liste. [...] Quelle leçon en tirer donc, sinon que « les femmes sont écartées, oubliées et volontairement exclues de toute forme de participation à la construction de la Tunisie de demain » (Kilani 2014, p. 227). En outre, les mesures adoptées dans un contexte de féminisme d'État ne sont positives que pour une classe aisée, excluant de fait les femmes par exemple analphabètes ou provenant de régions rurales, aux préoccupations parfois bien différentes. Ainsi, le patriarcat étatique s'est combiné à d'autres formes d'oppression.

Pour revenir à cette question des quotas, une proposition d'instaurer cette proportion dans la représentation des têtes de listes électorales avait été faite, puis rejetée. Gaté (2014) en fait un argumentaire détaillé et expose les points suivants : le concept de parité peut être récupéré politiquement dans l'optique où un parti peut se donner une image plus progressiste qu'il ne l'est réellement. Ensuite, mettre des femmes en tête de liste n'assure pas une représentation féministe (rappelons que de nombreuses femmes ont des opinions antiféministes). Enfin, les quotas servent de mesures incitatives à une meilleure représentativité qui ne doit pas être une fin en soi, mais doivent être accompagnés d'un ensemble de discriminations positives. Celles-ci devraient faire entrer dans l'imaginaire social que les femmes sont tout aussi compétentes que les hommes (l'argument de la compétence étant soulevé dans bien des débats). Il faut donc faire preuve de prudence afin que le tout ne soit qu'un arrangement symbolique sans conséquences tangibles et positives pour les femmes. Un véritable rapport de force doit être imposé.

8.9 L'AVANCÉE DES DROITS

Sur les plans civil et juridique, la révolution a aussi entraîné des changements. La violence physique faite aux femmes était un trait malheureusement caractéristique du pays, alors qu'une enquête nationale menée en 2010 rapportait que 47 % des femmes âgées de 18 à 64 ans en avaient subi une forme ou une autre (Arfaoui et Moghadam 2016, p. 642). Si nous pouvons nous soulager à l'idée que la violence physique faite aux femmes est un combat étatique officiellement inscrit dans sa constitution, un vent de conservatisme a soufflé sur la population, avec une exigence accrue de décence de la part des femmes, servant de motif à des agressions (Winter 2016). Le but ici n'est pas d'associer conservatisme religieux avec violence faite aux femmes, mais plutôt d'analyser ce que les hommes font de cette idéologie. Par exemple, Amnistie Internationale (citée par Winter 2016, p. 521) rapporte une situation où une femme fut violée par des policiers et, lorsqu'elle déposa une plainte contre eux, fut discréditée et arrêtée pour indécence publique. Cela peut être vu comme alimenté par une « politique bienveillante vis-à-vis des groupes intégristes [qui] a permis à ceux-ci d'occuper les espaces religieux

(les mosquées et les salles de prière), d'où ils ont organisé leur offensive contre les droits acquis des femmes [...]» (Mahfoudh et Mahfoudh 2014, p. 30).

Globalement, nous pouvons dire que le mouvement des femmes d'après la révolution est composé de nouvelles personnes pas forcément pleinement adhérentes au féminisme, mais qui en tiennent compte dans leur ligne de pensée. Le Code du statut personnel reste une référence, mais en tant que « seuil minimal non négociable ». La lutte se fait d'abord pour la dignité et pour la démocratie, notions englobées dans celle de citoyenneté, afin que ces valeurs aient un impact sur les droits des femmes (Mahfoudh et Mahfoudh 2014, p. 28).

Du côté de la militance, les nouvelles forces politiques en place font face à une résistance organisée : les associations féministes enchaînent sur le plan politique les séminaires, rassemblements et publications (Arfaoui et Moghadam 2016, p. 645), et agissent ainsi en gardiennes des droits des femmes. Enfin, malgré que la Tunisie ait l'ensemble de lois le plus favorable à l'émancipation des femmes dans le monde arabe, il ne faut pas non plus négliger la part que la société civile doit jouer dans les changements constitutionnels, puisque les relations entre État et mouvements sociaux sont dans une optique dialogique et de processus (Charrad 2015).

Une analyse du pouvoir détachée révèle tout de même quelques mises en garde juridiques. Tout d'abord, comprenons que malgré qu'une constitution affirme l'égalité citoyenne, celle-ci n'a pas forcément d'article de loi sur l'égalité entre les genres, en raison d'un point de vue androcentré où la norme est masculine, et la divergence, féminine. Ainsi, les revendications des femmes relèveront de particularismes, nécessitant une accommodation (Hamrouni 2016). Et en allant plus loin : « Consacrer les droits n'est pas suffisant, encore faut-il garantir aux femmes qu'elles peuvent les faire valoir en justice et que ceux qui les enfreignent seront condamnés » (Gaté 2014, par. 82). Un accès brimé à la justice peut en soi devenir une autre forme de violence puisqu'aucune réparation adéquate n'est opératoire. Enfin, un dernier point d'importance est celui de la connaissance du droit. Une population peu éduquée n'est en mesure ni de bien connaître ses droits (et les

subtilités des lois), ni de les mettre en application. Cela passe entre autres par l’alphabétisation, les mesures sociales s’enchaînant dans celles des domaines politique et juridique.

Enfin, les victimes des systèmes discriminatoires (par exemple le pointage) sous les dictatures demandent tant des excuses officielles qu’une compensation tangible pour réparer les torts. En effet, la plupart d’entre elles en appelèrent à une commission vérité et réconciliation, à laquelle devait se doubler un processus de justice transitionnelle. Cela s’inscrit dans une perspective démocratique du droit cherchant à lutter contre l’invisibilisation des violences faites aux femmes et aux autres groupes marginalisés. L’Instance Vérité et Dignité, créée en 2013, avait pour mission de remplir ce rôle. À l’été 2018, toutefois, à l’annonce de la prolongation nécessaire de son mandat jusqu’en décembre, le parlement exprima une forte opposition, puisque nombre de ses membres avaient un intérêt personnel à ce que l’instance n’aboutisse pas à la phase juridique de sa mission. L’État n’a que très peu coopéré à ce processus de réparation.

CONCLUSION

Les mobilisations des femmes en Tunisie sont historiques et il est crucial de se les remémorer. D’abord engagées pour l’indépendance nationale contre la colonisation française, cet engagement se retourna devant le régime de Bourguiba, qui instaura plutôt un féminisme d’État. Ce féminisme des faveurs fut repris par Ben Ali selon des dispositions tant en continuité qu’en rupture qu’avec son prédécesseur. Malgré une ferveur populaire moindre, les groupes féministes ne restèrent pas moins dans la résistance, jusqu’à ce que le printemps arabe de 2010-2011 éclate, en premier lieu en Tunisie. Ce moment fut propice pour un renouvellement des pratiques et pour s’appuyer sur un féminisme autonome et plus militant devant les droits arrachés par l’État. Ce féminisme connut des tensions en son intérieur, qui teintent toujours le discours des Tunisiennes. Désormais entré sur la scène internationale, le féminisme tunisien s’inspire de ce qui se fait ailleurs et sert également de modèle dans le monde arabe. La transition démocratique est en cours, et les femmes ont certes vu une amélioration de leur condition, mais des changements importants sont toujours espérés.

J'ai déjà évoqué le déchirement du féminisme entre une identité arabo-musulmane et des idéaux universaux d'égalité, et je voulais terminer sur un mouvement à l'intersection de ces courants. Tout comme Fathally, j'ai l'impression que les Tunisiennes ont intérêt à « saisir cet « instant révolutionnaire » en investissant le champ religieux et en valorisant leur partenariat aussi bien avec les hommes qu'avec les femmes appartenant à d'autres sphères culturelles et géographiques » (2012, p. 224) afin de combiner ces intérêts divergents. Autant des notions d'égalité entre les genres sont non négociables dans le monde dans lequel nous sommes, autant il ne faut pas chercher à tasser l'islam, qui est partie prenante de l'identité tunisienne. Charrad (2015) nous invite ici à voir l'islam comme une « identité parapluie » sous laquelle les interprétations multiples sont possibles, et en même temps qui est moins prescriptive des comportements que guidant les thèmes à débattre. Suivant l'idée que le droit musulman est avant tout un produit historique, donc une construction sociale, l'islam n'est pas forcément incompatible avec la démocratie, et il est possible de discuter de ses conditions d'applicabilité modernes. C'est précisément ce qu'est actuellement en train de faire le féminisme islamique⁷, qui tente de mettre à jour des interprétations désuètes du Coran, et donc d'actualiser plus généralement la pensée collective pour l'harmoniser avec des idéaux plus égalitaires. Une lecture féministe du Coran est donc possible et même souhaitable, touchant des enjeux tels que les droits conjugaux. La capacité interprétative des sources sacrées doit ainsi être partagée, pour ne pas non plus figer les interprétations. L'islam sert ici d'outil pour mener les femmes vers une émancipation, au lieu de les enfermer dans une tradition dont elles seraient les gardiennes. La justice sociale est donc un souhait et une bataille de par une réappropriation féminine de l'islam, et dénonçant sa reprise par le patriarcat. Si des aspects du Coran, par exemple relativement au butin de guerre, ont été actualisés, pourquoi ne pas faire de même avec l'égalité entre les genres ?

7. Le féminisme islamique est à différencier de celui dit islamiste, en ce sens où le premier fonde ses activités sur la mise en avant des valeurs de l'islam, alors que le second vise un rapprochement étroit entre religion et politique.

Références

- Arfaoui, Khedija et Valentine Moghadam (2016), « Violence against women and Tunisian feminism: Advocacy, policy, and politics in Arab context », *Current Sociology Monograph*, vol. 64, n° 4, p. 637-653.
- Ben Fradj, Chokri (2009), « La modernité dans le regard d'une laïcité excentrée: le cas de la Tunisie coloniale (1881-1955) », dans C. Peyrard (dir.) *Politique, religion et laïcité*, Aix-en-Provence, Presse universitaire de Provence.
- Charrad, Mounira Maya (2015), « Progressive law: How it came about in Tunisia », *Gender Race & Just.*, vol. 18, n° 2, p. 351-360.
- Chékir, Hafidha (2014), « Le combat pour les droits des femmes dans le monde arabe », HAL archives ouvertes, vol. 70, 31 pages. [En ligne], [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01005544>].
- Chung, Ryoa (2017), *Injustices structurelles et épistémiques*, conférence donnée dans le cadre de l'Université féministe d'été à l'Université Laval, le 23 mai 2017.
- Dayan-Herzbrun, Sonia (2008), « De l'autonomie des femmes en pays d'Islam. Perspectives postcoloniales », *Contretemps*, vol. 21, p. 120-130.
- Fathally, Jabeur (2012), « Les droits des femmes à l'aube du printemps arabe: de "ne pas oublier les femmes" au "Femmes: n'oubliez pas!" », *Études internationales*, vol. 43, n° 2, p. 213-230.
- Gastineau, Bénédicte (2012), « Transition de la fécondité, développement et droits des femmes en Tunisie », *Les Cahiers d'EMAM*, vol. 21, p. 75-94.
- Gaté, Juliette (2014), « Droits des femmes et révolutions arabes », *La Revue des droits de l'homme*, vol. 6. [En ligne], [<http://revdh.revues.org/929>].
- Gray, Doris H., et Terry Coonan (2013), « Notes from the field: Silence kills! Women and the transitional justice process in post-revolutionary Tunisia », *The International Journal of Transitional Justice*, vol. 7, p. 348-357.
- Hamrouni, Naïma (2016), « Ordinary vulnerability, institutional androgyny and gender justice », dans C. Straehle (dir.), *Vulnerability, Autonomy, and Applied*, p. 69-82, Ethics, New York, Routledge.
- Kilani, Mondher (2014), *Tunisie: carnets d'une révolution*, Paris, Éditions Pétra.
- Khalil, Andrea (2014), « Tunisia's women: partners in revolution », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 2, p. 186-199.
- Labidi, Lilia (2015), « Cartooning and the democratic transition in Tunisia », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 11, n° 3, p. 354-358.
- Labidi, Lilia (2006), « Discours féministe et fait islamiste en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 4, n° 59, p. 133-145.

- Mahfoudh, Dorra et Amel Mahfoudh (2014), «Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie», *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 33, n° 2, p. 14-33.
- Mamelouk, Douja (2015), «New national discourses: Tunisian women write the revolution», *Alif: Journal of Comparative Poetics*, vol. 35, p. 100-122.
- Riboni, Ulrike Lune (2016), «Filmer et partager la révolution en Tunisie et en Égypte: Représentations collectives et inscriptions individuelles dans la révolte», *Anthropologie et sociétés*, vol. 40, n° 1, p. 51-69.
- Winter, Bronwyn (2016), «Women's human rights and Tunisian upheavals: is «democracy» enough?», *Global Discourses*, vol. 6, n° 3, p. 513-5

Notes biographiques

Isabelle Auclair est titulaire d'un doctorat en anthropologie. Elle est professeure au Département de management de l'Université Laval, associée à la Chaire de leadership en enseignement Femmes et organisations. Elle est aussi chercheuse associée à la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés et membre du Réseau québécois en études féministes (RéQEF). Ses recherches portent notamment sur le continuum des violences de genre, les mouvements migratoires, l'analyse genrée et intersectionnelle dans les domaines liés au développement international et l'action humanitaire, et la diversité et l'équité dans les organisations.

Hélène Charron est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales à Paris et de l'Université de Montréal et elle a mené des études postdoctorales au Centre inter-universitaire en études québécoises. Ses recherches portent principalement sur les rapports de genre dans le champ de l'éducation et des sciences sociales françaises et québécoises. Directrice de la recherche et de l'analyse au Conseil du statut de la femme, elle est aussi chercheuse associée à la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés de l'Université Laval, où elle a enseigné pendant cinq ans en études féministes et en sociologie. Elle a notamment publié *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire* (CSF, 2016), *Les formes de l'illégitimité intellectuelle. Les femmes dans les sciences sociales françaises, 1890-1940* (Paris, CNRS Éditions, 2013) et *La sociologie entre nature et culture: genre et évolution sociale dans L'Année sociologique* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011).

Marie France Labrecque est professeure émérite de l'Université Laval et associée au Département d'anthropologie de cette université. Son approche est celle de l'économie politique féministe et ses principales recherches se sont déroulées au Mexique sur des questions relatives aux dynamiques de développement, aux conditions de vie des Autochtones, à la justice sociale de même qu'à l'équité

de genre. Elle a notamment publié *Féminicides et impunité : le cas de Ciudad Juárez* (Montréal, Écosociété, 2012).

Diane Lamoureux est professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval. Ses recherches portent sur la citoyenneté et la démocratie dans les sociétés occidentales contemporaines. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages sur le féminisme dont *Pensées rebelles* (2010) et *Les possibles du féminisme* (2016), publiés aux Éditions du remue-ménage.

Anne Leblanc est étudiante à la maîtrise en anthropologie à l'Université Laval. Elle s'intéresse au système de droits humains et à la transition démocratique en Tunisie. Elle adopte une dimension féministe pour nombre de ses travaux universitaires et cultive cet intérêt notamment par son expérience en recherche à l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité et précédemment à la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés de l'Université Laval.

Typhaine Leclerc a obtenu sa maîtrise en sociologie à l'Université Laval en 2017. Son mémoire porte sur les pratiques mises en œuvre dans plusieurs organisations progressistes québécoises en vue d'assurer un partage plus équitable de la parole, notamment entre les hommes et les femmes (alternance homme-femme, caucus non mixtes, etc.). Elle a été membre du comité d'organisation du Colloque étudiant féministe « Féminismes : Recherche(s) en mouvement(s) ». Après plusieurs années dans le milieu communautaire, elle travaille présentement comme professionnelle de recherche.

Olivia Roy-Malo est étudiante au doctorat en anthropologie à l'Université Laval et en sciences de l'éducation à Paris Descartes. Ses recherches sont au carrefour de l'anthropologie de l'éducation, de l'économie politique, des études sur la ruralité et de l'anthropologie du Québec.

Isabelle St-Pierre est titulaire d'un doctorat en philosophie (nursing) de l'Université d'Ottawa et professeure agrégée au Département des sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais. Ses champs d'intérêt ont trait à la main-d'œuvre infirmière et à la santé au travail, plus particulièrement à la violence et à la gestion de conflits. Elle est une *coach* certifiée en résolution de conflits. Elle est aussi certifiée en intelligence émotionnelle.

Lorena Suelves Ezquerro est détentrice d'une maîtrise en anthropologie de l'Université Laval. Dans son mémoire, elle s'intéressait aux politiques de parrainage conjugal au Québec et aux effets de celles-ci sur les femmes parrainées, dans une approche féministe. Elle a assuré la coordination de l'Université féministe d'été aux éditions de 2014, 2016, 2017 et 2018, et elle a été une des organisatrices du Colloque étudiant féministe « Féminismes : Recherche(s) en mouvement(s) ». Actuellement, elle poursuit ses études de doctorat en anthropologie à l'Université Laval où elle s'intéresse à la migration par alliance et au parrainage conjugal dans une perspective intersectionnelle. Elle est aussi membre du comité de femmes immigrantes du Centre de femmes de la Basse-ville de Québec.

Dominique Tanguay est conseillère en développement de la recherche à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Elle a auparavant occupé les fonctions de directrice adjointe de l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité de l'Université Laval, ainsi que professionnelle de recherche à la Chaire de leadership en enseignement – Femmes et organisations et à la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés. Elle a aussi été membre du Comité de programme de l'Université féministe d'été de 2003 à 2018 et elle a enseigné, à titre de chargée de cours, plusieurs cours reliés aux études féministes.

VIOLENCES GENRÉES

ENJEUX ET RÉSISTANCES

Cet ouvrage collectif est inspiré des réflexions et des analyses qui ont été partagées lors de l'Université féministe d'été tenue sous le thème « Femmes, violences, politiques et résistances ». L'actualité nous rappelle fréquemment que les violences envers les femmes font partie du quotidien; les dénonciations de harcèlement et d'agressions, notamment dans la foulée du mouvement *#metoo/ #moiaussi*, en constituent une preuve. Malgré les efforts déployés au cours des dernières décennies, les violences faites aux femmes et les violences genrées demeurent un enjeu prioritaire au cœur des réflexions, des débats et des mobilisations féministes. Visant à mettre en valeur la richesse des expertises et des points de vue, cet ouvrage présente le travail de chercheuses féministes issues de diverses disciplines, qui se sont intéressées à des contextes variés comme les milieux de travail à prédominance masculine ou féminine, l'éducation au primaire et à l'université, les mobilisations et les résistances pour les droits des femmes et contre les violences.

Ont participé à cet ouvrage

Isabelle Auclair, Hélène Charron, Marie France Labrecque, Diane Lamoureux, Anne Leblanc, Typhaine Leclerc, Olivia Roy-Malo, Isabelle St-Pierre, Lorena Suelves Ezquerro et Dominique Tanguay

Aussi en version numérique

Photographie de couverture:
*manifestation contre la culture du viol dans la
ville de Québec, octobre 2016, Alfredo Ramirez*

